



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

**DIRECTION NATIONALE
DE LA STATISTIQUE**



**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

L'EXCLUSION SOCIALE EN GUINEE

Conakry, Mars 2002

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES.....	III
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	3
1.1 CADRE CONCEPTUEL	3
1.1.1 <i>Concept d'exclusion sociale</i>	3
1.1.2 <i>Concept d'exclusion sociale dans le contexte africain</i>	4
1.2 METHODOLOGIE D'APPROCHE.....	6
1.2.1 <i>Revue documentaire et exploitation des bases de données d'enquêtes</i>	7
1.2.2 <i>Réalisation d'enquêtes légères complémentaires</i>	7
CHAPITRE 2 : RACINES DE L'EXCLUSION SOCIALE	8
2.1. LEGS DE L'HISTOIRE : LA GESTION ETATIQUE DU DEVELOPPEMENT	8
2.2 AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LES COUTS SOCIAUX DE TRANSITION	10
CHAPITRE 3 : MARCHÉ DU TRAVAIL URBAIN, PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE.....	11
3.1 STATUT DU TRAVAIL ET EXCLUSION SOCIALE	11
3.1.1 <i>Jeunes diplômés, chômage et précarité de l'emploi</i>	15
3.1.2 <i>"Déflatés" et les difficultés de réinsertion sur le marché du travail</i>	21
3.1.3 <i>Pauvreté, vulnérabilité et précarité de l'emploi dans le secteur informel</i>	26
3.2 DISPARITES DU POUVOIR ACHAT, PAUVRETE ET EXCLUSION EN TERMES DE CONSOMMATION .	28
3.2.1 <i>Disparités spatiales de la pauvreté et de pouvoirs d'achat</i>	28
3.2.2 <i>Ciblage des groupes socio-économiques vulnérables et efficacité des politiques sociales</i> .	30
CHAPITRE 4 :ACCES AUX ACTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE ET AU CREDIT	34
4.1 MARGINALISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	34
4.1.1 <i>Accès à la terre de culture et stratégies d'exploitation</i>	34
4.1.2 <i>Petits paysans et vulnérabilité sur le marché des produits agricoles</i>	40
4.1.3 <i>Petits exploitants agricoles et exclusion du système formel de crédit</i>	42
CHAPITRE 5 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	44
5.1 ACCES AUX SERVICES DE L'EDUCATION.....	44
5.1.1 <i>Evolution des principaux indicateurs de scolarisation</i>	44
5.1.2 <i>Les déterminants du faible accès au système éducatif</i>	45
5.2 ACCES AUX SERVICES DE SANTE.....	51
5.2.1 <i>La politique de santé en Guinée et les progrès en matière d'accès aux soins</i>	52
5.2.2 <i>Types et degré de non recours aux soins de santé modernes</i>	52
5.2.3 <i>Les déterminants du non recours aux soins de santé moderne</i>	57
5.3 ACCES A L'EAU POTABLE.....	61
5.3.1 <i>Sources d'approvisionnement en eau potable</i>	61
5.3.2 <i>MANQUE D'EDUCATION SANITAIRE ET DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU ISSUE DE SOURCE POTABLE</i> ...	64
CHAPITRE 6 : DROITS SOCIAUX ET HUMAINS ET EXCLUSION SOCIALE.....	65
6.1 GENRE ET EXCLUSION SOCIALE	65
6.1.1 <i>Femmes et participation à la prise de décision</i>	65
6.1.2 <i>Femmes et participation à la gestion politique, administrative et sociale</i>	66
6.2 LES PERSONNES HANDICAPEES ET L'EXCLUSION.....	67
6.2.1 <i>Situation socio-économique des personnes handicapées en Guinée</i>	67
6.2.2 <i>Contexte et précarité du cadre d'insertion sociale</i>	70
CONCLUSION.....	74
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Activités des chefs de ménages selon le niveau de vie du ménage à Conakry.....	11
Tableau 2 : Taux (%) de chômage selon le type de membre du ménage et le niveau de revenu.....	12
Tableau 3 : Taux de chômage par sexe, âge et niveau d'instruction.....	13
Tableau 4 : Répartition (en %) des chercheurs d'emploi selon le motif et la durée de recherche d'un emploi par le milieu de résidence	14
Tableau 5 : Taux de chômage des personnes ayant terminé l'enseignement supérieur et l'enseignement technique par groupe d'âge, milieu de résidence et établissement selon le sexe	15
Tableau 6 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par établissement de formation selon le sexe	16
Tableau 7 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement technique par établissement de formation selon le sexe	17
Tableau 8 : Répartition (en %) des chômeurs en quête du premier selon la durée de recherche d'emploi, les moyens de subsistance et les modes privilégiés de recherche d'emploi selon le milieu de résidence.18	
Tableau 9 : Répartition (en %) des chômeurs ayant perdu leur emploi selon la durée de recherche d'emploi et l'origine des ressources disponibles par milieu de résidence.....	21
Tableau 10 : Répartition des dépenses (en FG) selon les régions naturelles.....	29
Tableau 11 : Incidence de la pauvreté et contribution relative des catégories socio-professionnelles des chefs de ménage à la pauvreté nationale (en %).....	31
Tableau 12 : Incidence de la pauvreté et contribution relative des catégories socio-professionnelles des chefs de ménages à la pauvreté urbaine à Conakry (en %)	32
Tableau 13 : Quelques indicateurs relatifs à la disponibilité de terres agricoles.....	35
Tableau 14 : Répartition des localités selon le lieu de disponibilité de l'école primaire par région naturelle et milieu de résidence (en %).....	47
Tableau 15 : Distance et temps moyens pour aller à l'école primaire selon la région et le milieu de résidence ...	47
Tableau 16 : Fréquentation scolaire et raisons de non fréquentation selon le milieu de résidence	48
Tableau 17 : Dépenses moyennes effectuées par les familles par élève dans l'enseignement primaire selon le milieu de résidence et le type de dépenses	49
Tableau 18 : Taux d'inscription dans le primaire et le secondaire, par niveau de vie des ménages en 1994	50
Tableau 19 : Evolution du taux brut de scolarisation par sexe de l'année scolaire 1990/91 à 1998/99 (enseignement primaire)	51
Tableau 20 : Répartition (en %) des naissances intervenues par type de personne consultée par la mère durant la grossesse, selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère.....	53
Tableau 21: Lieu de l'accouchement " Répartition (en %) des naissances au cours des cinq années ayant précédé l'enquête par lieu d'accouchement, selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère, EDSG II, Guinée 1999.....	54
Tableau 22 : Assistance lors de l'accouchement et naissances selon la région et le milieu de résidence	54
Tableau 23 : Vaccination (%) des enfants de 12-23 mois selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère.....	55
Tableau 24: Dernières affections (symptômes) survenues selon les types de recours (% en ligne), à Conakry, 1999	56
Tableau 25: Temps moyen (en minutes) pour se rendre aux établissements sanitaires selon la région naturelle et le type d'établissement par milieu de résidence	57
Tableau 26 : Distance moyenne (km) des localités aux établissements sanitaires selon la région naturelle et le type d'établissement par milieu de résidence	58
Tableau 27 : Recours thérapeutiques et quelques déterminants de l'accessibilité financière des soins (%).....	60
Tableau 28 : Pourcentage des ménages selon la source d'approvisionnement en eau à usage domestique et la distance de la source d'eau de boisson à la maison, par milieu de résidence et par région.....	62
Tableau 29 : Distance de la source d'approvisionnement en eau et existence de l'eau toute l'année dans la localité selon la région naturelle (en pourcentages).....	63
Tableau 30 : Degré de responsabilité des femmes aux postes de responsabilité.....	66
Tableau 31 : Effectif et structure d'âge de la population des personnes sévèrement ou moyennement handicapées en Guinée	68
Tableau 32 : Différentiels de capital humain entre handicapés et ensemble de la population de 6 ans et plus par sexe, milieu et région de résidence	69

SIGLES ET ACRONYMES

BIT	Bureau International du Travail
DHD	Développement Humain Durable
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
ESIP	Enquête sur les Informations Prioritaires
IDH	Initiative de Développement Humain
IIES	Institut International d'Etudes Sociales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OIT	Organisation Internationale du Travail
PADSE	Programme d'Appui au Développement Socio-Economique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREF	Programme de Réformes Economique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SEP	Secrétariat d'Etat au Plan
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RAMTA	Réseau d'Analyse du Marché du Travail en Afrique

AVANT-PROPOS

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) à travers l'Institut International d'Etudes Sociales (IIES), a réalisé en 1993 avec l'appui financier du PNUD, un projet de recherche sur « l'Exclusion Sociale » en vue de la préparation du sommet mondial sur le développement social,

Dans les pays industrialisés, l'Exclusion Sociale est une notion largement prise en compte dans la mise en œuvre des politiques sociales alors qu'il n'existe presque pas d'informations et d'analyses sur le sujet dans les pays en développement.

En Afrique, deux études expérimentales ont été réalisées au Cameroun et en Tunisie par des équipes locales pour combler ce déficit d'informations. Les rapports ont été finalisés par le Professeur Lachaud Jean Pierre de l'Université de Bordeaux pour le compte de l'IIES.

En Guinée, malgré la réalisation de plusieurs études sur la pauvreté, la dimension exclusion sociale n'a jamais été prise en compte. Cette situation est réapparue au moment de la rédaction du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la collecte d'informations sur « l'Exclusion Sociale en Guinée ». à travers un appui financier du PNUD qui a permis la réalisation d'une enquête légère au niveau du marché du travail en milieu urbain et le paiement des services de quatre consultants nationaux.

L'équipe technique comprenant quatre consultants à savoir MM Yousof Dioubaté, consultant principal, Mamadou Louda Bah, informaticien, Mandiou Sylla, statisticien et Mamadou Chérif Bah, spécialiste en sondage, a travaillé sous la supervision de Monsieur Oumar Diallo, Ingénieur Statisticien-Economiste, Directeur National de la Statistique. Le rapport provisoire a été revu et corrigé par Monsieur Ousmane Baldé, Ingénieur Statisticien à la Direction Nationale de la Statistique.

La Direction Nationale de la Statistique (DNS) remercie très sincèrement le PNUD pour son appui financier. Elle remercie plus particulièrement Monsieur Idrissa N'Diagne, Conseiller Sous-Régional au Bureau de New-York, Monsieur Adama Koulibaly, économiste principal et M^{me} Bah Aïssatou Diallo, Economiste au Bureau du PNUD à Conakry pour leur appui et leur disponibilité pendant toutes les étapes de réalisation de l'étude. La DNS remercie également M^{me} Alécaut Marie Elisabeth Tchidimbo qui a assuré le secrétariat pour l'équipe des consultants.

La Direction

INTRODUCTION

La crise économique et les programmes d'ajustement structurel mis au point au début des années 80 avaient relégué au second plan la dimension humaine et sociale du développement, entraînant ainsi une détérioration considérable des conditions de vie et l'accentuation des inégalités entre les différentes couches sociales.

Cette situation en engendré une large prise de conscience de la communauté internationale, avec la publication au début des années 90 du Rapport mondial sur le Développement Humain par le PNUD et la tenue du Sommet mondial de Copenhague sur le Développement Social en 1995. L'une des préoccupations du Sommet de Copenhague, est « **comment sortir de l'état d'exclusion actuelle d'une frange importante de la population, phénomène qui secrète plus de chômage, de pauvreté et de détresse humaine ?** ».

Infléchir cette tendance par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'insertion sociale et de partage, exige la compréhension du phénomène et requiert des réflexions préalables sur de nouvelles pistes de recherche en vue de l'élaboration d'un cadre conceptuel d'analyse susceptible de mieux rendre compte de la complexité de l'exclusion.

C'est dans ce contexte que l'Institut International d'Etudes Sociales du Bureau International du Travail (BIT) a mis en œuvre, grâce au soutien financier du PNUD, un projet de recherche intitulé « **les modèles et les causes d'exclusion sociale et la formulation de politiques pour la promotion de l'intégration sociale** ». L'objectif du projet est de renforcer les fondements de l'action contre l'exclusion en menant à bien des études expérimentales de cas sur les politiques visant à éradiquer la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale.

Les activités de recherche expérimentale de ce projet ont été réalisées entre 1993 et 1997 à travers une dizaine de pays en vue de tester la pertinence de la méthodologie adoptée et le pouvoir explicatif du concept d'exclusion sociale en tant qu'instrument d'analyse des disparités et des inégalités de développement dans les pays en développement.

La présente étude sur l'Exclusion Sociale en Guinée se situe dans ce cadre et a pour objectif principal de faire la lumière sur les dimensions et les causes de l'exclusion sociale ainsi que d'analyser les limites des politiques d'insertion et d'intégration sociale.

Les résultats obtenus de cette recherche sont présentés dans ce rapport. Après la description du cadre conceptuel et méthodologique, une analyse des racines de l'exclusion en Guinée a été réalisée. Dans les autres chapitres, seront présentés les résultats de recherche sur le marché du travail urbain, l'accès aux actifs de production agricole, l'accès aux services sociaux de base, les droits sociaux et humains et enfin des indications sur les stratégies à mettre en oeuvre pour la lutte contre l'Exclusion Sociale en Guinée.

CHAPITRE 1 CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude sur l'exclusion sociale en Guinée s'appuie tant sur le plan conceptuel que méthodologique sur des réflexions entamées au sein de l'Institut International d'Etudes Sociales (IIES).

1.1 Cadre conceptuel

Définir le concept d'exclusion sociale n'est guère aisé. L'une des raisons de la complexité de la tâche tient au caractère évolutif du concept dans le temps et dans l'espace. De ce fait, un bref rappel de l'historique du terme en tant que concept d'analyse permet d'apporter un éclairage sur le contenu opérationnel qu'on pourrait en donner dans le contexte africain et guinéen.

1.1.1 Concept d'exclusion sociale

Le terme « **exclusion sociale** » a été utilisé pour la première fois en France en 1974. A l'origine, il se rapportait une certaine catégorie d'individus (chômeurs, enfants en situation difficile, drogués, délinquants) qualifiés de "cas sociaux" qui ne bénéficiaient d'aucune protection sociale. L'exclusion sociale, se réfère dans ce contexte à un processus de désintégration sociale, dans le sens d'une rupture progressive des relations entre l'individu et la société.

Dès la fin des années quatre vingt, l'exclusion sociale est devenue une préoccupation de l'Union Européenne. Cette préoccupation étant vue sous l'angle du chômage de longue durée, de l'émigration et de la non qualification des travailleurs.

En prélude à la tenue du Sommet mondial de Copenhague sur le Développement Social, l'IIES a organisé une série d'études et de conférences visant à promouvoir la notion d'exclusion sociale dans le contexte des pays du tiers monde. De nos jours, l'exclusion sociale est perçue comme notion faisant partie intégrante de la littérature et des approches de lutte contre la pauvreté. En effet, les études sur la pauvreté fournissent des évaluations générales et des indicateurs très utiles dans l'approche de l'exclusion sociale.

Dans cette perspective, on peut considérer l'exclusion sociale comme un concept multidimensionnel de la pauvreté qui introduit, en particulier, la participation sociale et le respect des droits au sein de la société. La pauvreté matérielle n'est, de ce fait, qu'une forme particulière d'exclusion sociale. Qu'elle résulte d'un sentiment de frustration individuel ou collectif, ou qu'elle soit inhérente à un ostracisme volontaire cultivant les différences et favorisant les privilèges, l'exclusion est ressentie comme un mal profond inducteur d'insécurité et de haine, et générateur d'instabilité sociale. De ce fait, la lutte efficace et durable contre l'exclusion implique une connaissance des phénomènes qui le caractérisent.

L'exclusion est la conséquence d'autres phénomènes ayant un caractère volontaire ou involontaire. Les travaux réalisés dans le cadre du projet IIES/PNUD indiquent que la notion d'exclusion sociale recouvre des significations extrêmement variables, notamment parce qu'elle dépend, dans une large mesure, de différents paradigmes ou modes de pensée se rapportant à la société.

Les trois paradigmes les plus pertinents pour analyser l'exclusion sociale sont : la solidarité, la spécialisation et le monopole. Ces trois paradigmes sont en réalité des théories d'organisation de la société. Dans chaque cas, l'exclusion revêt des causes et un sens différents. Les explications avancées revêtent des dimensions multiples : économique, sociale, politique et culturelle des différentes formes de désavantage social et englobent donc des théories de la pauvreté et du chômage de longue durée, de l'inégalité sociale ou ethnique, et de la citoyenneté.

Le premier paradigme, la **solidarité**, met en relief l'aspect culturel et la solidarité du groupe social. Il s'agit d'une exclusion fondée sur la cassure ou le relâchement des liens de solidarité. Il considère l'exclusion comme la faillite d'une relation entre la société et l'individu. Ce paradigme pose la question de la responsabilité des institutions traditionnelles et modernes dans le processus de désintégration ou d'intégration des individus.

Dans le deuxième paradigme, la **spécialisation**, la division du travail ou la spécialisation conduit à la différenciation sociale, c'est à dire à une diversification entre les individus et les groupes pour lesquels la coopération est garantie par l'efficacité d'un système productif et d'échange compétitif. L'exclusion résulte alors du comportement des individus et de leurs échanges. Les sociétés sont composées d'individus aux capacités et aux intérêts divers. Selon ce paradigme, les individus peuvent s'exclure eux-mêmes du fait de leurs choix ou à cause d'intérêts ou de relations contractuelles prévalant entre d'autres acteurs ou encore de la discrimination, du dysfonctionnement des marchés ou de droits non respectés.

Le troisième paradigme, le **monopole**, considère la société comme une structure hiérarchisée dans laquelle des groupes ou monopoles contrôlent les ressources. Ceux-ci élaborent des barrières et limitent l'accès aux emplois, aux ressources, biens et services. En même temps, ils assurent la promotion de la solidarité au sein du groupe.

1.1.2 Concept d'exclusion sociale dans le contexte africain

Les modèles d'exclusion sociale qui ont été développés demeurent partiellement en phase avec les structures africaines et l'incidence actuelle des problèmes sociaux. Dans les pays industrialisés, les trois paradigmes dominants (en termes de rupture sociale, de différenciation sociale et de pouvoir de monopole) s'attachent à décrire des phénomènes n'ayant qu'un rapport parfois éloigné avec les facteurs à l'origine de la faiblesse du progrès social en Afrique.

Le modèle en termes de rupture des liens sociaux entre l'individu et la société est vraisemblablement plus adapté aux sociétés avancées où la structuration sociale repose essentiellement sur la solidarité organique.

Le pouvoir explicatif du paradigme libéral d'exclusion sociale fondé sur la différenciation sociale et la spécialisation économique se heurte lui aussi aux spécificités de la société africaine. Ainsi, contrairement aux prétentions du modèle libéral, l'inégalité sociale en Afrique n'est pas nécessairement le reflet d'une spécialisation économique.

Pour le troisième paradigme, l'exclusion sociale est une conséquence de l'existence de barrières matérielles, légales et culturelles qui engendrent une forme de pouvoir de domination et de monopole approprié par un groupe particulier. Néanmoins, ce mécanisme "d'occlusion sociale" est considérablement tempéré par le développement des biens collectifs et l'évolution des systèmes politiques qui, dans certains cas, ont pu induire une inversion des termes de la subordination.

Les modèles d'exclusion inhérente à la littérature africaine font apparaître que les démarches - éclectiques - centrées sur les relations entre l'identité sociale et le droit à disposer de ressources constituent une voie prometteuse. D'une part, il est possible **d'examiner de quelle manière certains éléments du statut social des individus (sexe, race, ethnie, ...) affectent l'accès à un ensemble de ressources ou de biens sociaux (terre, travail, capital, pouvoir politique,...) ou dans quelle mesure l'exclusion de ces derniers est à l'origine de la pauvreté.** D'autre part, cette orientation analytique est inévitablement amenée à mettre l'accent sur les phénomènes de pouvoir (la question des rapports de force) indissociables de la réalité africaine, qui biaisent le processus d'allocation des ressources.

Ainsi, la diversité des modèles d'exclusion sociale reflète, sans aucun doute, le caractère idéologique du concept. Mais la difficulté de trouver une base commune aux critères décrivant les situations d'exclusion doit-elle conduire à rejeter cette orientation conceptuelle en Afrique? Certainement non.

Le concept d'exclusion sociale présente plusieurs avantages, tant sur le plan analytique qu'au niveau des politiques.

Premièrement, le concept d'exclusion sociale permet d'identifier et de regrouper un ensemble de situations qui sont appréhendées en tant que "problèmes" et qui visiblement constituent de solides indices d'inégalités économiques menaçant l'insertion sociale des individus. Même en l'absence de consensus conceptuel, le chômage de longue durée, la pauvreté ou le non accès à certains biens sociaux constituent des situations d'exclusion qui altèrent profondément la qualité de vie quotidienne des individus.

Deuxièmement, l'examen synthétique des facteurs d'exclusion peut faire progresser l'analyse des fondements de politiques économiques et sociales. En effet, l'identification des dimensions de l'exclusion conduit logiquement à mettre en évidence une hiérarchie des facteurs afin de pouvoir agir sur les causes initiales. Par exemple, la politique de l'emploi peut contribuer à réduire efficacement la pauvreté si les racines de cette dernière sont inhérentes au marché du travail.

Troisièmement, quel que soit le pays, l'expression "exclusion sociale" dénote le caractère intolérable d'une situation et un profond sentiment d'injustice.

Dans ces conditions, le concept d'exclusion sociale, traduit la non satisfaction des besoins sociaux de base, l'incapacité de mobiliser des ressources nationales et internationales susceptibles de réduire l'ampleur des problèmes sociaux.

1.2 Méthodologie d'approche

Il ressort de l'analyse de la documentation disponible sur le développement social et humain en Guinée que le concept d'exclusion sociale entretient des liens très étroits avec la pauvreté, le chômage et l'exercice d'emplois précaires. En vue de se donner les moyens d'adopter des solutions spécifiques tenant compte de la complexité des processus d'insertion et de la pluralité des parcours individuels, il semble impératif d'opérer une distinction entre les différentes situations d'exclusion sociale.

A cet égard, les problèmes de développement soulignés dans les différents documents de programme-cadre de politique et le faible niveau des indicateurs de développement humain en Guinée suggèrent de focaliser l'attention sur trois dimensions de l'exclusion sociale : l'exclusion des moyens durables d'existence, l'exclusion des biens et services sociaux de base et l'exclusion des droits sociaux. Ces trois types d'exclusion ne sont pas nécessairement liés. Dans le cadre de cette étude, les données seront collectées et analysées en vue de faire la lumière sur les logiques qui sous-tendent ces trois types d'exclusion sociale.

Au niveau des communautés et des groupes socio-économiques qui y sont particulièrement exposés, le but de l'analyse est d'identifier et de comprendre un ensemble de mécanismes, liés notamment à la transition vers l'économie de marché et qui visiblement engendrent des situations d'inégalités compromettant l'insertion économique et sociale des individus.

Il s'agit, plus précisément, d'examiner de quelle manière certaines catégories de personnes ou de communautés, à cause de leur milieu de résidence ou de certaines caractéristiques socio-économiques (sexe, âge, état physique, pauvreté), sont privés de la jouissance de certains droits comme le droit à l'éducation, à la santé, à obtenir un emploi productif et le droit à la participation et à la prise de décision. L'un des résultats majeurs que l'on pourrait attendre de l'option analytique choisie est de répondre à des besoins d'analyse et d'action dans la perspective de renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des projets et programmes de développement suivant la démarche définie au niveau de la politique de développement humain durable (DHD), démarche qui privilégie les populations les plus démunies, vulnérables, frappées d'exclusion, dans un objectif de réduction des disparités entre les composantes de la société guinéenne (les ruraux par rapport aux urbains, les populations pauvres par rapport aux populations aisées, les femmes par rapport aux hommes...).

Le type de données collectées et leur mode d'exploitation dépendent des paradigmes de référence évoqués plus haut et des hypothèses d'analyse définies. C'est pourquoi, la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la présente étude repose sur trois supports : le support documentaire disponible sur la pauvreté et le développement social et humain, l'exploitation des bases de données des enquêtes antérieures et l'organisation d'une enquête légère complémentaire sur les mécanismes d'exclusion du niveau du marché du travail urbain.

1.2.1 Revue documentaire et exploitation des bases de données d'enquêtes

La revue de la documentation disponible porte sur les documents publiés notamment depuis le début des années 90 sur la pauvreté et le développement socio-économique. Il s'agit principalement de documents thématiques ou de synthèse élaborés dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE)) et de l'Initiative du Développement Humain (IDH) ainsi que des documents relatifs aux différents Programmes-cadres nationaux.

Quant à l'exploitation des bases de données des enquêtes antérieures, elle a surtout concerné les données de l'Enquête Intégrale Budget-Consommation sur les conditions de vie des ménages (EIBC/94-95) et celles concernant le volet communautaire de l'Enquête Démographique et de Santé de 1999 (EDS2). Selon les besoins de l'analyse, ces bases de données ont fait l'objet d'un nouveau traitement dans la perspective de mieux faire apparaître les disparités et les inégalités de développement entre les groupes sociaux défavorisés ou vulnérables et les autres composantes de la société. A cet égard, l'attention a été focalisée, dans la mesure du possible, sur la mise en évidence des différences de développement entre communautés rurales et urbaines, entre hommes et femmes, entre populations pauvres et aisées, entre groupes d'âges (jeunes et autres générations).

1.2.2 Réalisation d'enquêtes légères complémentaires

Ces enquêtes portent sur des dimensions pertinentes de l'exclusion sociale insuffisamment abordées dans le cadre des enquêtes antérieures : l'exclusion au niveau du marché du travail en milieu urbain. Il faut en fait distinguer deux types d'enquêtes légères complémentaires dans le cadre de cette étude : l'une quantitative et l'autre qualitative.

L'enquête quantitative complémentaire s'est déroulée en milieu urbain auprès d'un échantillon représentatif de 1.550 ménages (750 ménages à Conakry et 200 au niveau de chaque chef-lieu de région naturelle). L'objectif à cette enquête est de collecter des données permettant une meilleure analyse des phénomènes d'exclusion du marché du travail urbain. L'attention est focalisée sur la vulnérabilité en termes de chômage et d'exercice d'emplois précaires, notamment pour certaines catégories de personnes (membres de ménages démunies, jeunes, femmes et personnes handicapées). Ce phénomène a été insuffisamment abordé en Guinée. Or, depuis le début des années 80, la crise qui sévit en Afrique subsaharienne s'est traduite, en milieu urbain notamment, par la montée et la persistance du chômage de longue durée, le développement de formes de travail précaires et de multiples stratégies de survie au sein des ménages. La collecte et l'analyse des données s'inscrivent dans le cadre d'une meilleure compréhension des formes d'exclusion des moyens d'existence durables dans le contexte d'une économie sous ajustement structurel et de transition vers une économie libérale depuis plus d'une décennie.

L'enquête qualitative est réalisée sous forme de « focus groups » dans les mêmes localités que l'enquête quantitative. Le but des « focus groups » est de recueillir des informations qualitatives permettant de mieux cerner les mécanismes de l'exclusion en milieu urbain.

CHAPITRE 2 : RACINES DE L'EXCLUSION SOCIALE

Avec ses quatre régions naturelles ayant chacune leurs spécificités et disposant d'une façade maritime long de 346 kilomètres, la République de Guinée est incontestablement reconnue comme l'un des pays les plus riches d'Afrique de l'Ouest en termes de potentialités. Son potentiel agricole, hydroélectrique et minier est énorme. La superficie des terres cultivables varie entre 6 et 7,5 millions d'hectares dont à peine 10 à 25% seraient mises en valeur. Le pays a également la réputation d'être un "scandale géologique" à cause de la richesse de son sous-sol, et le "château d'eau" de l'Afrique occidentale parce que la quasi-totalité des grands fleuves de la sous-région y prennent leur source et arrosent une bonne partie de son territoire.

En dépit de cet avantage offert par la nature, la Guinée demeure l'un des pays d'Afrique subsaharienne présentant les plus bas indicateurs en matière de développement social et humain. Pendant trois années successives, de 1992 à 1994, la Guinée a été classée parmi les pays les plus pauvres en termes de développement humain.

L'analyse de l'exclusion sociale exige au préalable une appréhension du contexte historique (sans pour autant remonter à l'époque coloniale), socio-culturel et macro-économique. En particulier, le legs de la première République, les incertitudes du processus de transition économique à partir de 1985, méritent une attention particulière car certains phénomènes d'exclusion identifiés aujourd'hui s'expliquent en partie par un héritage historique et socio-économique.

Même si les manifestations et les causes de l'exclusion au cours du temps, l'exclusion sociale est un phénomène à la fois historique et conjoncturel.

2.1. Legs de l'histoire : la gestion étatique du développement

Premier pays de l'Afrique francophone à accéder à la souveraineté nationale en 1958, la Guinée, dont les structures économiques étaient complètement dominées par l'économie coloniale de traite¹ jusqu'en 1960, a connu pendant près d'un quart de siècle de son existence (1960-1984) un processus de mise sur pied d'un système d'économie planifiée. L'Etat, omniprésent dans tous les secteurs de l'activité socio-économique, sous des formes variées, contrôlait l'ensemble secteurs de l'économie.

JEAN SURET CANAL pense que l'histoire coloniale et les incidents qui ont émaillé les premières heures de l'indépendance de la Guinée ont été de beaucoup responsables du choix de cette option dirigiste. En effet, lors du référendum du 28 septembre 1958 organisé par la métropole, seule une alternative était laissée aux peuples colonisés d'Afrique: accéder à la souveraineté nationale avec tout ce que cela suppose comme conséquences² ou rester dans la communauté franco-africaine.

¹ La quasi totalité des banques et entreprises existantes étaient françaises. Elles contrôlaient l'activité économique nationale à travers l'économie de traite (exportation de produits locaux, surtout les matières premières, et importation de « pacotille » :armes à feu, tissu, quincaillerie, boissons alcoolisées, ...)

² Dans l'esprit des autorités françaises selon JS Canal (197 p.172), il s'agissait de la « suppression de tout concours, de faire la preuve de l'incapacité de la Guinée à assumer les charges de la souveraineté et de la contraindre à faire amende honorable »

Les autorités guinéennes, pour leur part, favorables à une communauté franco-africaine au "statut librement négocié sur un pied d'égalité" optèrent finalement pour l'indépendance³. Désormais indépendante, mais sans aucune prise sur son économie, toujours contrôlée par la France à travers la monnaie, les entreprises et banques privées françaises, la première préoccupation mais aussi le défi majeur pour la Guinée était la conquête de son indépendance économique.

Le premier plan triennal (1960-1963), le plan septennal (1964-1971) et même le plan quinquennal (1973-1978) sont l'expression de cette volonté.

Ainsi face à l'attentisme des autres pays occidentaux soucieux de ne pas vexer la France en investissant en Guinée fraîchement indépendante⁴⁴, en l'absence d'opérateurs privés guinéens "capables d'assurer la relève des sociétés étrangères sans servir d'hommes de paille au capital étranger français", l'Etat se fixa comme mission d'investir tous les secteurs de l'activité économique nationale avec une intention précise : préserver la souveraineté nationale en extirpant les leviers de commande de son économie des mains de la France. C'est dire donc que le rôle et l'étendue des activités agricoles, industrielles et commerciales de l'Etat étaient le résultat d'un choix politique imposé par les vicissitudes de l'histoire. Par le biais de 131 entreprises publiques recensées en fin 1985, l'Etat est ainsi devenu agriculteur, industriel, commerçant import-export, grossiste et détaillant. De plus, à part la Banque islamique de Guinée dont la création remonte à 1985, toutes les Banques existantes (six au total ayant des succursales à l'intérieur du pays) étaient à 100% propriété de l'Etat et avaient pour mission essentielle de financer et de soutenir les activités économiques de l'Etat.

Le constat est que l'expérience d'un quart de siècle de gestion étatique a été un échec. Le déficit chronique des finances publiques tournait aux alentours de 19% du PIB vers 1981-1984 contre 8 à 10% en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Près de 80% du déficit budgétaire était attribuable aux subventions accordées aux entreprises publiques. Le produit national brut a régressé de 0,1% en moyenne au cours de la période 1980-1987.

Les résultats d'une politique économique, il est vrai, doivent être appréciés par rapport aux objectifs fixés. Les objectifs de la Guinée, tels qu'exprimés dans les trois plans de développement socio-économique élaborés au cours de la période 1960-1978, étaient surtout la décolonisation des structures économiques et la satisfaction des besoins primaires des populations. C'est au nom de ces principes que les prix de la plupart des biens et services (eau, électricité, transport...) étaient subventionnés. Les entreprises publiques, presque toutes déficitaires et fonctionnant à moins de 35% de leur capacité de production, étaient également subventionnées pour les maintenir artificiellement en vie. Tous les sortants des institutions de formation professionnelle et universitaire étaient assurés d'avoir un emploi au niveau de la Fonction Publique et l'Etat procédait

³ Les autorités guinéennes, par la voix de Sékou Touré, réclamaient, le 25 août 1958, soit un mois avant le référendum du 28 septembre, un amendement du projet constitutionnel en y incluant deux éléments fondamentaux pour les peuples d'Afrique: le droit à l'indépendance et à l'égalité juridique des peuples associés et le droit au divorce si la communauté ne donnait pas satisfaction à l'une des parties. Devant le refus de négociation de la France, le peuple guinéen opta, seul, pour l'indépendance et réclama aussitôt des accords contractuels avec son ancien colonisateur. Mais ce dernier, en guise de représailles comme il l'avait annoncé, va suspendre subitement sa coopération et ses concours matériels et techniques à la Guinée. Même les fonctionnaires français sont tous sommés de quitter immédiatement la Guinée en emportant matériels et archives (y compris les registres de l'état-civil). Voir Jean Suret Canal (1970, pp. 170-173).

⁴ Du moins au début, à cause de la solidarité entre pays colonisateurs et l'appartenance à l'Alliance atlantique. Le premier appui matériel à la Guinée est venu du Ghana (prêt de dix millions de livres ghanéens dont seulement un million fut effectivement versé.) J.S Canal (1970, p. 175).

régulièrement à des recrutements de travailleurs qualifiés et non qualifiés pour le compte des entreprises publiques.

Au niveau de la fonction publique, on déplorait l'absence d'une politique de gestion optimale des ressources humaines et l'existence de salaires réels très faibles, obligeant la plupart des travailleurs à faire face au système de débrouillardise appelé système "D" pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. En effet, l'écart était très profond entre les rémunérations en vigueur et le revenu nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires. Le taux de couverture des dépenses par les salaires, qui s'est amélioré progressivement, était à peine de 20% en 1986. Ce qui signifie, en terme clair, que si un travailleur guinéen avait besoin de 100 francs pour satisfaire ses besoins élémentaires, son salaire ne lui procurait, au mieux des cas, que 20 francs en 1986. La différence doit être recherchée ailleurs.

Avec l'avènement de la deuxième République en avril 1984, un vaste programme de réformes économiques et financiers (PREF) a été engagé qui comprend des volets de stabilisation macro-économique, de relance de l'économie et de réformes institutionnelles

2.2 Ajustement structurel et les coûts sociaux de transition

Le gouvernement de la deuxième République a opté pour le libéralisme, fondé sur un vaste programme de réformes économiques et financières (PREF) dont la clé de voûte était la promotion du secteur privé, le désengagement de l'Etat du secteur productif et la mise en place d'une "administration de développement efficace avec un effectif allégé". Le PREF visait à corriger les déséquilibres macro-économiques et financiers hérités de l'Etat dirigiste.

C'est ainsi qu'au début de l'année 1986, toutes les banques d'Etat furent purement et simplement liquidées. Durant la première phase du programme de réforme (1986-1988), plus de quatre cinquièmes des entreprises publiques existantes ont été liquidées, restructurées ou privatisées avec une très forte proportion de liquidation-extinction.

Même si des retards ont été enregistrés, la réforme des entreprises restantes s'est poursuivie au cours de la deuxième phase du programme (1989-1991). C'est ainsi qu'entre 1989 et 1992, des entreprises de taille comme ONAH, Air-Guinée, SNE (Société nationale d'électricité) ont été partiellement ou totalement restructurées ou privatisées.

En plus de la réforme des entreprises publiques, on peut entre autres citer : la dévaluation de la monnaie nationale de 1.600%, le licenciement sous différentes formes de près de la moitié des 90.000 fonctionnaires et autres travailleurs contractuels de l'Etat, le gel des recrutements dans la Fonction Publique, la remise en cause de la politique de subvention des prix pour de nombreux biens et services (eau, électricité, transport, carburant...) ainsi que celle de certains établissements à caractère social, humanitaire ou religieux.

Ce contexte, qui constitue l'une des justifications de cette étude, doit être gardé à l'esprit pour mieux comprendre les difficultés actuelles d'accès à l'emploi en Guinée; mais aussi l'exclusion éventuelle de certaines catégories de ménages ou de personnes au niveau de l'accès aux biens et services sociaux de base.

CHAPITRE 3 : MARCHE DU TRAVAIL URBAIN, PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE

Le concept d'exclusion sociale entretient des liens très étroits avec la pauvreté, phénomène qui est solidement rattaché au statut de chômeur, de petit paysan et d'entrepreneur du secteur informel de survie. La synthèse des informations disponibles montre que ces catégories de personnes se caractérisent par la faiblesse de leur pouvoir d'achat, faiblesse qui affecte la qualité de la consommation et peut servir de barrière à la jouissance de certains droits (droits d'accès aux services d'éducation, de santé...).

Ce type d'exclusion apparaît comme la résultante d'un dysfonctionnement des mécanismes de participation au développement et de répartition des ressources.

3.1 Statut du travail et exclusion sociale

Le statut sur le marché du travail est un élément essentiel permettant d'expliquer la pauvreté et l'exclusion. Des études réalisées par le BIT/IIES dans le cadre du Réseau d'Analyse du Marché du Travail en Afrique (RAMTA) ont mis en évidence l'étroitesse de ce lien dans plusieurs capitales de l'Afrique noire francophone dont Conakry.

Pour la ville de Conakry, l'analyse des résultats permet de formuler, entre autres, les observations suivantes sur les modes et les degrés d'insertion particuliers qui sont associés aux différents niveaux de vie des ménages.

L'examen des modes d'insertion (voir tableau 1) révèle que la proportion des chefs de ménages sans emploi est quatre fois plus élevée dans les ménages pauvres que dans les ménages à revenus élevés (48% contre près de 12%). Corrélativement, la proportion de chefs de ménage employés à titre principal décroît de plus de 80% dans les ménages non pauvres à 44,7% dans les ménages pauvres. A des degrés moindres, les mêmes tendances sont observées pour les membres secondaires.

Tableau 1 : Activités des chefs de ménages selon le niveau de vie du ménage à Conakry

Situation sur le marché du travail	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Ensemble
Ménagère, étudiant, Sans Emploi, Sans Activités Secondaires		-	1,1	0,3
Autres sans emploi, Sans Activités Secondaires	48,0	11,9	11,0	29,7
Sans emploi, Avec Activité Secondaire	7,3	1,7	6,6	6,0
Employé, Sans Activités Secondaires	44,0	81,4	73,6	60,3
Employé, Avec Activités Secondaires	0,7	5,1	7,7	3,7
Total	100	100	100	100

Source : Dioubaté Y. et Lachaud J.P. BIT/IIES, 1992

L'étude montre, par ailleurs, qu'il existe une corrélation assez significative entre la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage et les caractéristiques de l'emploi principal des membres secondaires du ménage.

Dans un ménage où le chef est simple employé, ouvrier, manœuvre ou travailleur indépendant, on ne rencontre presque pas de cadres supérieurs ou moyens parmi les membres secondaires.

Par contre, dans un ménage où le chef est un cadre supérieur, les membres secondaires ayant une catégorie similaire à la sienne sont relativement importants (près de 20%). L'administration et les entreprises publiques ou mixtes constituent les secteurs d'emploi des travailleurs secondaires au niveau des ménages dirigés par un cadre, le secteur informel est le principal refuge des travailleurs secondaires issus de ménages dont le chef est au plus "employé qualifié " ou travailleur indépendant.

Si les pauvres sont vulnérables sur le marché du travail par rapport aux modes d'emploi, ils le sont également par rapport au degré d'insertion (voir tableaux 6 et 7).

Tableau 2 : Taux (%) de chômage selon le type de membre du ménage et le niveau de revenu

Désignation	Pauvres	Intermédiaires	Non-pauvres	Ensemble
Chefs de ménages				
?? Chômage	31,0	3,7	2,4	15,7
?? Sous-occupation	8,8	5,6	8,5	8,0
?? Chômage marginal	6,6	1,8	0,0	3,5
Hommes secondaires				
?? Chômage	25,9	17,4	16,3	21,7
?? Sous-occupation	1,4	3,5	5,8	2,9
?? Chômage marginal	19,7	16,5	8,8	16,5
Femmes mariées				
?? Chômage	11,5	8,8	9,5	10,2
?? Sous-occupation	1,0	0,0	1,3	0,9
?? Chômage marginal	18,7	21,9	9,8	16,9
Femmes secondaires				
?? Chômage	37,3	37,5	24,0	34,5
?? Sous-occupation	0,0	0,0	0,0	0,0
?? Chômage marginal	52,4	37,3	39,0	46,3
Ensemble ménage dont l'âge est sup. ou égal à 15 ans				
?? Chômage	25,4	14,8	11,2	19,0
?? Sous-occupation	2,8	2,6	4,9	3,4
?? Chômage marginal	23,3	18,8	10,7	19,1

Source : Dioubaté Y. et Lachaud J.P. BIT/IIES, 1992

Pour l'ensemble des individus, le taux de chômage passe de 25,4% dans les ménages pauvres à 11,2% dans les ménages à revenus élevés. Pour les chefs de ménage, il décroît de 31% dans les ménages pauvres à 2,4% dans les ménages à revenus élevés. En outre, plus de deux tiers des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, situés dans la tranche 20-29 ans, sont en chômage. Avec un taux de 19,1% pour l'ensemble des individus, le phénomène de chômage marginal (personnes sans emploi qui ne recherchent plus activement un emploi pour un certain nombre de raisons dont le découragement) se pose avec la même acuité que le chômage classique. Cependant, il ne touche que les membres secondaires des ménages, surtout les jeunes filles non mariées, peu instruites et sans qualification professionnelle.

Tableau 3 : Taux de chômage par sexe, âge et niveau d'instruction

	<= 19ans	20-29 an	30-39 an	40-45 an	>= 56 ans	Ensemble
Sans instruction						
?? Hommes	15,4	12,8	0,0	12,7	24,2	13,0
?? Femmes	12,5	11,1	3,6	3,0	0,0	4,9
Total	14,3	12,2	1,8	7,4	17,4	9,4
Primaire						
?? Hommes	8,3	10,7	15,0	28,6	28,6	15,6
?? Femmes	15,4	21,7	27,3	0,0	0,0	18,2
Total	10,8	13,9	19,4	22,2	28,6	16,3
Secondaire 1^{er} cycle						
?? Hommes	13,3	23,7	25,0	27,8	20,0	23,1
?? Femmes	28,6	28,1	13,8	9,1	0,0	20,0
Total	18,2	25,3	18,9	20,7	16,7	21,9
Secondaire 2^{ème} cycle						
?? Hommes	0,0	35,6	14,9	17,9	0,0	22,6
?? Femmes	0,0	45,5	34,8	0,0	0,0	34,0
Total	0,0	38,8	21,4	14,3	0,0	26,0
Supérieur						
?? Hommes	0,0	61,1	28,6	7,7	0,0	29,0
?? Femmes	0,0	85,7	31,3	0,0	0,0	45,8
Total	0,0	68,0	29,2	7,4	0,0	32,5
Ensemble						
?? Hommes	11,3	23,6	17,8	17,9	22,4	19,6
?? Femmes	17,9	29,7	21,1	3,2	0,0	17,9
Total	13,6	25,6	19,1	12,4	17,2	19,0

Source : Dioubaté Y. et Lachaud J.P (1992), BIT/IIES

En effet, trois formes de chômage ou de sous-utilisation de la main d'oeuvre ont été mises en évidence dans le cadre de l'étude BIT/IIES/RAMTA : le chômage au sens classique du terme, la sous-occupation et le chômage marginal (chômeurs ne recherchant plus activement un emploi). Le chômage, avec un taux de 19% pour l'ensemble de individus en 1991, touche particulièrement deux catégories de personnes : les membres de ménages pauvres, surtout lorsqu'ils sont chefs de ménage, et les jeunes de la tranche 20-29 ans, surtout lorsqu'ils sont diplômés de l'enseignement supérieur.

En Afrique, la difficulté d'accéder au premier emploi explique aujourd'hui l'essentiel du chômage urbain déclaré : au début des années 90, les enquêtes BIT/IIES/RAMTA ont montré que dans la plupart des capitales, au moins 70% des chômeurs recherchaient leur premier emploi. Même en Guinée où l'incidence des restructurations et des liquidations d'entreprises publiques sur les pertes d'emploi a été l'une des plus accentuées, la proportion des individus au chômage qui s'inséraient pour la première fois sur le marché du travail était proche de 60% (Lachaud, 1994).

En l'an 2000, c'est la même tendance qui est observée en se référant aux résultats provisoires de l'enquête sur l'exclusion du marché du travail urbain en Guinée (Tableau 4).

Tableau 4 : Répartition (en %) des chercheurs d'emploi selon le motif et la durée de recherche d'un emploi par le milieu de résidence

Désignation	Conakry	Kankan	Kindia	Labé	N'zérékoré	Ensemble
Répartition (%) spatiale des chercheurs d'emploi	62,4	11,2	14,9	2,4	9,1	100
Motif de recherche d'emploi						
Perte d'emploi	31,7	25,0	12,9	42,9	34,6	28,7
Désir de changer d'emploi	10,4	12,5	1,2	7,1	17,3	9,8
Recherche travail supplémentaire	14,6	29,7	34,1	7,1	34,6	20,8
Nouveau sur le marché du travail	43,4	32,8	51,8	42,9	13,5	40,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Motif pour personnes sans emploi						
Perte d'emploi	42,2	43,2	20,0	50,0	72,0	41,3
Nouveau sur le marché du travail	57,8	56,8	80,0	50,0	28,0	58,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Durée de recherche d'emploi						
0-11 mois	10,9	28,1	4,7	21,4	36,5	14,5
12-23 mois	17,4	15,6	16,5	14,3	9,6	16,3
24-35 mois	15,4	28,1	28,2	14,3	21,2	19,2
36-47 mois	14,6	12,5	17,6	21,4	19,2	15,4
48-59 mois	10,9	1,6	5,9	14,3	5,8	8,7
60 mois et plus	30,8	14,1	27,1	14,3	7,7	25,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : MEF/SEP/DNS: Enquête sur l'exclusion du marché du travail urbain, mai 2000

En terme de répartition spatiale, 62,4% des activités de recherche d'emploi dans les grandes villes guinéennes sont effectuées à Conakry, capitale du pays sur tous les plans et principal pôle d'attraction des actifs en quête d'un emploi. Conakry et la ville de Kindia rassemblent, à elles seules, plus de trois quarts (77,3%) des chercheurs d'emploi. La recherche du premier emploi est le motif déclaré par la majorité (40,7%) des chercheurs d'emploi, proportion qui est relativement plus élevée à Kindia (51,8%), Conakry (43,4%) et Labé (42,9%). Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement à la population en chômage, la proportion d'individus qui s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail est de 57,8% à Conakry et 80% à Kindia.

La durée de recherche d'emploi est assez longue pour la très grande majorité des personnes. Depuis au moins deux ans, plus de deux tiers (69,2%) des personnes sont en quête d'un emploi. A Conakry et Kindia, les deux villes où se déroulent l'essentiel des transactions sur le marché du travail urbain, la durée de recherche d'un emploi atteint ou dépasse 5 ans pour plus d'un quart de personnes.

A l'instar de la situation qui prévaut dans d'autres pays voisins, le chômage en Guinée est d'abord un problème de première insertion, malgré la forte incidence du désengagement de l'Etat en termes de pertes d'emploi. Dans ce contexte, il importe d'examiner les mécanismes d'exclusion du système productif pour les jeunes diplômés et les "déflatés", deux groupes particulièrement vulnérables aux chocs provoqués par les mesures d'ajustement structurel.

3.1.1 Jeunes diplômés, chômage et précarité de l'emploi

En 1999, certaines études réalisées dans le cadre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES) estimaient l'effectif des jeunes diplômés à 45 000 personnes dont 25 000 titulaires d'un diplôme d'études supérieures (Kourouma et col., 1999), l'exclusion des jeunes du système productif est aujourd'hui une question majeure de préoccupation.

3.1.1.1 Les caractéristiques de l'exclusion des jeunes diplômés du système productif

Le tableau 7 ci-dessus relatif aux taux de chômage par sexe, âge et niveau d'instruction en 1991 montre qu'à Conakry, le taux de chômage croît avec l'instruction, surtout pour les individus de la tranche 20-29 ans. En effet, pour l'ensemble des individus ayant le niveau de l'enseignement supérieur, le taux de chômage est de 32,5% contre seulement 9,4% pour les personnes sans instruction. Plus de deux tiers (68%) des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, situés dans la tranche d'âge 20-29 ans, sont au chômage³. Les femmes sont beaucoup plus vulnérables que les hommes : le taux de chômage atteint 85,7% pour les "jeunes femmes" ayant le niveau supérieur, il tombe à 61,1% pour les jeunes hommes ayant le même niveau (voir Dioubaté Y. et Lachaud J.P, 1992).

Ces résultats sont globalement confirmés par l'enquête sur l'exclusion du marché du travail urbain, enquête réalisée en mai 2000 dans les chefs-lieux de région naturelle du pays. En effet, le tableau 9 démontre la persistance du chômage des jeunes diplômés après 15 années de politique d'ajustement structurel. Tout laisse croire que le chômage des jeunes, surtout diplômés, est plus un phénomène structurel que transitoire.

Tableau 5 : Taux de chômage des personnes ayant terminé l'enseignement supérieur et l'enseignement technique par groupe d'âge, milieu de résidence et établissement selon le sexe

Cycle d'étude/sexe	Diplômés de l'enseignement supérieur			Diplômés de l'enseignement technique		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Groupe d'âge						
20-24	100,0	100,0	100,0	42,9	33,3	40,0
25-29	63,6	50,0	61,5	40,0	45,5	41,5
30-34	38,5	100,0	46,7	38,5	25,0	34,2
35-39	38,7	-	38,7	18,4	11,8	16,4
40-44	12,1	33,3	15,4	13,8	5,0	10,2
45-49	10,0	-	9,3	6,5	10,0	7,3
50-54	13,3	-	13,3	10,0	-	7,1
55-59	-	-	-	11,8	-	11,8
Milieu de résidence						
Conakry	26,9	50,0	29,1	19,0	19,6	19,1
Kankan	-	-	-	23,8	-	16,1
Kindia	36,4	33,3	36,0	42,4	36,4	40,9
Labé	-	-	-	9,1	-	4,8
N'Zérékoré	16,7	-	16,7	-	-	-
Ensemble	23,5	42,9	25,2	20,7	15,9	19,3

Source : MEF/SEP/DNS: Enquête sur l'exclusion du marché du travail urbain, mai 2000

³ 13 contre 64% à Bamako, 60% à Yaoundé, 42,9% à Abidjan et Antananarivo et 21% à Ouagadougou au cours de la même période (voir Lachaud J.P. 1994).

Pour les jeunes diplômés de la tranche 25-29 ans ayant terminé les études supérieures, le taux de chômage est de 61,5%, taux qui décroît avec l'augmentation de l'âge. Il est de 46,7% pour les diplômés de la tranche 30-34 ans et 38,7% pour la tranche 35-39 ans.

Globalement, les femmes diplômées sont beaucoup plus vulnérables que les hommes: le taux de chômage enregistré pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur dans les grands centres urbains est de 25,2% dont 23,5% pour les hommes contre 42,9% pour les femmes.

Les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés au niveau des diplômés de l'Université de Conakry (30,6%) et ceux des Universités étrangères (36,4%). Et quel que soit l'établissement supérieur pris en compte, le taux de chômage global pour les diplômés dépasse 15% (Tableau 6).

Tableau 6 :Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par établissement de formation selon le sexe

Etablissement	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Non déclaré	20,0	-	20,0
Université de Conakry	27,3	62,5	30,6
Université de Kankan	15,4	-	15,4
Institut supérieur de Manéah	-	-	-
Institut Géo-Mine de Boké	25,0	-	25,0
Autres Facultés Agro-pastorales	14,3	20,0	15,4
Universités Etrangères	40,0	-	36,4
Autres Univers./Etabl. Supérieurs	20,0	-	20,0
Ensemble	23,5	42,9	25,2

Source : MEF/SEP/DNS : Enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain, mai 2000

Quant aux jeunes diplômés de la tranche 25-29 ans ayant terminé l'enseignement technique, le taux de chômage est de 41,5%, taux qui passe de 34,2% dans la tranche 30-34 ans à 16,4% pour les jeunes adultes de 35-39 ans (tableau 9). L'une des particularités du chômage des diplômés de l'enseignement technique est la faiblesse relative du taux global de chômage féminin par rapport au taux masculin : 19,3% globalement dont 20,7% pour les hommes contre 15,9% pour les femmes.

Cette particularité s'explique par le fait que la majorité des femmes sont diplômées des écoles professionnelles de santé, école qui forment des agents et techniciens de santé relativement moins touchés par le blocage des recrutements et la compression de l'effectif de la Fonction Publique. Pour l'ensemble des sortants de l'Ecole Nationale de Santé de Kindia, par exemple, le tableau 11 montre un taux de chômage de 31,6% dont 33,3% pour les hommes contre 25% pour les femmes.

Par contre, lorsque les femmes sont diplômées d'une école de formation technique, comme l'Ecole Nationale des Arts et Métiers (ENAM) de Conakry, le taux de chômage dépasse celui des hommes. Le taux global de chômage pour l'ensemble des diplômés de l'ENAM est de 17,6% dont 14,3% pour les hommes contre plus du double (33,3%) pour les femmes.

Tableau 7 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement technique par établissement de formation selon le sexe

Désignation	Masculin	Féminin	Ensemble
Non déclaré	23,5	23,1	23,4
ENAM Conakry	14,3	33,3	17,6
IPS de Conakry	25,0	12,5	20,5
E.N Santé de Labé	14,3	-	10,0
E.N Santé de N'Zérékoré	-	-	-
E.N Santé de Kankan	-	-	-
E.N Santé de Kindia	33,3	25,0	31,6
Autres	14,7	9,5	13,5
Ensemble	20,7	15,9	19,3

Source : MEF/SEP/DNS: Enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain, mai 2000

Selon l'enquête BIT/IIES de 1991 (Dioubaté Y. et Lachaud J.P, 1992), un certain nombre de caractéristiques communes sont identifiées chez les jeunes chômeurs diplômés. Ils recherchent de préférence un emploi permanent salarié, surtout dans la Fonction Publique. Ceux qui occupent des emplois indépendants dans le secteur informel ou des emplois salariés non protégés estiment qu'il s'agit là d'une solution transitoire en attendant un "emploi mieux garanti et plus valorisant.

La durée de chômage était relativement longue et dépassait en moyenne deux ans en 1991. Ils doivent presque tous (80-90%) leur survie aux aides familiales. Les relations personnelles, familiales et ethniques constituent le principal mode de recherche d'emploi et aussi d'accès à l'emploi. Très peu de personnes (moins de 10%) déclarent avoir suivi une formation technique et professionnelle après les études initiales de base.

Les résultats de l'enquête sur l'exclusion du marché du travail urbain de mai 2000 confirment globalement les mêmes tendances. Pour l'ensemble des chômeurs qui sont en quête du premier emploi, le tableau 12 montre que trois quarts des personnes sont des chômeurs de longue durée (au moins 2 ans en chômage), 70% doivent leur survie aux aides familiales et 16,3% aux petits métiers. En moyenne 65% des jeunes chômeurs recherchent un emploi permanent salarié; proportion qui varie de 64% à Conakry à 91% à Kindia contre au plus 33,3% à Labé et à Kankan.

Les relations personnelles, avec un poids de 51%, constituent le mode privilégié de recherche d'emploi. Le recours aux services de main d'oeuvre est presque insignifiant : poids de 4% seulement.

Tableau 8 : Répartition (en %) des chômeurs en quête du premier selon la durée de recherche d'emploi, les moyens de subsistance et les modes privilégiés de recherche d'emploi selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence Paramètres	Conakry	Kankan	Kindia	Labé	N'Zérékoré	Ensemble
Durée de recherche d'emploi						
0-11 mois	6,5	28,6	2,3	33,3	28,6	9,0
12-23 mois	17,4	19,0	13,6	16,7	-	16,3
24-35 mois	18,1	33,3	29,5	16,7	14,3	21,5
36-47 mois	16,2	9,5	20,5	33,3	28,6	17,6
48-59 mois	9,7	-	2,3	-	14,3	7,3
60 mois et plus	31,6	9,5	31,8	-	14,3	28,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Origine des ressources disponibles						
Non déclaré	1,3	-	-	-	14,3	1,3
Epargne personnelle	5,2	-	-	-	-	3,4
Aide de la famille	62,6	81,0	86,4	100	71,4	70,0
Petits métiers	21,9	4,8	4,5	-	14,3	16,3
Autres	9,0	14,3	9,1	-	-	9,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Modes de recherche d'emploi par degré d'importance						
Relations personnelles	54	61	38	47	34	51
Services de main d'oeuvre	4	11	3	0	0	4
Petites annonces, demandes écrites	13	9	35	0	8	17
Demandes familiales	9	6	4	32	4	8
Présentation directe	19	8	14	22	54	18
Autres	1	6	7	0	0	3
Total	100	100	100	100	100	100
Types d'emploi recherché						
Emploi permanent salarié	63,9	28,6	90,9	33,3	57,1	64,8
Emploi permanent indépendant	13,5	23,8	2,3	-	28,6	12,4
Emploi occasionnel	0,6	-	-	-	-	0,4
N'importe quel emploi	20,0	47,6	6,8	66,7	14,3	21,0
Autres	1,9	-	-	-	-	1,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : MEF/SEP/DNS : enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain, mai 2000

3.1.1.2 Les déterminants de l'exclusion des jeunes diplômés du système productif

Au delà des comportements en matière de recherche d'emploi, l'exclusion de la grande majorité des jeunes diplômés du système productif est la résultante d'un certain nombre de facteurs.

Premièrement, **la faiblesse des créations d'emploi dans le secteur formel**. En Guinée, pendant presque un quart de siècle de dirigisme étatique, la création d'emploi formel était presque exclusivement le fait de l'Etat. Tous les sortants des institutions de formation étaient assurés d'être embauchés dans la Fonction Publique. Les entreprises publiques, pour leur part, procédaient régulièrement à des recrutements de personnel qualifié et non qualifié.

Avec l'application des mesures d'ajustement structurel en 1986, non seulement les recrutements dans la Fonction Publique furent très sévèrement réduits mais aussi près de 40000 fonctionnaires ont perdu leur emploi, ramenant ainsi l'effectif de la Fonction Publique de 90000 en 1986 à 50000 travailleurs en 1992.

Aujourd'hui, l'âge moyen des fonctionnaires guinéens est l'un des plus élevés d'Afrique (plus de 45 ans) et moins de 2% des fonctionnaires ont moins de 30 ans: au 30 juin 1998, l'effectif global de la Fonction publique était de 50450 personnes dont 1,5% ayant moins de 30 ans et 15,4% situées dans la tranche de 30 à 39 ans. Ce qui pose le problème de rajeunissement de l'effectif de l'administration pour assurer la relève. Le secteur privé sur lequel le gouvernement fondait beaucoup d'espoir pour assurer la relève et absorber ce petit monde de chômeurs est en gestation avec une capacité d'embauche très limitée.

En fait, la faible réponse du secteur privé aux mesures incitatives créées s'expliquerait par les insuffisances notoires dans la fourniture des services essentiels d'infrastructures (électricité, télécommunications et transports) et les étranglements institutionnels (système judiciaire et Fonction Publique inefficaces, faible accès au crédit bancaire).

Seul le secteur commercial aurait connu un essor appréciable, mais les entreprises de ce secteur sont peu créatrices d'emploi et fonctionnent en s'appuyant essentiellement sur une main d'oeuvre familiale ou clanique. Les opportunités d'emploi salariés dans le secteur formel sont, donc, non seulement rares mais aussi, compte tenu de la morosité des activités économiques à l'échelle nationale et internationale, les espoirs sont faibles quant à l'éventualité d'un renversement spectaculaire de situation dans un temps relativement proche.

Deuxièmement, **les dysfonctionnements sur le marché du travail.** Un marché du travail qui fonctionne bien est crucial au succès des ajustements structurels, dont l'essence est une réallocation des ressources. En Guinée, le fonctionnement du marché de travail est loin d'être parfait. Même si le capital humain ou tout autre facteur objectif n'est pas à exclure, l'accès à l'emploi tout comme à l'information y afférente est beaucoup plus déterminé aujourd'hui par les relations personnelles, familiales ou ethniques.

Ce mode traditionnel d'information et d'accès à l'emploi est d'autant plus utilisé que le travailleur est plus vulnérable (faible qualification) ou situé dans un ménage défavorisé. Les jeunes demandeurs d'emploi doivent beaucoup plus compter sur leurs relations personnelles, familiales et ethniques que sur les aptitudes personnelles.

Lors de l'enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain de mai 2000, les nouveaux venus sur le marché du travail pourvus d'un emploi affirment avoir accès à l'information sur l'emploi grâce aux relations personnelles et familiales dans 59% des cas. Les critères très souvent exigés pour postuler à un emploi, notamment l'existence d'une expérience professionnelle minimum, sont également des éléments qui défavorisent les jeunes diplômés.

Troisièmement, **la non ou mauvaise adéquation entre offres et demandes d'emploi.** Selon certaines estimations, en confrontant les créations d'emploi projetées aux entrées et sorties dans la population active, "le marché du travail urbain en Guinée restera déficitaire de 30000 emplois par an à moyen terme et de 42500 à court terme, Conakry représentant 75 à 80% de ce total". Le profil de ces demandeurs potentiels d'emploi correspond peu ou pas du tout aux aspirations des entreprises. Il y a un problème d'adéquation (PADSE, Guérin P. 1992 emploi urbain).

Selon l'enquête BIT/IIES, très peu de jeunes diplômés (moins de 10%) déclarent avoir suivi une formation technique et professionnelle après les études initiales de base. Il est également signalé une pénurie de compétences techniques et un excédent de formations générales peu valorisables sur le marché du travail.

Quatrièmement, **un système déficient de planification et de gestion de l'emploi.** L'option économique libérale choisie par le Gouvernement guinéen à partir de fin 1985 a non seulement sonné le glas à la politique d'embauche automatique des travailleurs; mais elle fut également accompagnée par une profonde restructuration de tous les services de l'Etat et la définition ou redéfinition de nouvelles politiques sectorielles afin d'atteindre l'efficacité économique souhaitée.

Dans les conditions normales, ce qu'on attend ou devrait attendre de l'existence d'un organisme officiel de planification de l'emploi; c'est qu'il fournisse le cadre propice à une gestion scientifique des problèmes d'emploi et d'utilisation rationnelle de la main d'oeuvre. Cela veut dire qu'il faut au préalable comprendre plusieurs mécanismes. Les politiques d'emploi constituent une partie intégrante de la politique économique globale du pays. De ce fait, l'organisme officiel de planification de l'emploi doit être en contact étroit et permanent avec tous les services et organismes impliqués dans la définition et la mise en œuvre de cette politique : services techniques relevant des Ministères du plan, de la statistique, de l'Economie, de l'Enseignement, de la Jeunesse, ONGs et Projets de développement, Syndicat et représentants des employeurs.

L'organisme officiel de planification de l'emploi doit aussi être en mesure d'éclairer sur les différentes modalités de valorisation de la main d'œuvre dans les différents secteurs de l'économie (moderne/informel; primaire, secondaire et tertiaire; public, mixte et privé). Il doit, en outre, être en mesure de donner les indications sur la manière dont ces modes d'utilisation sont affectés par les politiques en matière d'éducation, de formation et de technique de production.

Il est, par exemple, important de comprendre les effets de la scolarité sur la capacité d'un jeune travailleur à s'adapter à l'instauration de nouvelles techniques de production ou de gestion. C'est également un grand pas vers une bonne planification de l'emploi que de comprendre les facteurs économiques et socioculturels qui peuvent décourager un jeune diplômé à s'orienter vers l'agriculture à l'image de ses parents.

La plupart de ces actions se résument à une opération de collecte et d'analyse d'informations déjà existantes : tableaux de bord de l'économie nationale, rapports d'activités des ONG et projets de développement, des services publics techniques et de certaines entreprises; informations synthétiques sur le monde scolaire. Il convient de bien comprendre que là où l'Etat renonce, par choix politique mais aussi par sagesse, à garantir un emploi pour tous ses enfants, il est primordial qu'il parvienne, tout au moins, à présenter le visage d'un bon planificateur, préoccupé par la recherche de voies et moyens réalistes et cohérents pour résoudre les problèmes d'emploi et de chômage.

Or, depuis la libéralisation de l'économie et la suppression des embauches automatiques dans la Fonction Publique en 1986, le chômage des jeunes s'est développé au fil des années de façon inquiétante.

Mais, l'Etat n'est jamais parvenu à mettre à la disposition des entreprises, des demandeurs d'emploi et de tout autre acteur intéressé au fonctionnement du marché du travail un système efficace d'informations orientées et de "détection des gisements d'emploi". Il y a toujours eu l'inexistence d'un lieu pertinent de référence pour la gestion systématique des problèmes d'emploi et de chômage des jeunes. Pour formuler et promouvoir une "politique active à long terme de l'emploi et du travail", il est indispensable de procéder à un renforcement du cadre institutionnel existant. Il faudrait renforcer les organismes officiels de planification de l'emploi en leur donnant les moyens matériels et humains nécessaires pour assurer pleinement les fonctions de coordination, d'études et de conseil pour tout ce qui concerne les problèmes d'emploi et de chômage en Guinée. Le principal organisme de planification de l'emploi devrait entretenir des liaisons très vivantes, notamment avec les services compétents des Ministères de la Jeunesse, de l'Education, du Secteur privé, de l'Agriculture et de la Décentralisation pour avoir une vision d'ensemble sur ce qui se fait ou doit se faire en faveur des jeunes en situation de chômage ou sous-employés.

3.1.2 "Déflatés" et les difficultés de réinsertion sur le marché du travail

D'après les résultats de l'enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain, la réinsertion sur le marché du travail n'est guère aisée pour les personnes en chômage à la suite d'une perte d'emploi. Le tableau 9 montre que trois quarts des personnes sont au chômage depuis au moins 2 ans. On constate même une durée de recherche d'emploi au moins égale à 4 ans pour 46% des chômeurs, proportion qui dépasse 50% à Conakry. Sur un marché de travail segmenté et marqué par de vives tensions, la perte d'emploi à partir d'un certain âge (plus de la quarantaine) peut signifier l'exclusion presque définitive du système productif formel pour certaines catégories de personnes.

Tableau 9 : Répartition (en %) des chômeurs ayant perdu leur emploi selon la durée de recherche d'emploi et l'origine des ressources disponibles par milieu de résidence.

Milieu de résidence	Conakry	Kankan	Kindia	Labé	N'Zérékoré	Ensemble
Durée de recherche d'emploi						
0-11 mois	8,8	37,5	9,1	16,7	11,1	12,2
12-23 mois	15,0	12,5	-	16,7	5,6	12,8
24-35 mois	10,6	37,5	18,2	-	27,8	15,2
36-47 mois	12,4	-	27,3	16,7	27,8	14,0
48-59 mois	11,5	-	9,1	33,3	11,1	11,0
60 mois et plus	41,6	12,5	36,4	16,7	16,7	34,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Origine des ressources disponibles						
Non déclaré	0,9	-	-	-	-	0,6
Epargne personnelle	8,0	6,3	9,1	-	27,8	9,8
Aide de la famille	51,3	68,8	72,7	83,3	44,4	54,9
Petits métiers	27,4	18,8	-	-	27,8	23,8
Autres	12,4	6,3	18,2	16,7	-	11,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre de cas	113	16	11	6	18	164

Source : MEF/SEP/DNS : enquête sur l'exclusion du marché de travail urbain, mai 2000

Le désengagement de l'Etat du secteur productif et la rationalisation des effectifs de la Fonction Publique ont été à l'origine de la perte d'emploi pour plusieurs dizaines de

milliers de personnes, communément appelées "déflatés". Pour ces personnes, l'analyse des ajustements opérés sur le marché du travail après les processus de désengagement de l'Etat permet de mieux illustrer les difficultés actuelles de réinsertion. A cet égard, les résultats de l'enquête BIT/IIES¹⁴ de 1994 sur les déflatés permettent de formuler plusieurs commentaires tant sur les processus d'ajustements en terme de chômage et d'emplois que sur l'évolution du niveau de vie des ménages après la réforme.

3.1.2.1 Désengagement de l'Etat du secteur productif, rationalisation des effectifs de la fonction publique et ajustements en terme de chômage et d'emplois

Premièrement, la réinsertion sur le marché du travail est satisfaisante pour les travailleurs maintenus dans les entreprises publiques après une restructuration ou privatisation réussie même si, pour plus de 80% des personnes concernées, plus d'une année (14,2 mois en moyenne) de chômage a précédé le maintien définitif. Par contre, les déflatés, c'est-à-dire les travailleurs non maintenus et "licenciés" sous différentes formes, sont non seulement peu nombreux à être actuellement employés (seulement un tiers) mais aussi les emplois occupés sont généralement de faible qualification (près d'un quart) ou de type indépendant (50 à 56% des cas). Les revenus issus de ces activités sont fortement dispersés certes, mais majoritairement inférieurs à 80 000 francs soit moins de la moitié du salaire mensuel moyen dans la fonction publique guinéenne en décembre 1993 (183 000 francs). Par ailleurs, les uns et les autres ont dû attendre plus de 2 ans (26 à 28 mois) en moyenne avant d'accéder à leur emploi actuel.

Deuxièmement, le degré d'insertion sur le marché du travail est encore très faible pour les déflatés, pourtant "licenciés" il y a, en moyenne, 6 ans (au moment de l'enquête en 1994). Les deux tiers d'entre eux (66,6%) dont 91,3% pour les préretraités et 60 à 70% pour les autres catégories demeurent toujours sans emploi. Lorsqu'ils sont enregistrés comme sans emploi, un peu plus de la moitié (52,6%) des déflatés se déclarent comme chômeur dont la grande majorité (trois quarts) des anciens fonctionnaires licenciés ou classés à former contre la moitié des agents mis en disponibilité spéciale dans les entreprises et très peu de préretraités (moins d'un quart). Certainement, les différences de niveau d'instruction combinées avec la relative jeunesse des anciens agents de l'administration (41 ans contre 44 pour les autres) sont les facteurs qui expliquent les différences de degré de participation au marché de travail. Les personnes qui sont enregistrées comme inactif en se conformant aux définitions standards se révèlent être, en réalité, des actifs potentiels, c'est-à-dire des personnes généralement découragées qui, bien que sans emploi actuellement et n'en recherchant pas apparemment, travailleraient si on leur en offrant la possibilité.

Troisièmement, les chômeurs sont à la quête d'un emploi depuis en moyenne 4 ans et 5 mois (53,5 mois) et n'ont, pour la plupart (plus de trois quarts des cas), jamais eu la chance d'occuper au moins un emploi après la réforme et avant la période actuelle de chômage. Cette ancienneté dans le chômage varie selon les individus et passe de 59,4 mois pour les anciens employés des entreprises publiques à 42,2 mois pour les fonctionnaires licenciés ou "classés à former". Qu'est ce qui explique un tel retard pour

¹⁴ ¹⁴ Dioubaté Youssouf (1994) : "Problématique de la réinsertion des déflatés sur le marché du travail en Guinée", BIT/IIES/RAMTA, document polycopié Conakry

sortir du chômage? La dégradation du marché du travail au cours de ces dernières années en Guinée s'est essentiellement traduite par une augmentation sans cesse croissante des demandeurs d'emploi (les exodés, les jeunes diplômés, les "compressés", les migrants de retour au pays) tandis que les offres d'emploi en provenance de l'Etat et des entreprises se font de plus en plus rares créant ainsi un écart qui s'élargit au fil des années entre offres et demandes d'emploi. Dans ce contexte, plus que la date depuis laquelle les individus ont perdu leur emploi, plus que les dotations individuelles en capital humain, c'est le type de formation (technicien, administrateur, agronome) conjugué avec des facteurs moins objectifs, comme d'abord le manque de relations personnelles consistantes et/ou de moyens financiers et, ensuite, une expérience professionnelle compromettante, à tort ou à raison, d'ancien fonctionnaire qui semblent être les causes véritables du retard accusé par maints déflatés, surtout les diplômés, pour sortir du chômage.

Ainsi, plutôt que d'avancer la faiblesse du capital humain ou tout autre critère objectif, les déflatés chômeurs accordent un grand poids (62%) au manque de relations personnelles "consistantes" et/ou de moyens financiers pour justifier l'échec de leurs démarches en vue d'accéder à un emploi¹⁵. De même, lorsque le recrutement de travailleurs est organisé et n'obéit qu'aux seuls critères de compétence et de potentialités humaines, il semble que les banques et les grandes sociétés de la place n'accordent pas une grande attention aux dossiers de candidature des déflatés. Leur expérience professionnelle devient ainsi, à tort ou à raison, un handicap plutôt que d'être un atout. A la suite des démarches effectuées, 60% des chômeurs n'ont jamais réussi une simple convocation ou toute autre forme de proposition d'emploi.

3.1.2.2 Statut actuel sur le marché du travail et évolution du niveau de vie des ménages

Faiblement intégrés au marché du travail ou n'y participant pas du tout à la différence des travailleurs maintenus dans leur emploi, les déflatés enquêtés, il convient de le noter, sont presque tous chefs de ménage (trois quarts des enquêtés) ou conjoints du chef (15%). Or, toutes choses égales par ailleurs, si la pauvreté existe en Guinée et principalement à Conakry, elle se justifie essentiellement par l'existence de ménages dont le chef est chômeur, inactif ou travailleur indépendant avec faible capital. On est donc enclin à penser que si le niveau de vie des ménages de déflatés ne s'est pas considérablement dégradé, il n'est certainement pas des meilleurs aujourd'hui.

Une tentative d'évaluation du niveau de vie à partir de l'approche "welfarist" (niveaux individuels d'utilité, évalués par les individus eux-mêmes) permet d'ailleurs de le confirmer. La méthode d'analyse consiste, ici, à recueillir le jugement des enquêtés sur l'évolution du ratio de couverture des dépenses alimentaires du ménage par les revenus avant et après la réforme qui a entraîné les "pertes d'emploi" dans le secteur public.

¹⁵ Avec la complicité de certains agents des ministères impliqués dans la gestion de la Réforme Administrative, certains déflatés ont pu réintégrer la Fonction Publique moyennant paiement d'une somme d'argent qui varie selon la complexité des cas. Au cours du dernier trimestre 1993, veille des élections présidentielles, le marché illicite d'achat et de vente d'emplois dans le secteur public aurait été des plus dynamiques (voir par exemple "Le lynx" n° 102 du 28 février 1994).

Il apparaît que pour les travailleurs maintenus dans leur emploi après une restructuration ou privatisation réussie d'entreprise publique, le niveau de vie du ménage s'améliore considérablement tandis que la tendance inverse prévaut pour les déflatés. Le nombre relatif de déflatés plus ou moins satisfaits du ratio de couverture des dépenses du ménage par le revenu diminue de 40% et ceux qui estiment ne plus être en mesure de faire face aux dépenses alimentaires du ménage que de façon médiocre et même pas toujours régulière ont plus que quintuplé (44,4% actuellement contre 8% avant la réforme). L'explication la plus plausible de ces tendances d'évolution est sans aucun doute le statut actuel sur le marché du travail. La catégorie des personnes qui déclare le meilleur niveau de vie est essentiellement constituée de travailleurs particulièrement bien insérés sur le marché du travail tandis que le groupe qui renferme les individus ayant déclaré le niveau de vie le plus médiocre est presque exclusivement (92%) formé de chômeurs et d'inactifs¹⁶.

Bien que déterminantes pour la survie quotidienne de beaucoup de ménages de déflatés, les activités économiques exercées par les autres membres du ménage et les autres sources parallèles de revenu comme, par exemple, la location de maison se révèlent globalement insuffisantes pour rehausser sensiblement le niveau de vie à un seuil relativement satisfaisant. La part des autres sources parallèles de revenu dans le revenu total des ménages de sans emploi est globalement de l'ordre de 25% dont 35% dans les ménages d'inactifs contre seulement 15% dans les ménages de chômeurs.

Les activités des autres membres du ménage, dont l'existence est déclarée par 60% des enquêtés, sont essentiellement le fait des conjoints matrimoniaux (deux tiers des employés-ménage) qui à leur tour sont majoritairement des épouses (plus de trois quarts). Généralement employées dans le secteur informel en qualité de commerçantes avec faible capital, elles génèrent des revenus globalement faibles. La moitié et le tiers (35%) des conjoints employés de chômeurs et de sous-occupés gagnent, par exemple, un revenu mensuel au plus égal à 45 000 francs guinéens. En plus de la dégradation considérable du niveau de vie des ménages, le manque de ressources financières suffisantes dû essentiellement à une faible intégration au marché du travail a également entraîné d'autres conséquences néfastes tant au niveau individuel que communautaire.

Tout d'abord, les transferts de fonds vers le monde rural ont fortement chuté, ce qui est susceptible de détériorer davantage les conditions de vie, déjà très difficiles, de ces populations qui représentent 70 à 90% de la population totale dans maints pays d'Afrique. Parmi les enquêtés, plus de 4 personnes sur 5 (84,4%) sont originaires des zones rurales et semi urbaines du pays et constituent, pour la moitié, de grands espoirs économiques sinon l'unique pour leurs parents vivant en milieu rural. Du fait notamment de la situation actuelle sur le marché du travail, seulement un quart des personnes qui transféraient auparavant (avant la réforme) de l'argent ou des biens en nature continuent présentement à le faire avec autant ou plus d'intensité qu'avant la

¹⁶ Suite aux négociations avec l'Union Nationale des déflatés, le Gouvernement a décidé d'allouer une prime de survie de 50 000 FG à chaque déflaté en attendant le règlement définitif de leur s indemnités de licenciement (Décret de juin 1991). De hauts fonctionnaires impliqués dans le paiement desdites primes ont détourné une bonne partie des fonds en utilisant des listes fictives; fait reconnu, sous la pression des déflatés, par les Ministres des Finances et du Travail lors d'une émission radiotélévisée le 15 juillet 1993.

réforme, dont moins de 10% pour les sans emploi et 30% pour les sous-occupés contre 63% pour les employés satisfaits.

Ensuite, le statut socio-économique dans le ménage s'est dégradé, ce qui, à terme, pourrait bouleverser les structures sociales et porter atteinte aux attributs, en termes d'autorité et de commandement notamment, du statut de chef de ménage dans le sens traditionnel du terme. Les chômeurs et les inactifs qui, avant la réforme, étaient principaux supports économiques du ménage lorsqu'ils avaient le statut de chef sont maintenant nombreux à être chef sans pour autant revendiquer simultanément le titre de principal soutien économique : plus de la moitié des chômeurs et 40% des inactifs. Très souvent, ce sont leurs épouses qui, à travers le petit commerce, supportent économiquement le ménage.

Enfin, d'autres phénomènes comme la précarité du logement et des services qui s'y rattachent et l'exclusion du mode de vie dominant de la société semblent aller de pair avec le manque de moyens suffisants dû au statut actuel sur le marché du travail. Locataires dans l'ordre de 43% et 52,5% respectivement, les déflatés, chômeurs et sous-occupés, ont dans une proportion de 41 et 48% respectivement, changé de maison d'habitation au moins une fois depuis la perte de l'emploi dans le secteur public.

Les motifs de ces changements seraient généralement l'accumulation de dettes de loyer, le non respect des échéances de paiement; d'où des mésententes avec le concessionnaire. La hausse soudaine du loyer à un niveau jugé exorbitant serait également une des causes des changements de domicile. Par ailleurs, et sur un tout autre plan, même si environ un quart des enquêtés ne se comprennent plus très bien avec leurs plus proches connaissances, il semble que la réforme n'a pas sérieusement entamé les relations sociales ni même porté un coup d'arrêt important au degré de participation des déflatés aux activités sociales et culturelles qui leur étaient habituelles et sont encouragées et approuvées par le milieu dans lequel il vivent.

Les résultats ainsi mis en évidence devraient inciter les décideurs politiques et les spécialistes du développement à approfondir la réflexion tant sur les modalités du désengagement de l'Etat que sur la recherche de solution durable et réaliste au problème des déflatés reconnu aujourd'hui comme réellement préoccupant.

Certes, avec les contre-performances économiques et financières qui étaient les siennes, la Guinée ne pouvait pas ne pas s'engager dans des programmes de réforme. Cependant, pour atteindre les résultats positifs escomptés tant sur le plan de l'efficacité économique que de la minimisation des coûts sociaux inhérents, une réforme administrative et financière de la nature de celle appliquée en Guinée exige que certaines conditions soient au préalable réunies. Celles-ci se résument essentiellement à un Etat mieux organisé pour piloter les programmes de réforme, une bonne connaissance de la situation réelle de l'économie nationale en vue de moduler les mesures en fonction des réalités locales et l'existence d'un appareil statistique fiable. Il semble que la prise en compte de ces paramètres a été sous-estimée voire complètement ignorée en Guinée.

3.1.3 Pauvreté, vulnérabilité et précarité de l'emploi dans le secteur informel

Il est établi aujourd'hui qu'il existe un lien très étroit entre l'accroissement du niveau du chômage et le développement des activités dans le secteur informel. En Guinée, sur 11602 établissements recensés en 1987 dans le secteur informel avec des informations sur la date de démarrage de l'activité, plus de la moitié se sont installés entre 1985 et 1987, périodes de démarrage des programmes des réformes. L'absorption des travailleurs potentiels par le développement du seul secteur formel, surtout étatique, n'étant plus qu'une illusion.

Qu'on l'appelle secteur non structuré, économie souterraine, activités non enregistrées ou spontanées, l'essentiel est de savoir que le secteur informel peut être appréhendé, de façon pratique, par le comptable national ou le statisticien comme l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de manière spécifique (immatriculations aux registres des activités économiques, au Service de la Main d'œuvre, à la Direction des Impôts...), distincte et régulière. A l'exclusion des emplois publics, il semble que le secteur informel est à l'origine des trois quarts de l'emploi urbain en Guinée. A l'exception des branches dont la prise en charge est de la première responsabilité de l'Etat (eau, électricité, industries extractives et minières, banques et assurances, transports au sens large, bâtiments et travaux publics), le secteur informel procure 80 à 99% de l'emploi urbain dans les autres secteurs de l'activité économique. Il contribuerait également à un tiers de la formation du produit intérieur brut (PIB) dont respectivement 73% et 71% dans les secteurs secondaires et tertiaires.

En termes de répartition sectorielle, le commerce, avec la moitié de l'emploi total informel à Conakry, se révèle être l'activité la plus pratiquée. La raison est qu'il n'existe aucune barrière pour l'exercice du commerce; il se pratique lorsqu'un petit capital est disponible. Bien que moins développées que les activités purement commerciales, les activités de production (couture et menuiserie notamment) et de services (bars, restaurants, transports, services divers à la collectivité) sont celles qui emploient le plus de personnes (en moyenne 5,3 et 6,8 respectivement contre 2,2 pour le commerce) en qualité d'apprentis et d'aides familiaux essentiellement selon une étude du BIT/PECTA en Guinée.

Deux facteurs sont essentiels pour s'installer à son compte dans le secteur productif informel : la connaissance du métier, principalement par le biais de l'apprentissage en micro-entreprise, et la disponibilité d'un capital pour acheter les instruments de production. Le mode d'emploi indépendant semble également prédéterminé par certains facteurs liés aux caractéristiques individuelles (analphabétisme ou faible niveau d'instruction) et l'environnement social. Par exemple, nombreux sont les grands commerçants (plus de 80%) et les femmes mariées installées à leur propre compte (100%) qui ne se sont jamais engagés dans un processus de recherche d'emploi salarié. Le travail à propre compte semble être leur issue naturelle sur le marché du travail (Dioubaté Y. et Lachaud J.P, 1992).

Dans l'optique de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté, il est important de comprendre qu'il n'est pas exact de penser que tous les travailleurs installés à leur propre compte dans le secteur informel sont pauvres. On trouve parmi eux des individus aisés et parfois même très aisés. En regroupant les travailleurs (méthode cluster analysis) en fonction du degré de régularité, d'autonomie et de

protection de l'emploi et du revenu, il a été démontré qu'on trouve dans le secteur informel, à Conakry, deux grands groupes de personnes : les indépendants avec capital (les grands commerçants généralement) et les indépendants marginaux (ou indépendants avec faible capital ou petits entrepreneurs du secteur informel). Les indépendants avec capital sont des hommes et des femmes travaillant à leur propre compte dans le secteur informel, disposant d'un capital relativement important (supérieur ou égal à 700000 FG en 1991), moins touchés par l'irrégularité des ventes et essentiellement repérés dans les ménages non pauvres. Quant aux indépendants marginaux, ils disposent d'un faible capital (moins de 700000 FG dans 90% des cas en 1991), sont touchés par l'irrégularité des ventes dans 91% des cas, échappent généralement (près de la moitié) à tout système de contribution fiscale et sont majoritairement situés dans des ménages pauvres.

Dans les ménages pauvres et intermédiaires, les travailleurs indépendants, qui aspiraient à un emploi salarié, ont vu leurs démarches échouer, en particulier à cause du manque de relations ou l'insuffisance de qualification professionnelle. Nombreux sont les hommes (36,7% des chefs de ménage et 41,7% des hommes secondaires), surtout lorsqu'ils sont indépendants marginaux, qui considèrent l'emploi à propre compte comme une solution transitoire et déclarent l'exercer faute d'un emploi salarié.

Les obstacles qui entravent le développement du secteur informel sont nombreux. En se fiant aux déclarations des travailleurs de ce secteur, on peut citer parmi les plus importants: l'environnement économique défavorable surtout à cause de l'attitude peu coopératrice et parfois même répressive de l'Etat, l'environnement physique défectueux, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et l'insuffisance des débouchés, les contraintes de formation du personnel et de gestion des entreprises (BIT/PECTA, 1988, Mémoire 1989 du Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi).

3.1.3.1 Environnement physique défectueux

Plus de 60% des entreprises du secteur informel exercent leur profession dans des pièces d'habitation ou des espaces non couverts. Ils ne disposent le plus souvent ni d'électricité, ni d'eau courante.

3.1.3.2 Difficultés d'approvisionnement en matières premières et l'insuffisance des débouchés

Les problèmes d'approvisionnement en matières premières (surtout pour les entrepreneurs du secteur productif) et l'insuffisance de débouchés sont des difficultés réelles. Ce dernier élément fait que les énormes potentialités de production du secteur informel sont souvent entravées par l'absence d'un circuit de distribution organisé, ce qui implique un gaspillage considérable de ressources et d'énergies.

3.1.3.3 Les contraintes de formation et de gestion

Les problèmes de formation et de gestion, bien que pas toujours cités par les entrepreneurs, constituent, en réalité, des contraintes majeures au développement économique des petits entrepreneurs du secteur informel. La gestion des entreprises est généralement rudimentaire : aucun système de comptabilité, pas de calcul correct

du prix de vente des biens et services, pas de séparation entre revenu personnel et celui de l'entreprise.

Il semble que le système d'apprentissage dans le secteur informel est pour beaucoup responsable de ces lacunes. D'abord, le processus d'apprentissage se fait essentiellement sur le tas par voie d'imitation et de répétition des gestes du patron. Il n'incorpore souvent aucun support pédagogique permettant de tester la compréhension et l'assimilation des processus technologiques à la base de la fabrication des machines que les artisans utilisent ou réparent. Par ailleurs, la durée de la formation est souvent arbitraire et dépend du bon vouloir du patron... Tous ces facteurs limitatifs font que le processus est rarement en mesure d'assurer à l'apprenti une formation incluant les divers aspects techniques et économiques nécessaires à un futur entrepreneur (PECTA, 1988, p.13).

3.2 Disparités de pouvoirs d'achat, pauvreté et exclusion en termes de consommation

La transition vers l'édification d'une économie libérale incite à accorder une attention accrue à la répartition des ressources générées par l'économie et aux difficultés qu'éprouvent certains individus pour y accéder. A cet égard, les disparités de pouvoirs d'achat méritent d'être examinées, tant au niveau spatial qu'au niveau des groupes socio-économiques, en vue de favoriser l'élaboration de politiques ayant pour objectif l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

3.2.1 Disparités spatiales de la pauvreté et de pouvoirs d'achat

L'EIBC permet d'appréhender les disparités spatiales des revenus des individus (l'indicateur de revenu choisi est la dépense totale pour l'acquisition de biens de consommation) à l'échelle nationale et régionale

Le tableau ci-dessous, fournit des indications sur la dépense du ménage et la dépense par tête.

Tableau 10 : Répartition des dépenses (en FG) selon les régions naturelles

	Conakry	Basse Guinée	Moy. Guinée	Haute Guinée	Guinée Forest.	Ensemble
Dépenses individuelles moyennes par an	850 000	401 000	377 000	316 000	484 000	469 000
% individus en dessous de la dépense moy.	30,9	72,5	78,1	82,6	67	67,8
Dépense annuelle moyenne des ménages	5 604 148	2 703 000	2 055 000	2 399 000	3 451 000	3 093 000
% ménages en dessous de la dépense annuelle moy.	35,4	74,9	84,7	76,6	61,1	68,8

Source: MPC/EPM/EIBC 94

La dépense moyenne annuelle par tête a été estimée par l'EIBC à 469.000 FG avec de fortes inégalités selon le milieu de résidence. En outre, le ménage moyen guinéen dépense annuellement, plus de 3 millions de FG, soit environ 260 000 FG par mois.

La proportion de ménages ayant un niveau de dépenses en dessous de la dépense moyenne nationale est très élevée et se chiffre à près de 69 % pour l'ensemble du pays dont près de 75% en Basse Guinée, 85% en Moyenne Guinée et près de 77% en Haute Guinée contre 61% en Guinée Forestière et 35,4% à Conakry. A l'exception de la Guinée Forestière, le niveau de dépenses des ménages de Conakry est au moins deux fois plus élevé que celui des ménages des autres régions naturelles du pays.

Par ailleurs, les résultats de l'EIBC indiquent une forte concentration de la consommation des ménages. En effet, les ménages les plus riches (ménages des 4^{ème} et 5^{ème} quintiles) consomment 68,4% de la consommation totale des ménages alors que les ménages les plus pauvres (ménages des 1^{er} et 2^{ème} quintiles) ne se partagent que 16,4 % seulement de la consommation globale. Ce que met en évidence, l'indice de Gini qui est estimé à 0,33.

Les dépenses alimentaires constituent l'essentiel des dépenses des ménages (près 50 % de la dépense totale). Les deux autres postes importants de dépenses sont le logement, y compris l'équipement (près de 14%) et le poste santé/l'hygiène (plus de 12%). Quant au poste éducation/loisirs/culture, il ne représente que 6,3% des dépenses totales. Le coefficient budgétaire des dépenses alimentaires est assez élevé en milieu rural (61,3% du total des dépenses) par rapport au milieu urbain en général et à Conakry en particulier où il est partout inférieur à 43%.

L'autoconsommation représente une part prépondérante de la consommation alimentaire en milieu rural.

(i) Incidence et disparités spatiales de la pauvreté

La pauvreté est généralement définie comme la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes dont le niveau de revenu ne permet pas d'acquérir les biens et services nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux. C'est aussi une situation où l'accès aux services sociaux de base est insuffisant.

L'EIBC, les enquêtes légères sur la consommation des ménages menées par la Direction Nationale de la Statistique entre 1985 et 1988, l'enquête BIT/IIES sur la pauvreté et le marché de travail et enfin l'Enquête Consommation auprès des Ménages de Conakry (ENCOMEC) de 1987 du Ministère de la Santé appliquent la méthode de seuil de pauvreté absolue. Elles retiennent la consommation courante de biens et services vitaux comme l'indicateur privilégié de bien-être.

L'EIBC qui est la source la plus complète sur les statistiques portant sur la pauvreté en Guinée, estime quant à elle que 40,3% de la population guinéenne se trouvent dans une situation de pauvreté absolue et 13% sont en situation d'extrême pauvreté. Les disparités spatiales sont assez prononcées: 52,5% de la population vivant en milieu rural sont pauvres contre seulement 6,7% à Conakry et 24,3% au niveau des autres centres urbains.

Les études réalisées dans le cadre du PADSE s'appuient sur une batterie d'indicateurs socio-économiques issus des résultats de l'enquête prioritaire de 1991, pour dresser douze blocs de pauvreté, majoritairement situés en Haute Guinée et en Moyenne Guinée.

A partir des données de Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, une cartographie basée sur des indicateurs sociaux de la pauvreté a été établie et concerne les 302 sous-préfectures et les 38 Communes urbaines du pays. Les indicateurs choisis sont le niveau d'instruction et d'alphabétisation, la participation aux activités économiques non agricoles et particulièrement un accès plus important au travail salarié, le risque de chômage, l'accès aux services sociaux de base (scolarisation, eau potable, électricité), le taux de survie des enfants et la prévalence de la cécité. Cette étude confirme l'existence d'un arc de pauvreté le long des frontières Nord-Ouest et Nord-est de la Guinée. Cet arc de pauvreté déformé par l'existence de zones de pauvreté dans le Sud du massif Foutanien (Préfecture de Mamou) et dans l'arrière région de la Basse Guinée (Préfecture de Téliélé). Ces zones d'extrême pauvreté sont toutes des zones relativement arides constituées majoritairement de bowés et très difficiles d'accès.

3.2.2 Ciblage des groupes socio-économiques vulnérables et efficacité des politiques sociales

Pour des besoins de ciblage, les disparités spatiales ci-dessus mises en évidence méritent d'être affinées en examinant les liens entre la pauvreté et l'appartenance des individus à un groupe socio-économique donné. L'efficacité des politiques économiques et sociales implique que les actions soient ciblées sur les groupes socio-économiques pour lesquels l'accroissement du revenu aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national. La revue de la documentation disponible et les enquêtes participatives réalisées montrent que les petits exploitants agricoles et les personnes touchées par le chômage et la précarité de l'emploi dans le secteur informel méritent d'être au centre des préoccupations des politiques de lutte contre l'exclusion des moyens durables d'existence.

Tout d'abord, il faut dégager les caractéristiques de production et la pertinence des indicateurs de ciblage avant d'analyser dans un second temps les déterminants de l'exclusion ou de la marginalisation pour chaque catégorie de personnes ciblées.

(I) Les petits exploitants agricoles

Environ 4 actifs guinéens sur 5 travaillent en milieu rural où ils sont essentiellement exploitants agricoles (cas de près de 90% des actifs ruraux). Le tableau 11 montre que la contribution des ménages dont le chef est indépendant agriculteur de cultures vivrières ou de rente à la pauvreté totale est de près de 82 %.

Tableau 11 : Incidence de la pauvreté et contribution relative des catégories socio-professionnelles des chefs de ménage à la pauvreté nationale (en %)

	Indice de pauvreté	Contribution relative
Agriculteur de produits d'exportation	46,6	13,4
Agriculteur cultures vivrières et éleveur	55,4	68,3
Salarié du secteur public	6	0,9
Salarié du secteur privé	11,8	1,4
Indép. S.I vendeur de produits alimentaires	13,3	1,7
Indép. S.I vendeur de produits non alimentaires	14,5	2,2
Indép.. du secteur formel	24,3	4,9
Inactif, chômeur ou apprenti	35,2	7,1
Ensemble	40,3	100

Source : MPC/EPM/EIBC 94

En même temps que l'activité agricole, la plupart des ménages ruraux pratiquent l'élevage, surtout en Moyenne et en Haute Guinée. Selon l'EIBC, la structure des revenus des ménages montre la prédominance des revenus agricoles qui représentent près de la moitié (42,8%) des revenus des ménages guinéens (67% dans les ménages pauvres et 36,3% dans les ménages non pauvres). Pour plus de deux tiers des exploitations, l'agriculture et l'élevage constituent les "sources uniques" de revenu. Les activités non agricoles, même si elles existent en milieu rural guinéen, sont non seulement peu nombreuses mais aussi constituent généralement des activités secondaires et/ou saisonnières. A bien des égards, ces caractéristiques sont communes aux différentes localités rurales de la Guinée et démontrent combien les politiques régionales et celles de décentralisation économique ont peu favorisé la diversification des activités économiques non agricoles. A part quelques sociétés minières, majoritairement situées en Haute Guinée et en Basse Guinée, on y rencontre très peu d'entreprises modernes de taille susceptibles de transformer les produits locaux et/ou de donner du travail à une partie de la main d'œuvre disponible et sous-employée.

D'avantage animés par le souci de garantir son auto-subsistance plutôt que de dégager un surplus commercialisable, les petits exploitants agricoles cultivent essentiellement des produits vivriers (riz, maïs, fonio, manioc, légumes, arachides...). Les superficies totales cultivées étaient estimées à 979.000 hectares par l'enquête agricole permanente de 1997/98, dont 49% consacrées à la culture du riz, 16,4% pour l'arachide, 13,4% pour le fonio, 12,5% pour le manioc frais et 8,6% pour le maïs. Le riz demeure encore et de loin la principale spéculation vivrière du pays. Les trois quarts de la valeur ajoutée dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage sont directement auto-consommés ou échangés sous forme de troc de voisinage (RNA 88/89). Les taux d'autoconsommation varient selon les régions et se situent à 50,5% en Guinée

Forestière, 55% en Basse Guinée, 71% en Haute Guinée et 77% en Moyenne Guinée (EIBC 94/95).

La décision d'écouler le quart restant est, très souvent, déterminée par le besoin de liquidités pour faire face à certaines dépenses courantes (remboursements de dettes, achats de certains biens et services vitaux ou par l'absence d'infrastructures appropriées de stockage dans le cas des produits périssables).

(ii) Les chefs de ménage et les jeunes au chômage

Sur le plan économique, le phénomène le plus étroitement associé à la pauvreté est le chômage. Le non accès au marché du travail, donc à un revenu stable constitue une dimension essentielle de l'exclusion dans la mesure où il induit une privation des moyens d'existence. De même, la participation au marché du travail ne signifie pas l'absence d'exclusion sociale (salariés exerçant des activités précaires, salariés non protégés...).

L'enquête de 1991 montre que le taux de chômage des chefs de ménages de Conakry était de 15,7% (31% dans les ménages pauvres et 2,4% dans les ménages non pauvres). Presque tous les ménages de Conakry dont le chef est chômeur (les 90%) se retrouvent pauvres, ville dans laquelle plus de la moitié (52%) de la pauvreté se justifie par l'existence de ménages dont le chef est chômeur ou inactif (voir tableau 12).

Tableau 12 : Incidence de la pauvreté et contribution relative des catégories socio-professionnelles des chefs de ménages à la pauvreté urbaine à Conakry (en %)

	Incidence pauvreté	Contribution relative
Ménages toutes catégories confondues		
Salarié du secteur public	22,6	15,1
Salarié du secteur privé	36,8	5,0
Indépendant	49,4	28,1
Chômeur	89,7	25,2
Inactif	72,5	26,6
Ensemble	49,5	100
Ménages de Travailleur selon degré de vulnérabilité de l'emploi		
Irrégulier	52,6	14,9
Indépendant marginal	64,7	32,8
Indépendant avec capital	27,6	11,9
Salarié protégé	20,3	23,9
Salarié non protégé	36,7	16,4
Ensemble	35,1	100

Source: BIT/IIES/RAMTA/Enquête pauvreté et marché de travail, Dioubaté Y. et Lachaud J.P (1992)

Par rapport au chômage, deux groupes socio-économiques se révèlent particulièrement vulnérables aux chocs provoqués par les mesures d'ajustement structurel. Il s'agit des agents déflatés de la fonction publique et des jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi malgré qu'ils soient chefs de ménage ou susceptibles de l'être.

Les premiers étaient estimés à 40.000 individus environ en 1994 alors que les seconds seraient aujourd'hui du même ordre de grandeur. Pour avoir une idée globale

du chômage, surtout dans le contexte actuel des économies africaines, une étude sur l'exclusion sociale ne doit pas perdre de vue la situation du chômage marginal, phénomène assez répandu à Conakry, notamment au niveau des jeunes filles célibataires.

(III) Les entrepreneurs du secteur informel de survie

Dans l'optique de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté, il est important de comprendre qu'il n'est pas exact de penser que tous les travailleurs installés à leur propre compte dans le secteur informel sont pauvres. On trouve parmi eux des individus aisés et parfois même très aisés. En regroupant les travailleurs en fonction du degré de régularité, d'autonomie et de protection de l'emploi et du revenu, les travaux réalisés par le BIT/IIES/RAMTA ont montré l'existence dans le secteur informel de Conakry, deux grands groupes de personnes : les indépendants avec capital (les grands commerçants généralement) et les indépendants marginaux (ou indépendants avec faible capital ou petits entrepreneurs du secteur informel).

Les indépendants avec capital sont des hommes et des femmes travaillant à leur propre compte dans le secteur informel, disposant d'un capital relativement important, moins touchés par l'irrégularité des ventes et essentiellement repérés dans les ménages non pauvres. Quant aux indépendants marginaux, ils disposent d'un faible capital (moins de 700.000 FG dans 90% des cas en 1991). Ils sont touchés par l'irrégularité des ventes dans 91% des cas, échappent généralement (près de la moitié) à tout système de contribution fiscale et sont majoritairement situés dans des ménages pauvres.

En milieu urbain et particulièrement à Conakry, les chefs de ménage exploitant de petites entreprises du secteur informel constituent, à n'en pas douter, un groupe socio-économique défavorisé. L'incidence de la pauvreté y est de 63,4% dans cette catégorie de ménages alors que les ménages dont le chef est indépendant avec capital constituent, les ménages qui renferment la plus faible proportion de pauvres à Conakry (23,7%). Les ménages dont le chef est indépendant du secteur informel de survie (indépendant marginal) expliquent un tiers de la pauvreté urbaine à Conakry (voir tableau 12).

CHAPITRE 4 :ACCES AUX ACTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE ET AU CREDIT ET EXCLUSION SOCIALE

4.1 Marginalisation des exploitants agricoles dans le processus de développement économique

Les petits exploitants agricoles guinéens cultivent essentiellement des produits vivriers et sont faiblement intégrés à l'économie nationale, bien que représentant près de trois quarts des actifs guinéens. Cette situation est-elle le signe révélateur de la paresse ou du manque d'ambition du petit paysan guinéen ?

Si en apparence, la tentation est grande de répondre par l'affirmative, dans la réalité il n'en est rien. La décision du petit paysan, qui consiste à se préoccuper presque exclusivement de l'autosubsistance, est prise sous la contrainte de trois facteurs relationnels qui l'enferment dans un cercle vicieux de pauvreté:

- ?? l'accès à la terre de culture et les stratégies d'exploitation ;
- ?? les dysfonctionnements dans la commercialisation de la production du petit paysan ;
- ?? le faible accès au système de crédit.

4.1.1 Accès à la terre de culture et stratégies d'exploitation

Dans une société essentiellement paysanne comme celle de la Guinée, l'accès à la terre ainsi qu'aux intrants et à la main d'oeuvre qui la rendent productifs est crucial pour assurer les moyens durables d'existence. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, il importe de se poser des questions sur la disponibilité des terres agricoles en vue de comprendre si les régimes d'occupation, les stratégies d'exploitation et les comportements des institutions sociales ne contribuent pas à créer des situations d'injustice et d'exclusion compromettant l'accès des paysans pauvres aux moyens durables d'existence.

a)- Disponibilité de terres, stratégies d'exploitation et exclusion

En Guinée, le problème de la disponibilité des terres agricoles n'est pas en soi une contrainte de taille qui pèse sur l'offre de produits agricoles, notamment vivriers. Il existe un potentiel important de terres cultivables dans toutes les régions. A titre indicatif, le tableau 13 montre que seulement 14.7% des terres cultivables étaient effectivement cultivées sur le plan national, proportion qui varie de 8,7% en Haute Guinée à 24% en Moyenne Guinée. La superficie cultivable par exploitation agricole était en moyenne estimée à 14 hectares dont 31 hectares en Haute Guinée contre 2 à 3 fois moins dans les autres régions naturelles. Selon l'EIBC, près de 94% des exploitants agricoles guinéens résident en milieu rural et 95% des ménages ruraux possèdent des terres et gèrent une exploitation agricole.

Dans ce contexte de relative abondance de la terre agricole et de taux élevé d'accessibilité, c'est au niveau des stratégies d'exploitation de la terre qu'il faut chercher quelques éléments majeurs d'explication de la faible productivité de l'activité du petit paysan et de sa marginalisation dans le processus de développement économique national.

Le système traditionnel de production se caractérise essentiellement par l'utilisation d'équipements agricoles rudimentaires (houe, coupe-coupe, faucille, hache, etc.) et presque exclusivement de produits locaux (fumiers, cendres, paillage...) comme fertilisants. Les exploitations sont généralement de petite taille : en moyenne 1,7 hectares en 1990, 2 en 1995, 2,2 en 1998 et plus de la moitié des parcelles (56% en 1995) ont moins d'un hectare. Les terres sont également sur-utilisées. Une forte pression est exercée sur les terres de meilleure qualité au détriment de la fertilité des sols. La durée moyenne de la jachère, qui permet parmi d'autres indicateurs d'apprécier le degré de surexploitation de la terre, est en effet de 7 ans⁴ globalement en Guinée, mais avec une variation allant de 4 ans en Moyenne Guinée jusqu'à 11 ans en Haute Guinée. (Tableau 13).

Tableau 13 : Quelques indicateurs relatifs à la disponibilité de terres agricoles

Régions	Guinée Maritime	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Surface cultivable en % de la superficie totale	27,2	14,5	26,7	28,4	24,4
Superficie potentielle cultivable total (en milliers ha) par exploitation	1200 12	800 9	2700 31	1300 14	6000 14
Surface cultivée					
- en % surf. cultivables	17	24	8,7	19,5	14,7
- totale	204	192	234	253	883
- par exploitation	2,0	1,3	2,7	2,7	2,0
- durée jachère (an)	6	4	11	5	7
- moyenne cultivée (ha)	1,60	0,96	2,47	2,22	1,69
- par habitant	0,19	0,12	0,21	0,25	0,18
- par actif	0,32	0,20	0,37	0,42	0,32

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA 89/90) in PADSE/AGREER "Emploi rural"

En Haute Guinée, les superficies des exploitations sont les plus vastes du pays (2,5 hectares en moyenne) tandis qu'en Moyenne Guinée, elles sont les plus faibles (0,96 hectare). Les estimations les plus récentes montrent que 25% des terres cultivables sont effectivement cultivées sur le plan national. Mais, cette proportion passe de 56% en Moyenne Guinée à seulement 15% en Haute Guinée.

Les spécificités régionales sont causes ou conséquences de divers phénomènes relatifs notamment à la gestion de la terre de culture et à l'invention de stratégies de survie à travers, par exemple, l'exode rural et la surexploitation des femmes.

En Moyenne Guinée, la pression démographique (au moins 80 habitants/Km² sur les plateaux centraux de Labé-Pita) jointe à la pression sur les terres de qualité a entraîné le départ de nombreux hommes en migration de longue durée, mouvement qui détermine en retour des transferts d'argent sous des formes diverses (investissements en maisons, dons aux parents). L'exploitation agricole reste alors sous l'activité presque exclusive des épouses.

⁴ Pour que les sols tropicaux fragiles redeviennent fertiles après avoir été cultivés, il faudrait au moins 15 ans de jachère (Berg et Whitaker, 1990, p. 175).

On rencontre généralement en Moyenne Guinée deux types de champ dans chaque exploitation. Aux alentours des habitations, les tapades où sont cultivés de manière intensive et continue des produits comme le maïs, le niébé, l'arachide, le taro, les patates douces, le manioc, le gombo et les légumes. A environ une demi-heure de marche du village, les champs extérieurs sur lesquels sont pratiquées les cultures extensives de façon alternée le fonio et le riz. Il faut noter l'importance de la charge de travail des femmes et la surcharge que représente leur rôle-pivot dans la force de travail, en particulier lors de l'absence des hommes adultes. La stratégie alimentaire est centrée sur l'exploitation des tapades et l'utilisation des revenus monétaires provenant des migrants. C'est probablement en Moyenne Guinée que la sécurité alimentaire du groupe est la plus fragile.

La Haute Guinée, par contre, est une très vaste région mais à faibles densités (au plus 10 habitants/km²). Les terres inondées, les meilleures ici, sont des terres cultivées depuis fort longtemps et ne représentent qu'une petite partie des superficies des exploitations. Très souvent, plutôt que de mettre en valeur de nouvelles terres (les potentialités existent), les exploitants, animés par la volonté de minimiser les distances, choisissent comme solution de rechange la diminution du temps de jachère au mépris d'une réduction de la fertilité des sols à moyen et long termes. Il convient de signaler également que le paysan est parfois, amené à faire un choix entre le maintien des grandes exploitations difficiles à entretenir avec les petits outillages agricoles dont il dispose et le retour à des parcelles en rapport avec la taille et les besoins alimentaires de la famille. On trouve, en général, deux types de champs en Haute Guinée: les champs familiaux collectifs, les plus vastes, sur lesquels tous travaillent, et les champs individuels, souvent réservés aux femmes et aux chefs de ménages dépendants (cas de plusieurs frères mariés regroupés sous l'autorité d'une personne : le patriarche ou l'aîné). Souvent, les hommes adultes vont à la recherche d'un emploi salarié saisonnier et les activités minières jouent un grand rôle dans la sécurité alimentaire du groupe. Dans les zones minières, les femmes ont de plus en plus tendance à délaisser les travaux champêtres au profit de ces activités minières. Les femmes et les jeunes hommes demeurent en charge des semis, des plantations, des travaux d'entretien et de récolte et ceci en plus des tâches domestiques.

Quant à la Guinée Forestière, sa partie Nord (préfecture de Beyla et fractions Nord des préfectures de Kissidougou, Macenta et Lola) se rattache en réalité à la grande zone de la savane de Haute Guinée, tant sur le plan humain qu'agro-écologique. La partie principale et réellement forestière se caractérise par un potentiel agricole excellent: bons sols, disponibilité des terres, saison des pluies durant 8 à 10 mois, pluviométrie de 1800 à 2800 mm. Généralement, les villages sont concentrés et administrent les terres alentour. Les systèmes de tenure des terres réussissent, semble-t-il, à assurer à chaque famille assez de terres pour satisfaire ses besoins de base. Les cultures susceptibles de rentrées monétaires sont nombreuses : riz, palmiers à huile, café, cacao, cola, bananes, avocats, auxquels s'ajoutent des cultures vivrières de base (condiments, légumineuses, racines et tubercules, millet, maïs et fruits divers). L'autoconsommation est, de l'avis général, suffisante. Au début du 20^{ème} siècle, la Guinée Forestière était principalement occupée par une forêt dense humide qui a été largement défrichée et il n'en reste actuellement que les forêts de Ziama et de Diécké. La pression démographique, déjà sensible dans certaines zones, a encore été accentuée par l'afflux des réfugiés depuis la guerre du Libéria et de la Sierra Léone.

La Basse Guinée se caractérise par un régime de pluies hyper-abondantes (2500 à 3000 mm) de mai à octobre et, en règle générale, le climat et les sols sont excellents pour l'agriculture. Les cultures, diversifiées, s'étagent de la côte aux contreforts du Fouta Djallon. Le riz est cultivé dans les mangroves, dans les plaines inondées en saison des pluies ou en altitude en utilisant les variétés adéquates. Selon les conditions micro-écologiques, on rencontre en culture le manioc, la patate douce, le maïs, le millet, le fonio, l'arachide et de nombreuses plantes vivrières.

Les plantes à fruits réussissent très bien et les marchés de Conakry offrent des opportunités à la multitude de fruits et légumes qui sont cultivés dans cette région. Les informations disponibles laissent penser qu'il n'y a pas de manque de terres cultivables, ainsi la production agricole trouve réunies les conditions de son accroissement selon les techniques traditionnelles pour répondre à la pression démographique. Il faut en fait distinguer deux zones en Basse Guinée : d'une part la basse-côte (subdivisée en terres de mangrove parfois dominées par une acidité très élevée qui peut la rendre impropre à l'agriculture et terres d'arrière mangrove à forte potentialité hydro-agricole) et d'autre part, l'arrière pays qui est un piémont de transition vers les massifs du Fouta djallon.

A cause des conditions physiques peu favorables (sols généralement pauvres et victimes de l'érosion), la Moyenne Guinée est la région du pays où l'agriculture est la moins développée contrairement à l'élevage qui y a trouvé sa zone de prédilection. En Haute Guinée, l'agriculture, surtout vivrière, trouve réunie les conditions de son développement, mais assez d'obstacles restent à surmonter également (PADSE, 1994, Equipe Codesria, 1989). Que ce soit en Haute ou en Moyenne Guinée, les paysans ont une perception très claire de l'évolution négative de leur environnement naturel, évolution qui influence largement l'exode rural et les autres mutations socioculturelles (Equipe Codesria, 1989).

b)- Accès limité aux équipements et intrants agricoles et faiblesse des rendements

Les équipements agricoles modernes (tracteurs, charrue...) ainsi que les intrants (engrais chimiques, semences améliorées) constituent des facteurs essentiels d'accroissement de la productivité agricole. Ce sont eux qui rendent la terre productive; ce qui se traduit par un accroissement des rendements agricoles. Cependant, ils sont généralement de provenance extérieure, pas très souvent disponibles sur les marchés locaux et très coûteux pour les petits exploitants agricoles guinéens lorsque la disponibilité est assurée.

En effet, bien qu'ils n'ignorent guère l'importance des intrants agricoles (par exemple, un kg d'engrais entraîne un supplément de production de 2,2 kg de riz net), très peu de cultivateurs de produits vivriers les utilisent. Selon la dernière enquête agricole permanente (EAP 1997/98), les taux d'utilisation des intrants par les exploitations agricoles guinéennes demeurent encore très faibles : 8,6% des exploitations utilisent des engrais, avec 2,1% pour les engrais organiques et 6,5% pour les engrais chimiques, 3,7% utilisent des produits phytosanitaires et 8,2% utilisent les semences sélectionnées. La raison principale invoquée est la non disponibilité sur les marchés. Cependant, une analyse plus approfondie permet de se rendre compte, qu'au-delà de la non disponibilité sur les marchés, le prix représente, en réalité, l'élément "dissuasif fondamental" de la non-utilisation des intrants agricoles.

Les commerçants privés, connaissant le faible pouvoir d'achat du petit paysan, trouvent inutile et même irrationnel de faire parvenir des engrais là où ils ne seront pas vendus. En 1986, par exemple, lorsque le prix d'un kg d'engrais importé est passé de 18 sylvils à 180 FG à l'intérieur du pays (changement monétaire oblige), la réaction instantanée des agriculteurs a entraîné des méventes. Les stocks ont dû être écoulés sous forme d'un crédit en nature aux paysans (équipe Codesria, 1989). De cette période à maintenant, le prix d'un kg d'engrais aurait au moins été multiplié par 15 alors que le revenu réel du paysan moyen, s'il a augmenté, ne l'aurait été que de façon timide.

En ce qui concerne l'équipement des exploitations, l'EIBC et l'EAP 97/98 confirment le sous-équipement notoire de l'agriculture guinéenne. En effet, selon l'EIBC, les taux d'équipement sont élevés au niveau de certains outils manuels : houe/bêche/daba (71,5%), coupe-coupe (60,2%), hachettes/hache (65,1%). Par contre, au niveau d'outils manuels tels que la pelle, la brouette et l'arrosoir, les taux d'équipement sont très faibles. Il en est de même des outils à traction animale : charrue (10%) et herse (5%). Les taux pour les équipements mécanisés sont insignifiants : tracteur (0,2%), motoculteur (0%), motopompe (0,3%) etc. L'EAP 97/98 indique à son tour que près de trois quarts (73%) des exploitations agricoles pratiquent exclusivement la culture manuelle comme mode de labour.

Les exploitations agricoles pratiquant la culture attelée représentent un quart (25,7%) des effectifs totaux, tandis que celles utilisant les labours motorisés et celui attelé et motorisé à la fois ne représente que 1,4% des exploitations totales. Les prix des matériels agricoles, il convient de noter, étaient subventionnés sous la Première République. Maintenant, avec la libéralisation de l'économie nationale, ils sont devenus inabordables, même pour la plupart des gros agriculteurs (un tracteur, par exemple, coûterait plus de quinze millions de francs guinéens aujourd'hui). Même si les résultats étaient décevants, la mécanisation de l'agriculture (utilisation de tracteur, de charrue...) était relativement avancée sous la Première République. De nos jours, elle a reculé de façon spectaculaire pour atteindre son point mort (Equipe Codesria, 1989).

Cette analyse met en évidence le caractère traditionnel encore persistant de l'agriculture guinéenne; d'où la faiblesse généralisée des rendements agricoles. Les rendements moyens pour les 5 principales cultures observées lors de l'EAP 97/98, cultures qui constituent la base de l'alimentation guinéenne, sont: 1,49 tonne/ha pour le riz, 1 tonne/ha pour le maïs grain, 0,85 tonne/ha pour le fonio, 0,98 tonne/ha pour l'arachide en coques sèches et 6,33 tonnes/ha pour le manioc frais. Ces rendements, bien qu'en hausse par rapport aux années antérieures, sont encore loin des niveaux requis pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et couvrir les besoins d'autoconsommation des petits paysans. D'où la dépendance encore importante vis à vis des produits alimentaires importés, notamment le riz.

Certes, il est indéniable que des efforts appréciables ont été déployés ces dernières années par le Gouvernement et les partenaires au développement pour accroître la productivité et la production des cultures vivrières (aménagement des bas-fonds, équipement des exploitations, facilités pour promouvoir l'utilisation des semences améliorées et des intrants chimiques). Mais le constat est que les petits exploitants, de loin les plus nombreux agriculteurs du pays, en ont rarement bénéficié. Deux raisons majeures semblent expliquer cette situation: des politiques de vulgarisation peu efficaces (seulement 2,6% des cultivateurs de riz ont été touchés par ces politiques en 1991) et l'état de dénuement total du petit paysan, lequel état l'empêche de partager avec les autres les fruits de certaines opportunités sciemment offertes.

c)- Institutions sociales, régime d'occupation des terres et exclusion

Dans le contexte d'une agriculture de subsistance basée uniquement sur les techniques archaïques de production, les disponibilités en terres de culture et leurs modes d'affectation déterminent dans une large mesure l'ampleur et les tendances d'évolution de la production, mais aussi l'exclusion de certaines catégories de personnes du droit de propriété.

L'accès à une terre productive est une condition fondamentale pour la grande majorité des populations rurales, car c'est de la terre que dépendent leurs moyens de subsistance. Cependant, le type d'organisation sociale fait que les femmes, bien que représentant plus de la moitié de la population active agricole, sont très souvent exclues de la propriété des terres et réduites à exploiter, en tant que responsables, des superficies marginales et exigües. Les tapades, où champs individuels aux alentours des habitations, sur lesquelles travaillent essentiellement les femmes, occupaient seulement 8% de la superficie totale cultivée en Guinée en 1995. Parmi les responsables des exploitations agricoles recensées en Guinée par l'EIBC, seulement 2% sont de sexe féminin.

En matière d'occupation juridique de l'espace, il y a lieu de noter que dans la pratique, le droit de propriété et d'usage de la terre est reconnu aux premiers occupants ou à leurs héritiers. Si partout les femmes peuvent, dans une certaine mesure accéder à la terre, en tant qu'usagères dans la plupart des systèmes traditionnels guinéens, elles ne peuvent pas par contre la recevoir en héritage. Elles ne peuvent donc ni en être propriétaires, ni en assurer le contrôle absolu.

Il faut également noter que les premiers occupants ou leurs héritiers cédaient ou prêtaient, très souvent, leurs terres à des connaissances ayant leur confiance. Ce mode de transfert est la source de fréquents conflits de nos jours, conflits qui auraient pris de nouvelles dimensions avec la promulgation en 1992 d'un code foncier en Guinée; code qui consacre la propriété privée de la terre à la demande de la Banque Mondiale notamment. En Moyenne Guinée où la disponibilité des terres est réduite, ces conflits sont très accentués et se présentent généralement sous quatre formes: conflits sur les limites des terres, sur les occupations abusives de terres, sur l'emprunt des terres et les conflits d'héritage. Il est fort probable que la promulgation de ce code foncier, la rareté des terres de qualité (en Moyenne Guinée notamment) et la dégradation progressive de l'environnement soient de nature à diminuer considérablement voire à stopper les prêts gratuits et les locations de terre agricole qui étaient monnaie courante auparavant. Les femmes, elles qui sont rarement propriétaires terriennes, seront les premières à subir les frais de ces mutations.

Par ailleurs, grâce à certains mécanismes de spoliation ou de redistribution, des paysans pauvres et sans défense ne disposent plus de terres agricoles et doivent survivre en travaillant comme salariés agricoles ou en occupant illégalement des terres privées ou publiques "inutilisées". En effet, contrairement à tout esprit de justice et d'équité, il semble qu'au moment de la dissolution des projets étatiques agricoles (les FAPA notamment), les terres n'ont pas été rétrocédées aux détenteurs traditionnels, mais plutôt à certains particuliers (gros planteurs) ou à des centres de développement (Etude Economique Conseil, 1988).

La gestion et le mode d'affectation des terres agricoles qui relevaient du "contentieux franco-guinéen" seraient également une source majeure d'injustice au détriment des paysans pauvres. Des particuliers se sont appropriés des terres collectives dans la plupart des localités (Dubréka et Damakania dans la préfecture de Kindia par exemple) et leur accord est indispensable pour obtenir le droit d'usage de ces terres.

4.1.2 Petits paysans et vulnérabilité sur le marché des produits agricoles

a). Production écoulee et motifs de la décision des ventes

Il convient de noter que la production du petit paysan qui fait l'objet de transactions sur les marchés est très limitée.

Seulement un quart de la valeur ajoutée par l'emploi rural fait l'objet de transaction sur le marché. L'enquête sur les informations prioritaires en Guinée (ESIP) estime qu'en 1991, seulement 18% de la récolte de riz ont été écoulés sur les marchés locaux contre 8% de celle du maïs et 5% de la récolte du fonio. Pour toutes cultures confondues, l'EIBC montre que le pourcentage d'exploitants agricoles ayant vendus une partie de leur culture au cours des 12 derniers mois est relativement faible et se chiffre à près de 35% de l'ensemble des exploitants. Ceci confirme que l'objectif d'autosubsistance est la première préoccupation du petit exploitant agricole guinéen. D'ailleurs, étant donné les caractéristiques de production décrites tantôt, comment peut-il en être autrement?

Dans ces conditions, où ce qui est produit couvre à peine les besoins personnels de consommation, plutôt que le niveau des prix sur le marché, la décision d'écouler une partie de la production est davantage déterminée par le besoin de liquidités pour certains achats ou des remboursements de dettes, la nécessité de se débarrasser rapidement de certains produits périssables en l'absence d'infrastructure appropriée de stockage.

b). Conditions de cession des produits agricoles et pouvoir de négociation du paysan

Très souvent, lorsqu'il s'agit d'apprécier le pouvoir de négociation et la marge de manœuvre du petit paysan guinéen sur le marché des produits, on oublie que dans une économie libérale l'intensité subjective du besoin et les conditions morales dans lesquelles offreurs et demandeurs d'une marchandise se rencontrent constituent, entre autres, des facteurs importants dans la détermination des prix.

Non seulement le petit paysan n'est pas préparé pour maîtriser les processus et les circuits de commercialisation de sa production dans le cadre d'une économie de marché, mais aussi les motifs qui l'amènent à se présenter sur le marché ainsi que les faibles quantités présentées limitent considérablement son pouvoir de négociation. De plus, certaines décisions étatiques et l'enclavement de la plupart des localités rurales ne favorisent guère le fonctionnement normal du marché des produits en faveur des petits paysans.

En 1986, par exemple, suite à la dévaluation monétaire, alors que sur décision étatique le prix d'un kg d'engrais importé décuplait (de 18 sylis à 180 FG), ceux des autres produits céréaliers n'étaient multipliés que par deux ou trois au mieux des cas (le maïs, le mil, le sorgho passaient de 50 sylis à 100FG) (Equipe Codesria, 1989).

Certaines localités rurales de la Guinée sont si difficiles d'accès que les commerçants collecteurs (ou les transporteurs qui jouent ce rôle) doivent mettre, parfois, des jours et des semaines pour y arriver afin d'acheter les produits agricoles vendus par les petits paysans.

Ces commerçants collecteurs font souvent face à des paysans confrontés à des difficultés de toutes sortes. En Haute Guinée, par exemple, près de 60% des exploitations paysannes seraient confrontées à des problèmes alimentaires de juin à septembre et plus de 40% pratiqueraient un crédit soudure dans des conditions difficiles (taux d'intérêt de 25 à 60% sur 6 mois). Quand il n'y a pas recours au crédit, les besoins monétaires sont aussi comblés par les ventes de certains produits (karité, soumbara, petits bétails, lait, maraîchage de contre saison) dans des rapports de prix très défavorables.

Dans les circonstances actuelles, la participation du petit paysan à l'édification d'un marché où ces produits seront écoulés à des prix "souhaitables" est très limitée. Et elle le demeurera certainement tant que l'agriculture restera à un stade de subsistance. Ce n'est pas l'économie de marché en tant que telle qui est en cause. Elle a fait ses preuves ailleurs et l'impact a été parfois très positif sur les petits paysans (cas des pays asiatiques par exemple). Mais, c'est plutôt la manière dont la Guinée a adhéré à ce système qui n'a pas fait l'objet d'analyse préalable approfondie : pas de transition réelle, pas de prise en compte notoire des particularités de certains agents économiques vulnérables.

Les petits agriculteurs font justement partie de ces agents vulnérables. Ils sont dépourvus de tout pouvoirs financiers, vivent dans des localités parfois très enclavées, produisent peu et ont difficilement accès aux grands marchés sans passer par des intermédiaires (les commerçants et transporteurs collecteurs). Contrairement à ce qui est souvent affirmé sans preuve, il n'est, d'ailleurs, pas évident que ces commerçants collecteurs réalisent une marge bénéficiaire importante sur le dos des paysans. Il serait, peut être, plus exact de penser que le fonctionnement des marchés de produits agricoles, à cause de nombreuses déficiences d'ordre structurel, ne satisfait réellement ni le vendeur (petit paysan) ni l'acheteur (commerçant collecteur).

En effet, une bonne partie de la production commercialisée (40% en Moyenne Guinée) du petit paysan est échangée sous forme de troc de voisinage. Le reste est écoulé sur les marchés locaux dans des conditions où l'enclavement et les besoins pressants de liquidités empêchent le vendeur (petit paysan) d'avoir une prétention réelle en matière de prix. En revanche, les commerçants collecteurs, qui achètent les grandes quantités, ne peuvent non seulement pas bénéficier de l'économie d'échelle à cause de la faiblesse de la production commercialisée, mais aussi les coûts de transport élevés amenuisent considérablement la marge bénéficiaire.

La commercialisation des petites quantités de produits agricoles (pas plus de 50 kg en général) est, quant à elle, assurée par les femmes qui, à pied ou en taxi, font régulièrement la navette entre leurs villages et les marchés des villes .

4.1.3 Petits exploitants agricoles et exclusion du système formel de crédit

Travaillant sur des terres de culture généralement peu fertiles et qui se dégradent au fil des ans, le petit exploitant agricole guinéen n'a pas d'autres possibilités sinon que d'utiliser des systèmes traditionnels et archaïques de production (recours à des petits outillages manuels comme seuls instruments, emploi exclusif de fertilisants locaux). De plus, très souvent, sous la pression de difficultés financières (remboursements de crédit, besoins urgents de liquidités) ou la crainte d'enregistrer des avaries du fait du manque d'infrastructures adéquates de stockage, la partie de la production non autoconsommée et destinée au marché est vendue à un faible prix à des commerçants collecteurs qui viennent généralement le trouver sur place au village.

Aussi bien au niveau de la production que de celui de la commercialisation, l'action du petit paysan guinéen est, de ce fait, entravée par assez de contraintes. Pour éliminer ces contraintes, la seule volonté ne suffit pas. Il faut également disposer de moyens suffisants. Avec un revenu personnel très faible qui suffit à peine pour subvenir aux besoins de la famille, le petit exploitant agricole ne peut acquérir, avec ses propres ressources, les moyens de production nécessaires pour accroître sa productivité et son pouvoir de négociation sur le marché. D'où la nécessité d'un recours au crédit.

a). Petits paysans et accès limité au système formel de crédit

Les paysans guinéens éprouvent de très sérieuses difficultés pour accéder au crédit nécessaire pour accroître la productivité et améliorer, de ce fait, leurs revenus. A titre d'exemple, malgré l'existence d'un besoin réel en la matière, très peu de paysans ont pu accéder au crédit. L'accès au crédit n'est cité que par 1,5% des exploitants agricoles pratiquant la culture du riz contre moins de 1% pour les cultivateurs d'autres produits vivriers (ESIP, 1991). Lorsqu'il sollicite le service des usuriers, les paysans, surtout pendant la soudure, paye 100 à 300% d'intérêt. L'EAP de 1995 indique que dans 87,5% des exploitations, aucun membre n'a bénéficié de crédit pour les activités agricoles. Dans environ 11% des exploitations, au moins une personne a eu accès au crédit, situation relevée surtout dans la région de N'Zérékoré. Les exploitations dans lesquelles deux personnes ou plus ont reçu un crédit sont très peu nombreuses : 1,7% du total.

En général, le niveau d'octroi du crédit est relativement plus élevé dans les régions administratives de N'Zérékoré, Kankan, Boké et Kindia. Le recours à une connaissance ou un usurier est la forme de crédit la plus répandue en milieu rural guinéen; il représente 41% des sources de crédit. Ensuite, viennent dans l'ordre la tontine (21,1%), le crédit rural (17,1%), les projets (9,4%), la caisse villageoise (8,3%) etc. Les femmes ont beaucoup plus recours à la tontine (41,2%) et au crédit rural (21,4%) tandis que les sources privilégiées de crédit pour les hommes sont le recours à une "connaissance ou usurier" (47,1%) et ensuite le crédit rural (15,9%) et la tontine (15,8%).

Les bénéficiaires de crédit sont essentiellement des hommes (près de 4 personnes sur 5) et quel que soit le sexe du bénéficiaire, plus de 60% du crédit sont, par ordre d'importance, utilisés comme fonds de roulement pour l'exercice d'une activité commerciale (32,2%) et pour les besoins familiaux de consommation (30,2%). Les personnes qui ont contracté des crédits pour dynamiser leurs activités agricoles sont relativement peu nombreuses : 16,2% pour l'achat des semences/plantules, 4% pour l'achat de matériel et 2,6% pour l'achat d'engrais ou de pesticides.

b). Les déterminants du faible accès au système formel de crédit

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer le faible accès au crédit agricole. Tout d'abord, le "crédit bancaire" destiné au secteur privé est très peu développé. Même des agents économiques évoluant dans d'autres secteurs et plus nantis que les petits paysans parviennent à y accéder très difficilement. Les petits exploitants agricoles et les indépendants du secteur informel n'ont pas le profil type d'un client potentiel de cette forme de crédit.

Par exemple, les petits paysans ne sont pas en mesure de fournir les garanties habituellement demandées par les institutions classiques de crédit (Banques commerciales) et, malheureusement, celles-ci ne semblent pas, pour l'instant, enchantées, recherche de plus gros profit oblige, par la création d'un produit bancaire adapté aux besoins, aux contraintes et aux règles d'autonomie du paysannat guinéen. Bien qu'elle soit un élément salubre susceptible de rapprocher à l'avenir les paysans et les institutions classiques de crédit, la promulgation en 1992 du nouveau code foncier guinéen pourrait aussi perturber, au niveau de beaucoup de familles d'agriculteurs, les travaux champêtres dans certaines localités du pays à cause des conflits de terre. Ces conflits, dont les causes profondes se trouvent dans les modes traditionnels de transmission et de jouissance de la terre, risquent même de priver les faibles paysans de leur terre.

Ensuite, bien que des institutions modestes de crédit agricole (Crédit Rural, Crédit Mutuel etc...) existent en Guinée et enregistrent des résultats très encourageants, leur présence dans les localités rurales du pays demeure encore très limitée. Elles interviennent dans moins du quart des 303 Communautés Rurales de Développement (CRD) du pays.

Enfin, même si des difficultés de gestion et de coordination peuvent être signalées, ici et là, il convient de reconnaître que l'Etat a toujours déployé des efforts pour soutenir le développement du monde rural en général et des agriculteurs en particuliers. Cependant, les résultats sont loin des espérances et les petits exploitants, de loin les plus nombreux en milieu rural, ont été mal ciblés ou ne l'ont pas du tout été. Des recherches sérieuses n'ont pas été entreprises pour appréhender les voies en moyens par lesquels ils peuvent être suffisamment intégrés au circuit économique national par le biais du crédit et devenir, de ce fait, un puissant moteur de la croissance économique générale.

Dans ce contexte d'agriculture de subsistance, le petit exploitant ne pourra jamais profiter des bienfaits de la science, avec ses propres moyens, en acquérant la technologie à haut rendement. Il ne sera, donc, pas en mesure d'accroître sa productivité et de dégager une substantielle production supplémentaire susceptible d'être commercialisée. Au mieux des cas, l'autosubsistance pourrait être assurée. Ceux qui n'y parviendront pas, ils sont malheureusement très nombreux, prendront, en suivant la même logique que les premiers exodés, les chemins des villes et particulièrement celui de Conakry, la capitale du pays mais aussi le point de cristallisation de toutes les angoisses. Ceci est important à signaler, surtout avec la dégradation accélérée de l'environnement au cours de ces dernières années (désertification, érosion...) et les excursions répétées des criquets migrants en Haute et en Moyenne Guinée principalement.

CHAPITRE 5 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès à certains biens et services de base comme l'éducation, les soins de santé et l'eau constituent des indicateurs pertinents de mesure de l'exclusion sociale. La connaissance du niveau de satisfaction de ces besoins permet de catégoriser les populations et d'identifier celles qui sont l'objet d'exclusion sociale. Il faut rappeler que ces indicateurs sont parmi ceux utilisés par le PNUD dans l'élaboration du Rapport Mondial sur le Développement Humain.

5.1 Accès aux services de l'éducation

L'instruction et la formation constituent de puissants facteurs d'intégration sociale et d'amélioration de la productivité et des opportunités de gains des individus en tant que composantes essentielles du capital humain.

Selon la Banque mondiale, « une augmentation d'un an du nombre moyen d'années de scolarité, surtout dans les pays où les ressources humaines sont mieux gérées et rationnellement utilisées, pourrait permettre d'accroître le PIB de 3% »⁵. Ainsi, le combat contre l'analphabétisme et l'amélioration de la productivité des travailleurs constituent des activités de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut noter que ce combat a toujours été au centre des préoccupations de la Guinée, pays qui a décrété l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants dès son accession à la souveraineté nationale.

5.1.1 Evolution des principaux indicateurs de scolarisation

Depuis son accession à l'indépendance en 1958, la Guinée a consacré beaucoup de moyens pour l'amélioration du système éducatif. A l'indépendance déjà, 42 500 élèves étaient scolarisés dans le primaire, soit un taux de scolarisation proche de 16%. Au niveau de l'Enseignement Professionnel, à la même période, près de 700 élèves suivaient des cours dans neuf (9) établissements avec en moyenne annuelle 80 diplômés de type Brevet Professionnel ou Certificat d'Aptitude Professionnel.

Quatre décennies après l'indépendance, la situation a fondamentalement évolué. Le nombre d'élèves inscrits au niveau de l'enseignement élémentaire est sur le point d'être multiplié par 200 par rapport au niveau de 1958, rendant ainsi l'école accessible à la moitié des enfants guinéens d'âge scolaire. Les effectifs globaux de l'enseignement primaire sont passés de 346 807 en 1990/1991 à 726 561 élèves en 1998/1999; ce qui correspond à une évolution du taux brut de scolarisation de 31,8% à 53,5%. On dénombre actuellement plus de 70 écoles publiques et privées de formation technique et professionnelle. De 1990 à 1998, les écoles publiques d'enseignement technique et professionnel ont accueilli un effectif global de 49 776 élèves dont 8 824 filles, soit 17,7% de l'effectif global. Les Centres de Formation Professionnelle (CFP), avec 29 331 élèves, ont formé près de 3 élèves sur 5 au cours de la même période.

L'enseignement supérieur a enregistré une progression énorme depuis l'indépendance. Un total de cinq établissements totalisant 8 272 étudiants a été enregistré pendant l'année universitaire 1996/1997 alors qu'il n'existait pas à l'indépendance. Des milliers de cadres, supérieurs et moyens, formés dans ces institutions, constituent l'essentiel des effectifs de travailleurs de la Fonction Publique et du secteur privé moderne.

⁵ *Journal le courrier*, n° 143, 1994

Toutefois, des efforts restent encore à réaliser dans le domaine de l'éducation, car en dépit des progrès réalisés, la Guinée demeure encore dans le groupe des pays ayant les plus fortes proportions de jeunes illettrés et d'enfants non scolarisés (près de 50% d'enfants non scolarisés). De plus, les inégalités selon le genre et entre milieux de résidence sont assez prononcées : le taux de scolarisation à Conakry est le double de celui du reste du pays et le taux de scolarisation des garçons est pratiquement deux fois plus élevé à celui des filles en milieu rural.

5.1.2 Les déterminants du faible accès au système éducatif

La forte proportion d'enfants non scolarisés pourrait s'expliquer par la combinaison d'un ensemble de facteurs. D'après les résultats de l'enquête réalisée, ces facteurs sont les suivants :

- a. l'insuffisance de l'offre éducative et une déperdition élevée;
- b. l'éloignement de l'école pour les populations rurales;
- c. la pauvreté des ménages;
- d. les pesanteurs socio-culturelles et la faible scolarisation des filles.

a). Insuffisance de l'offre éducative par rapport à la demande

A tous les niveaux du système éducatif guinéen, les effectifs scolaires ont connu une forte croissance depuis l'accession du pays à l'indépendance. Toutefois, des problèmes se posent et sont particuliers à chaque cycle scolaire.

~~✍~~ Au niveau de **l'enseignement primaire**, le taux de scolarisation de 51,2% enregistré en 1999, reste encore loin de l'objectif de 70% de scolarisation projeté pour l'an 2000. Le coefficient d'efficacité de l'enseignement primaire est par ailleurs très faible. Plus de la moitié des enfants scolarisés abandonnent l'école avant d'atteindre la 6^{ème} année. Ce niveau est généralement admis comme nécessaire pour ne pas retomber dans l'analphabétisme et acquérir les connaissances de base permettant une participation efficace au développement de la société.

Parmi les élèves qui atteignent la 6^{ème} année, près de 3 sur 5 échouent aux examens d'entrée en 7^{ème} année (collège) et une proportion assez importante finissent par quitter l'école après plusieurs années de redoublement. La plupart de ces jeunes non scolarisés ou très tôt déscolarisés n'ont d'autres alternatives que d'apprendre un métier ou de travailler dans le secteur informel et dans de petites exploitations agricoles familiales.

L'un des défis majeurs qui se pose au système éducatif, formel et non formel, est de préparer ces jeunes à une vie productive mieux accomplie dans les secteurs traditionnels de l'économie à travers un remodelage des programmes scolaires notamment.

~~✍~~ **L'enseignement secondaire** enregistre quant à lui, une demande d'éducation primaire abondante en amont et une promotion limitée en aval. L'effectif des nouveaux admis est très élevé par rapport à celui des sortants, surtout au collège où la différence était de l'ordre de 6 entrant contre 1 en 1997/1998. Il en résulte des écoles ayant jusqu'à 80 élèves ou plus parfois par classe et qui pratiquent un système de double vacation.

La double vacation étant une solution alternative qui consiste à utiliser « rationnellement » les salles de classes et le personnel enseignant disponibles en donnant la possibilité à chaque élève de fréquenter l'école pendant une partie de la journée ou de la semaine. D'où, l'impossibilité de réaliser un enseignement de qualité.

~~LES~~ **L'enseignement technique et professionnel** fait l'objet d'une forte demande au cours de ces dernières années, surtout de la part des jeunes déscolarisés de l'enseignement secondaire et aussi de la part des jeunes bacheliers après des échecs répétés au concours d'accès aux établissements d'enseignement supérieur. Les variables relatives au rendement scolaire sont relativement satisfaisantes. Parmi les lacunes du sous-secteur de l'enseignement technique, il y a la quasi absence de filière ou d'institutions ciblant les jeunes déscolarisés de l'enseignement primaire.

~~LES~~ Au niveau de **l'enseignement supérieur**, l'objectif de limitation de l'effectif global des étudiants à 9 000 rend les établissements d'enseignement supérieur inaccessibles à beaucoup de jeunes bacheliers. Cette mesure a entraîné beaucoup de frustration et d'amertume par les jeunes qui ont eu le mérite de poursuivre les études à un niveau aussi élevé dans des conditions parfois pénibles.

Actuellement, près de 75% des bacheliers n'ont pas accès établissements d'enseignement supérieur à cause surtout de l'insuffisance de l'offre éducative par rapport à la demande. L'Université de Conakry, qui est la première institution d'enseignement supérieur du pays de par sa taille, compte actuellement plus de 6000 étudiants, soit plus de 4 fois sa capacité normale d'accueil, capacité estimée à 1500 étudiants. C'est également au niveau de cette université qu'on enregistre les taux de redoublement les plus élevés (20,9% en 1996/97) et les plus grands retards dans la soutenance des mémoires de fin d'études supérieures.

~~LES~~ Quant à **l'éducation non formelle**, elle est la stratégie sur laquelle la Guinée compte pour couvrir les besoins de près de 60% de la population qui n'a tiré aucun profit du système éducatif formel. Elle inclut, entre autres, l'apprentissage traditionnel qui est, du point de vue quantitatif, le principal mode de formation des capacités en Guinée. A titre, l'apprentissage traditionnel forme au moins 13 fois plus de jeunes que tous les niveaux de l'enseignement professionnel, public et privé confondus. Malgré son importance, cette forme de transmission du savoir-faire ne bénéficie pas encore de l'appui et de l'assistance nécessaires du Gouvernement pour une meilleure prise en charge et un encadrement de ce secteur le plus souvent qualifié d'informel.

b) L'éloignement de l'école et la faible scolarisation en milieu rural

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement notamment avec le Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education (PASE, les collectivités de base et les partenaires au développement en matière de construction et de rénovation d'infrastructures scolaires, 38,9% des localités guinéennes n'ont pas encore d'école primaire selon les résultats de l'enquête communautaire réalisée dans le cadre de l'EDS 99. En milieu urbain, notamment à Conakry, ce phénomène se fait sentir avec beaucoup plus d'acuité.

Le tableau 14 montre que 42,6% des localités en milieu urbain n'ont pas d'école primaire contre 36,5% en milieu rural. A Conakry, 46,9% des quartiers n'ont pas d'école primaire. Cette proportion est de 43,8% dans les centres urbains de la Basse Guinée, 25% dans les villes de la Moyenne Guinée. La Moyenne Guinée a la particularité d'avoir plus de la moitié (52,7%) des localités rurales sans école primaire.

Tableau 14 : Répartition des localités selon le lieu de disponibilité de l'école primaire par région naturelle et milieu de résidence (en %)

Région	Lieu	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	Dans cette localité	56,2	60	58,9
	Dans une autre localité	43,8	40	41,1
	Total	100	100	100
Moyenne Guinée	Dans cette localité	75	47,3	50,8
	Dans une autre localité	25	52,7	49,2
	Total	100	100	100
Haute Guinée	Dans cette localité	63,6	62,5	62,7
	Dans une autre localité	36,4	37,5	37,3
	Total	100	100	100
Guinée Forestière	Dans cette localité	62,5	88,4	81,4
	Dans une autre localité	37,5	11,6	18,6
	Total	100	100	100
Conakry	Dans cette localité	53,1	-	53,1
	Dans une autre localité	46,9	-	46,9
	Total	100	-	100
Ensemble	Dans cette localité	57,4	63,5	61,1
	Dans une autre localité	42,6	36,5	38,9
	Total (%)	100	100	100
	Total (nbre de cas)	115	178	293

Source : MPC/EDS 1999 : Enquête communautaire

Dans 95,6% des localités d'enquête, les enfants vont à l'école à pied essentiellement. Les autres moyens de transport ne sont presque pas utilisés. Il faut en moyenne environ une demi heure (27,4 mn) de marche pour qu'un élève de première année parvienne à son école. Ce temps varie selon le milieu de résidence : 20,5 minutes en milieu urbain et 32,3 minutes en milieu rural (Tableau 15).

Tableau 15 : Distance et temps moyens pour aller à l'école primaire selon la région et le milieu de résidence

Région	Urbain	Rural	Ensemble
Distance moyenne (en km) des localités à l'école			
Basse Guinée	0,4	3,9	2,9
Moyenne Guinée	0,2	2,8	2,5
Haute Guinée	0,8	4,7	3,8
Guinée Forestière	0,1	0,7	0,6
Conakry	0,3	-	0,3
Ensemble	0,3	3,0	1,9
Temps moyen (en minutes) pour aller à l'école en marchant pour un élève de première année			
Basse Guinée	17,1	53,3	42,4
Moyenne Guinée	12,6	25,0	23,4
Haute Guinée	41,4	35,3	36,8
Guinée Forestière	19,9	19,6	19,7
Conakry	18,7	-	18,7
Ensemble	20,5	32,3	27,4

Source : MPC/EDS 1999 : enquête communautaire

La distance moyenne enregistrée entre les localités et les écoles est de 1,9 km avec 3 km en milieu rural et 0,3 km en milieu urbain. Les enfants habitant en zone rurale parcourent plus de distance pour aller à l'école que ceux des villes. Dans les zones rurales de la Haute Guinée et de la Basse Guinée, les distances moyennes sont respectivement de 4,7 km et 3,9 km contre 2,8 km en Moyenne Guinée et 0,7 km en Guinée Forestière. Ces résultats montrent que malgré les progrès réalisés en matière de construction d'infrastructures scolaires⁶¹⁷, il reste encore un gros investissement à réaliser par le Gouvernement pour une distribution rationnelle des infrastructures scolaires.

Les progrès réalisés ne doivent, cependant, pas faire oublier que les enfants de près d'un cinquième des localités (19,8%), dont 14,8% en milieu urbain contre 23% en milieu rural, n'ont pas encore accès au système éducatif selon l'enquête communautaire de l'EDS99. Les raisons invoquées apparaissent au tableau 16. La distance est la principale cause avancée par les populations rurales. En effet, 51,7% des localités d'enquête justifient le non accès au système éducatif par l'éloignement de l'école primaire, proportion qui varie de 68,3% en milieu rural contre 11,8% seulement en milieu urbain.

Tableau 16: Fréquentation scolaire et raisons de non fréquentation selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Ensemble
Répartition (en %) des localités selon que les parents envoient leurs enfants à l'école primaire ou non			
Oui	85,2	77,0	80,2
Non	14,8	23,0	19,8
Ensemble (%)	100	100	100
Nombre de localités	115	178	293
Raisons de la non scolarisation des enfants selon les parents (%)			
Ecole trop éloignée	11,8	68,3	51,7
Trop d'élèves dans les classes	17,6	-	5,2
Enseigne pas ce qui doit être enseigné	5,9	-	1,7
Ne peut payer frais/fournitures	17,6	4,9	8,6
Ne peut payer autres coûts	35,3	4,9	13,8
Manque de sécurité	5,9	2,4	3,4
Parents ont besoin enfants pour travail	-	9,8	6,9
Autre	5,9	9,8	8,6
Ensemble	100	100	100

Source : MPC/EDS 1999 : Enquête communautaire

c) Pauvreté et scolarisation des enfants

La pauvreté des familles et le rôle économique que jouent les enfants dans les activités des ménages constituent selon les résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles liées à la scolarisation des enfants de décembre 1997 (tableau 17), des facteurs qui influencent négativement la scolarisation. En effet, L'offre éducative n'est pas encore

^{6 17} Selon l'ESIP 1991, la distance moyenne que devaient parcourir les enfants des villages pour se rendre à l'école était de 12,4 km en moyenne dont 15,8km en Haute Guinée, zone la plus défavorisée, contre 7,6km en Guinée Forestière, région qui est la mieux couverte en termes de disponibilité d'infrastructure scolaire.

suffisante pour encourager la demande. En milieu urbain, une proportion de 53% des enquêtés ont déclarés que les coûts de scolarisation sont élevés. Aussi, le nombre assez élevé d'élèves par classe a été cité comme des facteur de découragement pour la scolarisation des enfants. En plus de l'éloignement de l'école, les communautés rurales citent également l'utilisation des enfants en qualité d'aide-familiaux comme facteurs de non scolarisation (EDS 99, enquête communautaire).

D'autre part, il faut signaler que selon le RNDH de 1999, Le quintile le plus pauvre ne reçoit que 5% des dépenses publiques d'éducation contre 44% pour le quintile le plus aisé. Ce qui montre que les dépenses publiques en faveur de sont encore moins orientées vers les zones ciblées pauvres. Les charges liées à la scolarisation d'un enfant fréquentant l'enseignement élémentaire sont supportées à 35% par l'Etat et 65% par les parents⁷ Les types de dépenses examinés sont les dépenses relatives à la santé des élèves et les diverses contributions relatives au fonctionnement de l'école (Tableau 17).

Tableau 17 : Dépenses moyennes effectuées par les familles par élève dans l'enseignement primaire selon le milieu de résidence et le type de dépenses

Type de dépenses scolaires	Zone urbaine	Zone rurale	Dépense moyenne	
			Montant	%
Fournitures (dont part de l'habillement en %)	50 960 (44,9)	48 420 (51)	49 690	74,7
Transport	7 150	0	7 150	10,7
Santé	9 150	4 300	7 050	10,6
Contributions diverses	2 540	2 750	2 640	4,0
Total	69 800	55 470	66 530	100

Source : MEPU/SSP/Projet NFQE: "Enquête sur les dépenses des familles liées à la scolarisation des enfants", décembre 1997

Pour la rubrique fourniture, la dépense totale moyenne par élève en zone urbaine est de 50 960 FG par an contre 48 420 FG en zone rurale. Etant donné le coût unitaire et le nombre de fournitures scolaires à acheter, les élèves sont surtout munis des outils d'écolier indispensables, aussi bien en milieu rural que dans la grande majorité des ménages urbains. Le port de l'uniforme scolaire étant obligatoire pour tous les élèves guinéens, les dépenses d'habillement (tenues scolaires, chaussures et sacs d'écolier) sont assurées en usant de diverses stratégies permettant de minimiser les dépenses relatives aux fournitures non indispensables. Le calcul des ratios cahiers/livres montre que dans les écoles primaires, la primauté est toujours accordée à l'écriture de leçons dans les cahiers à partir du tableau, le rôle des livres demeure secondaire: le nombre de cahiers utilisés est près du triple de celui des livres scolaires (2,8 cahiers contre 1 livre). La quantité moyenne d'articles tels que les sacs d'écolier, les livrets scolaires, les ardoises, les crayons de couleur, les compas, les équerres, les couvertures en plastique, les règles et les craies est inférieure à l'unité, ce qui signifie, en d'autres termes, qu'une partie des élèves ne possèdent pas du tout ces fournitures de base.

La très grande majorité des élèves des écoles primaires publiques se rendent à l'école à pied; ce qui ne nécessite pas de frais de transport. C'est seulement en milieu urbain et principalement dans certaines communes de Conakry que des dépenses journalières de transport ont été signalées : en moyenne 540 FG par élève concerné à Kaloum et 1140 FG dans la commune de Matoto.

⁷ le coût annuel des dépenses scolaires d'un élève était estimé à 102 460 francs guinéens en 1997

La structure des dépenses totales relatives aux études dans les écoles primaires publiques montre que 75% des dépenses effectuées par les parents sont consacrées à l'achat de fournitures scolaires (y compris l'habillement). Les contributions liées au fonctionnement de l'école s'élèvent en moyenne à 2 640 FG par élève et par an, soit 4% des dépenses totales. Plus de 80% de ces contributions sont relatives aux cotisations APEAE (Association des parents d'élèves et amis de l'école). Pour un élève de l'enseignement élémentaire, le ménages urbain dépense 25,8% de plus que le ménage résidant en milieu rural (69 790 FG contre 55 470 FG).

Les résultats de l'EIBC révèlent l'existence d'une forte corrélation entre le niveau de vie des ménages et la scolarisation des enfants. La faiblesse des revenus et les frais liés à la scolarisation, frais de plus en plus élevés depuis l'application des mesures d'ajustement structurel, limitent la demande éducative et poussent les jeunes issus de familles pauvres à abandonner l'école de manière précoce. Le tableau 18 montre les disparités existant dans ce domaine selon le milieu de résidence et le sexe.

Tableau 18 : Taux d'inscription dans le primaire et le secondaire, par niveau de vie des ménages en 1994

	Primaire			Secondaire		
	40% les plus pauvres	40% les plus aisés	Moyenne	40% les plus pauvres	40% les plus aisés	Moyenne
Tous groupes confondus	21	77	44	4	33	19
Garçons	30	91	53	5	43	25
Filles	10	64	37	2	21	11
Zone rurale	20	52	27	2	7	5
Zone Urbaine	22	86	78	16	40	38

Source : MPC/EPM/EIBC 94

En comparant la situation des deux quintiles supérieurs et inférieurs, on constate que le taux d'inscription au primaire pour les non pauvres dépasse le triple de celui des pauvres (77% contre 21%). L'écart se creuse davantage au niveau de l'enseignement secondaire (33% contre 4%, soit un écart de 8 contre 1). Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le rapport des taux d'inscription est en défaveur des catégories pauvres de la population.

d). La faible scolarisation des filles et les pesanteurs socio-culturelles

Les différents indicateurs de scolarisation cachent de fortes disparités entre sexes. En dépit des progrès accomplis en matière de scolarisation des filles, notamment grâce à la mise en œuvre du Projet d'Ajustement du Secteur de l'Education (PASE), les taux bruts de scolarisation (TBS) des filles se sont maintenus depuis 1990 dans un rapport de 2 contre 1 (tableau 19).

Tableau 19 : Evolution du taux brut de scolarisation par sexe de l'année scolaire 1990/91 à 1998/99 (enseignement primaire)

	Filles	Garçons	Total
1990/91	19,6	44,4	31,8
1991/92	19,7	44,6	31,9
1992/93	22,8	51,1	36,7
1993/94	25,7	55,1	40,1
1994/95	29,2	60,5	44,5
1995/96	31,5	62,1	46,5
1996/97	35,5	66,0	50,5
1997/98	36,9	65,7	51,0
1998/99	40,0	67,6	53,5

Source : Service statistique et planification du Ministère de l'Enseignement pré-universitaire

Entre 1990 et 1999, le taux de scolarisation des jeunes filles est passé de 30,9% à 38,1%. La déperdition scolaire affecte en majorité les filles avec une proportion de 22,4% contre 17,5% chez les garçons⁸.

L'analyse du niveau d'instruction de la population ayant l'âge d'exercer une activité économique (15-49 ans pour les femmes et 15-59 ans pour les hommes) montre la faiblesse relative du capital humain en Guinée et les disparités entre sexe. Selon les résultats de l'enquête démographique et de santé de 1999 (EDS II), la proportion de femmes d'âge actif ne sachant ni lire ni écrire est plus élevée que celle des hommes (80,4% contre 55%). Une proportion de 9,4% des femmes d'âge actif ont le niveau de l'enseignement secondaire ou plus contre près de 3 fois plus pour les hommes (24,9%).

Les jeunes filles, futures mères et pour la plupart futures exploitantes agricoles, représentent une main d'oeuvre importante surtout pour les travaux domestiques. Cette situation, conjuguée avec l'insuffisance des infrastructures scolaires et du personnel enseignant dans certaines zones défavorisées, explique dans une large mesure la faiblesse des taux d'inscription des jeunes filles à l'école. Lorsqu'elles sont inscrites à l'école, ces filles dépassent rarement le niveau de l'enseignement primaire, faute de moyens ou à cause des mariages précoces. Pour les femmes de 25 à 49 ans, l'âge médian à la première union est de 16,4 ans sur le plan national avec 17,4 ans en milieu urbain et 16 ans en milieu rural (DNSI, EDS II, 1999).

5.2 Accès aux services de santé

L'égalité et l'équité dans l'accès aux services de santé est donc une composante essentielle de toute stratégie de développement social orientée vers la lutte contre l'exclusion sociale. Selon l'OMS, « la santé est à la fois un but et un moyen d'atteindre le développement social. Elle est inséparable de la productivité sociale et économique et de la cohésion familiale ».

L'analyse qui va suivre sera axée sur la politique de santé en Guinée et les progrès en matière d'accès aux soins, les types et le degré de non recours aux soins de santé modernes et les déterminants du non recours aux soins de santé modernes .

⁸ EIBC 94/95

5.2.1 La politique de santé en Guinée et les progrès en matière d'accès aux soins

En République de Guinée, la politique nationale de santé repose principalement sur la stratégie des soins de santé primaires, stratégie adoptée en 1978 à la suite de la Conférence d'Alma-Ata (ex URSS) et confirmée par la deuxième République au cours de la Conférence de la santé de juillet 1984. La stratégie des soins de santé primaires, réalisée en Guinée à travers le Programme Elargi de Vaccination intégré aux Soins de Santé Primaires et Médicaments Essentiels (PEV/SSP/ME), consiste à rendre accessible au plus grand nombre possible de personnes des soins dont elles ont besoin à un coût raisonnable et supportable pour les populations. L'équité et la justice sociale constituent les principes de base de cette stratégie de soins.

La mise en œuvre du PEV/SSP/ME en 1988 a permis une amélioration des capacités de planification, de gestion, d'intervention et de suivi des services de santé à travers des actions de formation du personnel de santé et la mise en place d'un système de monitoring des activités. Les activités qui ont suivi ont enclenché un vaste programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des centres et postes de santé. Ce qui a permis une amélioration remarquable de l'accessibilité des soins de santé primaires faisant passer le taux de couverture administrative de 10% en 1986 à 83% en 1994. Sur les 303 communautés rurales de développement (CRD) et les 38 communes urbaines (dont 5 à Conakry), il ne reste aujourd'hui qu'un peu plus d'une dizaine qui n'ont pas encore leur centre de santé fonctionnel. Selon les résultats des monitorages, moins de 30% des populations rurales habitent plus de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel.

Le PEV/SSP/ME a également contribué à l'amélioration substantielle de la disponibilité et de l'accessibilité des soins de santé de qualité à un coût abordable pour les populations. L'existence de centres et de postes de santé fonctionnels à travers tout le pays offre de façon intégrée des services curatifs, préventifs et promotionnels à près de 60% de la population. Le tarif moyen des prestations de services est abordable et n'atteint pas officiellement l'équivalent d'un dollar US.

5.2.2 Types et degré de non recours aux soins de santé modernes

L'évaluation d'un système de soins permet de mesurer le niveau de prise en compte du comportement des usagers, pour connaître sa nature en vue d'agir sur les facteurs qui influencent le recours aux soins. Elle permet aussi de prendre des mesures tendant à l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble de individus, notamment des individus démunis et vulnérables, aux soins de santé modernes. Les statistiques sanitaires disponibles, principalement les résultats de l'enquête démographique et de santé de 1999 (EDS 99), offrent des réponses assez satisfaisantes notamment pour l'accès aux soins prénatals, les conditions d'accouchements, la couverture vaccinale et les consultations curatives dans les formations sanitaires.

a)- Soins prénatals et accouchements assistés

Le tableau 20 présente la répartition (en %) des naissances survenues dans les cinq années précédant l'enquête, par type de visite prénatale durant la grossesse .

Tableau 20 : Répartition (en %) des naissances intervenues par type de personne consultée par la mère durant la grossesse, selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère

	Médecin	Infirmières/ Sage-femme	Accoucheuse traditionnelle matrone/autre	Personne	Total	Effectif de naissance*
Milieu de résidence						
Urbain	24,4	69,8	1,0	3,6	100,0	1 445
Rural	15,5	47,4	2,9	32,5	100,0	4 397
Régions						
Basse Guinée	18,1	54,7	2,1	24,2	100,0	1 210
Moyenne Guinée	10,3	44,9	0,6	40,1	100,0	1 240
Haute Guinée	24,4	31,9	2,0	41,4	100,0	1 138
Guinée Forestière	11,7	68,2	5,4	13,5	100,0	1 529
Conakry	31,5	64,7	0,4	1,6	100,0	725
Niveau d'instruction						
Aucun	15,8	51,3	2,7	28,6	100,0	5 050
Primaire	28,8	62,0	0,8	7,1	100,0	473
Secondaire ou plus	31,2	65,8	0,9	1,1	100,0	319
Ensemble des nais.	17,7	53,0	2,4	25,3	100,0	5 842

* Les données concernent les enfants âgés de 0-59 mois.

Source : EDSG II, 1999

Le tableau ci-dessus montre qu'en 1999, près de 25% des femmes en grossesse ne font pas de consultation prénatale, proportion qui, bien que demeurant assez élevée, est toutefois en baisse par rapport au taux de 38% observé en 1992. Il existe aussi une forte corrélation entre recours aux consultations prénatales, le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la femme en grossesse. La proportion d'accouchements non assistés par un personnel médical est de l'ordre de 40% en Haute Guinée et Moyenne Guinée contre 13,5% en Guinée Forestière et seulement 1,6% à Conakry. L'écart entre les milieux rural et urbain est également très profond (32,5% contre 3,6%). Au niveau des femmes analphabètes, plus du quart (28,6%) des grossesses se sont déroulées sans bénéficier d'aucune forme de consultation prénatale, proportion qui baisse fortement lorsque la femme a le niveau primaire (7,1%) ou au moins le niveau de l'enseignement secondaire (1,1%).

L'EDS 99 révèle que près de 70% des naissances contre 30% dans les établissements sanitaires. Par rapport à 1992 (72% à domicile et 25% dans les formations sanitaires), les comportements n'ont pas beaucoup évolué dans ce domaine. Avec plus de 80% d'accouchements à la maison contre 29% en Guinée Forestière et en Basse Guinée, et 31,7% à Conakry, la Haute Guinée et la Moyenne Guinée détiennent là aussi les plus médiocres performances (Tableau 21).

Tableau 21: Lieu de l'accouchement " Répartition (en %) des naissances au cours des cinq années ayant précédé l'enquête par lieu d'accouchement, selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère, EDSG II, Guinée 1999

Caractéristique	Etablissement sanitaire	A la maison	Total	Effectif de naissances*
Milieu de résidence				
Urbain	60,0	38,6	100,0	1 445
Rural	18,9	79,7	100,0	4 397
Régions				
Basse Guinée	30,1	69,3	100,0	1 210
Moyenne Guinée	15,8	80,5	100,0	1 240
Haute Guinée	16,8	82,9	100,0	1 138
Guinée Forestière	30,4	68,8	100,0	1 529
Conakry	66,2	31,7	100,0	725
Niveau d'instruction				
Aucun	24,1	74,4	100,0	5 050
Primaire	53,8	44,9	100,0	473
Secondaire ou plus	71,3	28,0	100,0	319
Ensemble des nais.	29,0	69,5	100,0	5 842

*Les données concernent les enfants âgés de 0-59 mois précédant l'enquête

En ce qui concerne les accouchements assistés par un professionnel de santé moderne, la lecture du tableau 22 montre qu'ils constituent une proportion de 35% qui varie selon le milieu de résidence (75,3% en milieu urbain et 21,3% en milieu rural) et les régions (85% à Conakry et 27,3% pour les autres régions).

Tableau 22 : Assistance lors de l'accouchement et naissances selon la région et le milieu de résidence

	Médecin	Infirmières/ Sage-femme	Accoucheuse traditionnelle matrone	Parents/ autres	Personne	Total	Effectif de naissances
Milieu de résidence							
Urbain	12,2	63,1	8,2	12,3	2,6	100,0	1 445
Rural	3,3	18,0	23,9	44,1	9,3	100,0	4 397
Régions							
Basse Guinée	4,6	28,1	9,0	46,8	11,1	100,0	1 210
Moyenne Guinée	2,5	15,6	3,6	59,4	15,4	100,0	1 240
Haute Guinée	5,6	14,9	27,5	44,1	7,5	100,0	1 138
Guinée Forestière	2,8	34,0	44,0	17,0	1,3	100,0	1 529
Conakry	18,5	66,3	3,9	7,2	2,4	100,0	725
Ensemble des nais.	5,6	29,2	20,0	36,2	7,7	100,0	5 842

Source : EDSG II, Guinée 1999

b)- Vaccination des enfants

Selon les recommandations de l'OMS, un enfant est complètement vacciné lorsqu'il a reçu le BCG (protection contre la tuberculose), le vaccin contre la rougeole, trois doses de vaccin contre la poliomyélite et trois doses contre le DTCoq (diphtérie, tétanos et coqueluche); ces vaccins devant être administré avant l'âge d'un an.

Le tableau 23 présente la couverture vaccinale pour les enfants de 12 - 23 mois ayant reçu chaque vaccination spécifique selon la carte de vaccination ou les déclarations de la mère.

Tableau 23 : Vaccination (%) des enfants de 12-23 mois selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère

Caractéristique	Toutes les vaccinations	Aucune	Fièvre jaune	% avec la carte de vaccination	Effectif d'enfants
Milieu de résidence					
Urbain	47,3	5,8	11,4	62,2	246
Rural	26,7	25,9	6,7	40,7	675
Région					
Basse Guinée	32,6	14,8	9,4	46,7	211
Moyenne Guinée	22,4	27,7	6,8	35,1	194
Haute Guinée	30,0	36,4	7,6	41,2	182
Guinée Forestière	31,3	15,9	6,5	49,0	206
Conakry	51,1	3,6	10,1	66,9	127
Niveau d'instruction					
Aucun	29,7	23,2	7,4	44,4	777
Primaire	39,1	8,4	8,9	56,3	83
Secondaire ou plus	53,9	2,0	14,1	59,7	61
Ens. des enfants	32,2	20,5	7,9	46,5	921

Source : EDSG II, Guinée 1999

Il apparaît selon le tableau ci-dessus, que 32,2% des enfants de 12-23 mois ont reçu toutes les vaccinations du PEV, taux de couverture qui est relativement plus élevé en milieu urbain, notamment à Conakry (51,1%). On remarque également que 20,5% des enfants n'ont reçu aucun vaccin. Il s'agit principalement d'enfants résidant en milieu rural (25,9% contre 5,8% en milieu rural) surtout dans les régions de Haute Guinée et Moyenne Guinée.

Le niveau d'instruction de la mère joue un grand rôle dans la couverture vaccinale des enfants. Seulement une proportion de 2% des enfants nés de mère ayant fréquenté l'enseignement secondaire, n'ont reçu aucun contre 23% pour les enfants dont la mère est analphabète. Pour la fièvre jaune, qui n'est pas encore intégrée au PEV, bien que sévissant avec acuité dans certaines régions du pays, le taux de vaccination est très faible : 7,9% dont 11,4% en milieu urbain et 6,7% en milieu rural.

c)- Consultations curatives

L'enquête sur les déterminants des recours aux soins réalisés en 1999 dans la ville de Conakry permet de se faire une idée sur les types et le degré de non recours aux soins de santé modernes selon le niveau de vie des ménages. Il apparaît que devant une affection ou un symptôme quelconque, les personnes qui ne font rien pour se soigner sont assez rares à Conakry (3,1%).

La fréquentation des établissements sanitaires est pratiquement deux fois plus importante en milieu urbain (61%) qu'en milieu rural (33%) pour les enfants de moins de 5 ans. A Conakry, parmi les enfants malades, 60% ont été consultés. Les enfants nés de mères instruites sont plus fréquemment conduits dans les formations sanitaires que les enfants nés de femmes sans instruction (77% contre 34%). Globalement, près de la moitié (48,4%) des malades ont eu recours à un professionnel de santé moderne uniquement et 17% manifestent leur confiance au traitement moderne sans pour autant renoncer à d'autres voies de recours comme la médecine traditionnelle et l'automédication (Tableau 24).

Tableau 24: Dernières affections (symptômes) survenues selon les types de recours (% en ligne), à Conakry, 1999

		Rien	Traitement, mais sans M. moderne	Médecine moderne uniquement	Mélange M. moderne et autres recours	Total	
						N	%
Affections survenues							
Affections fébriles		1,9	31,4	53,1	13,7	1 537	45,9
Affections respiratoires et ORL		3,2	35,6	46,5	14,7	340	10,2
Affections du tube digestif		3,8	29,2	44,3	22,7	497	14,9
Affections ostéo-articulaires et Neurologiques		4,6	29,6	37,6	28,1	388	11,6
Affections chirurgicales		6,3	37,5	42,5	13,8	80	2,4
Autres		4,4	28,8	48,9	17,9	503	15,0
Total	N	104	1 038	1 620	583	3 345	
	%	3,1	31,0	48,4	17,4	100	

Source : Dioubaté Y et Sangaré M, 1999, DSVCo/UNICEF

Près de 31% des malades ne font pas recours aux structures de santé modernes. Ils utilisent principalement l'automédication et dans une moindre mesure la médecine traditionnelle. L'enquête approfondie réalisée auprès d'un sous-échantillon de 616 malades a permis d'analyser de façon plus détaillée ces tendances et plus précisément les déterminants des comportements thérapeutiques des individus selon le niveau de vie des ménages.

L'automédication et le recours à un professionnel de santé moderne constituent les deux formes de recours thérapeutiques utilisés en premier ressort par 82,6% des consultants. Cette proportion est de 41,4% pour l'automédication et 41,2% pour le recours à un professionnel de santé moderne. Toutefois, cette situation ne varie pas de façon importante selon le niveau de vie des ménages pour l'automédication. Par contre, une proportion de 54,4% des malades identifiés dans les ménages non pauvres font confiance à la médecine moderne contre 41,6% des malades de ménages démunis.

Le lieu d'approvisionnement en médicaments le plus utilisé par les malades concernés par l'automédication est la pharmacie par terre (56,7%). L'automédication concerne plus de personnes dans les ménages démunis (61,4%) que dans les ménages non pauvres (40,4%). On constate également l'existence d'une corrélation entre l'utilisation de la médecine traditionnelle comme premier recours et le niveau de vie des ménages. Presque aucun malade des ménages non pauvres (0,7%) n'utilise la médecine traditionnelle comme premier recours thérapeutique alors que cette proportion est de 12,5% dans les ménages démunis.

Ces résultats sur le premier recours thérapeutique laissent présager l'existence d'une exclusion en matière d'accès aux soins de santé à Conakry. C'est la même impression qui se dessine lorsque l'analyse porte sur la synthèse des itinéraires thérapeutiques. Cette synthèse prend en compte non seulement la distinction entre soins à domicile et en dehors du domicile, mais aussi tous les recours utilisés en premier, deuxième ou troisième positions. Pour le recours à la médecine traditionnelle et le recours à un professionnel de santé moderne, des différences de fréquences et de rang de recours apparaissent selon le niveau de vie des ménages.

5.2.3 Les déterminants du non recours aux soins de santé moderne

Diverses contraintes limitent l'accès des populations guinéennes aux soins de santé modernes. Les contraintes liées à l'offre de soins, à l'accessibilité et au financement.

a). L'offre de soins et la problématique de l'accessibilité

Les dispositions prises par les pouvoirs publics pour assurer une large couverture vaccinale et médicale du pays jouent un rôle capital en matière de correction des inégalités d'accès aux soins de santé modernes.

En Guinée, les services publics de soins sont assurés grâce à une structure pyramidale d'établissements basée sur le découpage administratif : poste de santé au village, centre de santé au niveau des communes urbaines et des CRD, hôpital préfectoral, hôpital régional et enfin les centres hospitaliers et universitaires (CHU de Donka et de Ignace Deen).

Un réseau de 368 centres de santé et 452 postes de santé intégrés au programme PEV/SSP/ME étaient opérationnels en 2000. Ils sont notamment chargés d'exécuter les activités de soins liés à la santé maternelle et infantile, à la surveillance nutritionnelle, aux consultations pré-natales, aux accouchements, à la vaccination, aux soins curatifs et à la fourniture de médicaments essentiels.

Malheureusement, la plupart de ces centres et postes de santé se trouvent dans une position excentrée par rapport à la majorité des populations rurales. C'est pourquoi, en dépit des immenses efforts déployés par le Gouvernement, surtout au cours des dix dernières années en matière de construction d'infrastructures de santé, beaucoup d'efforts restent à faire pour assurer une couverture rationnelle de la populations en infrastructures sanitaires.

Le tableau 25 présente les temps moyens (en minutes) nécessaires pour se rendre dans les différentes catégories d'établissements sanitaires.

Tableau 25: Temps moyen (en minutes) pour se rendre aux établissements sanitaires selon la région naturelle et le type d'établissement par milieu de résidence

Région	Type d'établis.	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	Hôpital	26,6	138,5	106,5
	Centre de santé	20,0	101,3	77,2
	Poste de santé	-	94,2	94,2
Moyenne Guinée	Hôpital	16,1	159,9	141,7
	Centre de santé	16,3	100,0	89,4
	Poste de santé	-	120,0	120,0
Haute Guinée	Hôpital	59,5	241,0	201,9
	Centre de santé	32,3	120,7	101,6
	Poste de santé	-	123,1	123,1
Guinée Forestière	Hôpital	36,2	137,9	110,3
	Centre de santé	22,5	90,5	72,0
	Poste de santé	-	99,8	99,8
Conakry	Hôpital	49,0	-	49,0
	Centre de santé	32,5	-	32,5
Ensemble	Hôpital	42,8	168,0	118,9
	Centre de santé	28,2	102,7	73,2
	Poste de santé	-	108,7	108,7

Source : MPC/EDS 1999 : Enquête communautaire

Sur le plan national, il faut en moyenne plus d'une heure (73,2 mn) pour se rendre dans un centre de santé et au moins une heure quarante minutes (108 mn) pour se rendre dans un poste de santé. L'accès à un hôpital nécessite en moyenne près de deux heures de temps (119 mn).

Ces moyennes cachent de fortes disparités entre les régions et milieu de résidence. En milieu urbain, il y a globalement pas des problèmes d'accessibilité aux structures de santé. En moyenne, une trentaine de minutes ou un peu plus sont nécessaires pour se rendre dans un centre de santé et le temps moyen pour se rendre dans un hôpital atteint près d'une heure en Haute Guinée où la situation est la plus critique. En milieu rural, par contre, la situation se présente tout autrement. En se déplaçant à pied ou en utilisant les moyens de transport usuels, il faut en moyenne plus d'une heure et demi pour rejoindre la formation sanitaire de premier niveau la plus proche : 103 mn pour le centre de santé et 109 mn pour le poste de santé. Ces moyennes varient de deux heures dans les villages de la Haute Guinée à une heure et demi dans les localités rurales des 3 autres régions naturelles du pays.

L'accessibilité peut être appréhendée par la durée du trajet, mais aussi par la distance à parcourir entre le domicile et le lieu abritant le service de santé. Les résultats de l'enquête communautaire de l'EDS 99 indiquent que la distance moyenne qui sépare les localités d'enquête d'un établissement sanitaire est assez élevée en milieu rural guinéen: poste de santé (11,2 km), centre de santé (11,5 km) et hôpital (42 km). En Haute Guinée où la situation est la plus critique, on enregistre les moyennes allant de 14,8 km pour les centres et postes de santé et 50,9 km pour les hôpitaux (tableau 26)

Tableau 26 : Distance moyenne (km) des localités aux établissements sanitaires selon la région naturelle et le type d'établissement par milieu de résidence

Région	Type d'établis.	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	Hôpital	1,8	41,2	29,9
	Centre de santé	1,1	13,8	10,0
	Poste de santé	-	9,4	9,4
Moyenne Guinée	Hôpital	0,9	36,5	32,0
	Centre de santé	0,8	8,0	7,0
	Poste de santé	-	11,4	11,4
Haute Guinée	Hôpital	2,1	50,9	40,4
	Centre de santé	0,8	14,8	11,7
	Poste de santé	-	14,8	14,8
Guinée Forestière	Hôpital	1,8	41,4	30,6
	Centre de santé	1,0	11,2	8,4
	Poste de santé	-	10,0	10,0
Conakry	Hôpital	9,0	-	9,0
	Centre de santé	1,6	-	1,6
Ensemble	Hôpital	5,7	42,0	27,8
	Centre de santé	1,3	11,5	7,5
	Poste de santé	-	11,2	11,2

Source : MPC/EDS 1999 : Enquête communautaire

Les résultats ainsi mis en évidence ne semblent pas en accord avec les rapports de monitoring du programme PEV/SSP/ME. L'une des causes majeures du déphasage est liée au découpage politico-administratif du territoire national, découpage que le programme PEV/SSP/ME est tenu de prendre en compte. Ainsi les chefs-lieux de sous-préfectures, lieux d'implantation des centres de santé, se trouvent assez souvent dans une position excentrique par rapport à la plupart des districts ruraux, notamment en Haute Guinée. C'est probablement ce qui explique des distances moyennes aussi élevées, malgré l'existence de 1,2 centre de santé et 0,4 poste de santé dans un rayon de 0 à 5km selon l'EDS 99. Pour les centres de santé, la moyenne baisse à 0,5 en milieu rural contre 2,3 centres en milieu urbain.

La problématique de l'accessibilité géographique aux soins de santé se pose également en termes d'équité dans la répartition spatiale des ressources humaines et matérielles. En effet, lorsque le centre de santé est à la portée des populations, c'est très souvent les problèmes d'équipement et de personnel médical qui se posent. Il existe une répartition inéquitable du personnel médical. La grande majorité évoluent à Conakry, dont 48% de l'ensemble des médecins, 56% des pharmaciens, 51% des sages femmes, 51% des techniciens de laboratoire, 54% des biologistes et 37% du groupe des infirmières d'Etat et techniciens de santé publique selon l'Annuaire des statistiques sanitaires de 1998.

Les problèmes d'accessibilité font de la médecine traditionnelle une voie de recours pour les populations. Les données du Ministère de la santé estiment qu'il y a à peine 0,45 contact par habitant et par an dans le système de santé publique guinéen alors que les recommandations de l'OMS proposent 0,7contact comme moyenne.

b) La pauvreté et les habitudes socio-culturelles

L'incapacité des ménages, surtout les plus pauvres, à prendre en charge leurs dépenses de santé se traduit par l'absence ou la faiblesse de suivi médical et de consultation en cas de maladie, mais également par un recours, parfois risqué, à l'automédication et à la médecine traditionnelle (PNDH, 1998).

A titre d'illustration, l'analyse des résultats de l'enquête sur "les déterminants des recours aux soins de santé à Conakry" (Dioubaté Y. et Sangaré M. 1999) montre des dispersions dans la fréquence et dans la nature des arguments avancés pour justifier l'utilisation des différents recours thérapeutiques. Des différences réelles apparaissent selon le niveau de vie des ménages, confirmant ainsi l'existence d'une exclusion en matière d'accès aux soins de santé à Conakry (Tableau 27).

Tableau 27 : Recours thérapeutiques et quelques déterminants de l'accessibilité financière des soins (%)

	Ménages pauvres	Ménages moyens	Ménages non pauvres	Ensembl e
* Absence de traitement				
Raisons du choix				
Maladie pas grave	19	53,3	83,3	40,5
Manque d'argent	76,2	33,3	16,7	52,4
Autres	4,8	13,4	-	7,2
Total	100	100	100	100
Guérison sans aucun recours ?				
Oui	28,6	53,3	33,3	38,1
Non	71,4	46,7	66,7	61,9
Total	100	100	100	100
* Automédication				
Rang du recours				
1 ^{er} recours	85,0	86,2	96,5	87,6
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} recours	15,0	13,8	3,5	12,4
Raisons de choix				
Maladie pas grave	20,7	29,8	64,9	32,3
Pour éviter le coût de la consultation	67,9	53,2	17,5	53,3
Autre	11,4	17,0	17,5	14,4
Total	100	100	100	100
Guérison oui ou non suite à ce Recours?				
Oui	57,1	65,6	57,9	60,0
Non	42,9	34,4	42,1	40,0
Total	100	100	100	100
* Médecine traditionnelle				
Rang de recours				
1 ^{er} recours	50,0	59,1	-	44,6
2 ^{ème} recours	47,5	36,4	91,7	51,4
3 ^{ème} recours	2,5	4,5	8,3	4,1
Total	100	100	100	100
Guérison oui ou non suite à ce recours				
Oui	47,5	54,5	66,7	52,7
Non	52,5	45,5	33,3	47,3
Total	100	100	100	100

Source : Dioubaté Y et Sangaré M. (1999); DSVCo/UNICEF

Premièrement, le manque d'argent et le désir d'éviter le paiement des frais de consultation/soins sont les raisons avancées par au moins deux tiers des membres de ménages démunis pour justifier le choix de l'automédication ou la décision de ne pas se faire soigner. Cette proportion est 3 à 4 fois plus petite dans les ménages non pauvres (à peine 20%). Le sentiment que la maladie n'était pas grave constitue la raison évoquée par la très grande majorité des membres de ménages non pauvres : 65% pensaient ainsi pour l'automédication et 83% pour l'absence de traitement.

Deuxièmement, la majorité des malades qui n'ont rien fait pour se soigner finissent par regretter leur décision face à la persistance de la maladie : cas de 62% des personnes dont 71,4% dans les ménages démunis contre 66,7% dans les ménages non pauvres. Suite au recours à l'automédication, la maladie continue à persister pour 40% des personnes concernées, proportion qui varie peu selon le niveau de vie des ménages.

Troisièmement, les membres de ménages non pauvres qui se tournent vers la médecine traditionnelle le font presque tous en deuxième ou dernier recours, surtout après avoir constaté l'inefficacité des soins dans les formations sanitaires. Pour les membres de ménages démunis, par contre, le manque de moyens n'est pas innocent dans le choix de la médecine traditionnelle.

Quatrièmement, le manque d'informations appropriées, la faiblesse des actions de sensibilisation sur les avantages de la médecine moderne en termes de qualité-prix et en termes d'efficacité si la décision de recours est prise avec promptitude, le coût des médicaments prescrits par les médecins constituent des déterminants qui ne sont pas neutres dans l'explication de la faible utilisation des structures de santé modernes, notamment de la part de près d'un tiers des malades de la capitale qui évoluent en dehors de tout recours aux structures de santé moderne, malades appartenant principalement à des ménages démunis.

En matière de recours aux soins dans les formations sanitaires, il y a donc des obstacles économiques liés au coût des prestations, notamment les prix des médicaments prescrits, en tenant compte de la faiblesse de revenus des ménages et du faible taux de couverture par l'assurance médicale et la mutuelle de santé. L'assurance médicale et la mutuelle de santé jouent un rôle insignifiant dans la prise en charge des malades à Conakry : ces formes de partage de risques liés à la maladie bénéficient respectivement à 1,1% et 3,6% des ménages, proportions qui s'améliorent très légèrement avec l'augmentation du niveau de vie des ménages (respectivement 0,3% contre 2,9% et 3% contre 5,1%). Il y a également des obstacles qui se rapportent aux habitudes prises en matière de recours aux soins.

5.3 Accès à l'eau potable

Le non accès à l'eau potable constitue une forme d'exclusion qui entraîne une détérioration considérable de la qualité de vie des individus. Il favorise la propagation de maladies (les parasitoses et les maladies diarrhéiques notamment) et accroît les charges domestiques des femmes, en les amenant à parcourir quotidiennement des distances parfois assez longues à la recherche d'une source d'eau potable. Compte tenu du caractère vital de l'eau et de son impact sur la santé, les dépenses publiques effectuées dans le secteur de l'eau sont classées parmi les dépenses de développement humain prioritaires. L'UNICEF définit l'accessibilité à l'eau potable par le fait de disposer d'une source d'eau potable à une distance raisonnable (moins de 500 mètres). En fait, les contraintes qui limitent l'accès d'un plus grand nombre de guinéens à l'eau potable se posent en terme de disponibilité et en terme de préservation de la qualité de l'eau.

5.3.1 Sources d'approvisionnement en eau potable

Selon l'EIBC, les puits ordinaires et les eaux de surfaces (rivières, fleuves, lacs, mares) constituent les deux premières sources principales d'approvisionnement en eau en Guinée. Ils concernent respectivement un quart et 23% des populations. Ces deux premières sources sont considérées comme non potables. Le puits de forage, le robinet et les sources d'eau aménagées, qui sont les sources d'eau potable selon les définitions internationales, viennent en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} positions et concernent respectivement 20%, 19,5% et 12% des individus. Le taux d'accès à l'eau potable est, de ce fait, estimé à 51,5%. De fortes disparités existent, cependant, selon le milieu et la région naturelle de résidence. A Conakry, le taux d'accès à l'eau potable atteint 80,1% contre 51% dans les autres centres urbains et 44,5% en milieu rural. Quelle que soit la Région naturelle, le taux moyen d'accès à l'eau potable est inférieur à la moyenne nationale: Haute Guinée (48,3%), Guinée Forestière (46,7%), Moyenne Guinée (44,8%), et Basse Guinée (43,6%). Il existe une corrélation entre le niveau de

vie des individus et la source d'approvisionnement en eau potable : plus de la moitié (94,3%) des individus non pauvres s'approvisionnent au robinet contre respectivement 2% et 8,5% des personnes très pauvres et pauvres. La situation inverse prévaut en ce qui concerne le puits de forage et les sources aménagées.

Les résultats de l'Enquête à Indicateurs Multiples (EIM 96)¹⁸ confirment globalement les mêmes tendances. Lors de l'EIM, il a été demandé à chaque chef de ménage d'indiquer la source de l'eau que les membres du ménage utilisent pour des besoins domestiques (lessive, vaisselle, cuisine, boisson etc.) et la distance à laquelle se situe la source de l'eau de boisson par rapport à l'habitation. Des questions ont été également posées sur l'accessibilité de la source d'eau en terme de relief, sur le type de récipient utilisé pour le transport de l'eau, le nombre de voyages journaliers et sur la quantité d'eau utilisée quotidiennement par le ménage pour les boissons domestiques : Les résultats sont présentés au tableau 28.

¹⁸

Tableau 28 : Pourcentage des ménages selon la source d'approvisionnement en eau à usage domestique et la distance de la source d'eau de boisson à la maison, par milieu de résidence et par région

	Milieu		Région naturelle					Ensemble
	Urbain	Rural	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	
Source d'eau Potable	!Erreur de syntaxe ,)							
Robinet personnel	33,8	1,0	42,6	6,2	0,1	2,4	4,9	11,2
Fontaine publique	15,4	0,8	23,1	1,2	0,7	1,3	0,8	5,4
Forage/puits buisé	9,5	27,1	2,6	21,8	16,1	35,4	31,4	21,5
Source aménagée	1,0	2,7	0,6	1,4	5,9	0,2	3,1	2,2
Puits trad. Amélioré	9,7	4,2	12,1	4,2	5,1	3,9	4,5	5,9
Autres sources	55,4	77,8	38,7	78,1	84,6	75,0	80,4	!Erreur de syntaxe ,)
Distance à la maison								
Logement/cour	44,5	10,2	50,1	13,5	11,2	18,9	11,5	20,9
Moins 500m	48,1	55,2	43,4	45,5	33,3	62,2	78,4	53,0
500m ou plus	11,6	30,2	5,7	40,3	55,1	12,9	9,5	24,4
Type de récipient								
Bidons	53,6	43,3	61,9	66,8	63,4	27,6	14,0	46,5
Seaux	64,6	35,9	71,7	24,3	61,0	30,1	40,4	44,9
Bassines	42,4	63,8	27,0	56,3	52,8	69,0	79,0	57,1
Quantité journalière litre d'eau								
Moins 100 litres	44,3	41,6	48,0	38,9	58,7	22,7	47,8	43,1
100-200 litres	39,7	39,7	37,4	41,6	33,6	45,4	39,8	39,7
Plus 200 litres	17,9	16,3	14,6	19,5	8,1	32,0	12,5	17,2
Effectifs	1690	3435	1008	1122	940	986	1089	5145

Source : DNS/UNICEF/EIM 96

Il apparaît que la grande majorité des ménages guinéens (70,0%) s'approvisionnent en eau à partir de sources considérées comme non potables (marigot, rivière et fleuve...), tandis que l'approvisionnement à une source d'eau potable concerne 46,2% des

¹⁸ Les données n'ayant pas été collectées suivant les mêmes bases méthodologiques, des variations parfois importantes peuvent être observées au niveau des chiffres. La somme des pourcentages en colonne de l'EMI dépasse 100, parce que selon les auteurs de l'étude, un ménage donné pourrait utiliser à la fois plusieurs sources d'approvisionnement en eau. Par exemple l'eau de puits ou du marigot pour faire la toilette et la lessive et l'eau du robinet ou de forage pour boire et préparer le repas.

ménages. Les sources principales d'approvisionnement d'eau potable diffèrent selon le milieu de résidence du ménage.

En milieu urbain, la proportion de ménages utilisant une source d'eau potable est de 69,4% contre près de la moitié (35,8%) en milieu rural. La principale source d'approvisionnement en eau potable des ménages urbains est le robinet et/ou la fontaine publique (49,2%) contre une proportion de 1,8% en milieu rural. Les forages constituent la principale source d'eau potable des ménages ruraux (75,7% contre 13,7% en milieu urbain). Les forages et les puits buisés utilisés en moyenne par 22% des ménages guinéens, le sont davantage en Haute Guinée (35%) et en Guinée Forestière (31%). Une très grande proportion des sources d'eau aménagées existe en Moyenne Guinée (49%) et en Guinée Forestière (30%).

Lorsque la source d'eau n'est pas un robinet dans le logement ou dans la cour, près d'un quart (24,4%) des ménages parcourent plus de 500 mètres pour s'approvisionner en eau. Ces ménages sont près de trois fois plus nombreux en milieu rural qu'en zone urbaine (30,2% contre 11,6%). La Moyenne Guinée et la Basse Guinée sont les régions où on rencontre le plus grand nombre de ménages parcourant plus de 500 mètres pour atteindre une source d'eau potable (respectivement 55% et 40,3%).

En Haute Guinée et en Guinée Forestière, la source d'eau se situe le plus souvent à l'extérieur des zones d'habitation des ménages, mais à une distance inférieure à 500 mètres (respectivement 12,9% et 9,5% des cas).

Les résultats de l'enquête communautaire de l'EDS 99, présentés au tableau 29, confirment globalement ces tendances et indiquent que l'accessibilité à une source d'eau ne signifie pas possibilité de s'approvisionner tout au long de l'année.

Tableau 29 : Distance de la source d'approvisionnement en eau et existence de l'eau toute l'année dans la localité selon la région naturelle (en pourcentages)

Région naturelle	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Distance					
< 200 mètres/proche	41,1	55,6	54,9	83,1	59,0
200 à 500 mètres/moyenne	32,1	19,0	37,3	11,9	24,5
> 500 mètres/éloignée	26,8	25,4	7,8	5,1	16,6
Ensemble	100	100	100	100	100
Existence de l'eau toute l'année					
Oui	37,5	50,8	13,7	64,4	42,8
Non	62,5	49,2	86,3	35,6	57,2
Ensemble	100	100	100	100	100
Nombre de mois sans eau au cours de l'année					
	3,0	2,7	3,5	2,7	3,1

Source : MPC/EDS 99 : Enquête communautaire

On constate que 16,6% des localités sont assez éloignées (plus de 500 mètres) de leur source habituelle d'approvisionnement en eau potable. En Basse Guinée et en Moyenne Guinée, c'est le cas de plus d'un quart des localités contre moins de 10% en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Dans plus de la moitié des localités guinéennes (57,2%), il n'y a pas d'eau toute l'année, proportion qui varie de 86,3% en Haute Guinée, région de la savane, à 35,6% en Guinée Forestière. A l'échelle nationale, les localités guinéennes connaissent dans l'année une moyenne de 3 mois sans eau,

moyenne qui sont beaucoup plus élevées en Haute Guinée et en Basse Guinée (respectivement 3,5 et 3 mois contre 2,7 mois dans les deux autres régions naturelles).

5.3.2 Manque d'éducation sanitaire des populations et dégradation de la qualité de l'eau issue de source potable.

En plus des taux d'accès des ménages à une source d'eau potable, le comportement des populations en matière de collecte, de transport et de stockage de l'eau issue de source potable constitue un autre indicateur pertinent pour apprécier les liens entre l'accessibilité à l'eau potable et le phénomène d'exclusion sociale.

En Guinée, le transport de l'eau se fait essentiellement à l'aide de bassines galvanisées ou en plastique (57% des cas) et de bidons généralement en plastique, ayant originellement servi à stocker de l'huile végétale (46,5%) ou à l'aide de seaux en plastique ou galvanisés (44,9%). Les quantités journalières d'eau transportées pour les besoins domestiques du ménage sont, dans la plupart des cas, inférieures à 200 litres.

Des études sur la qualité de l'eau en Moyenne Guinée et en Haute Guinée menées au niveau des points de puisage (traditionnel ou moderne) et au lieu de stockage ont démontré une forte pollution bactériologique des points d'eau traditionnels ainsi que dans les récipients de stockage. Ces études ont en outre révélé que la qualité bactériologique de l'eau qui sort de la pompe est satisfaisante, mais que celle-ci se dégrade considérablement durant le transport et le stockage.

Par ailleurs, la pratique assez courante en milieu rural guinéen de l'utilisation simultanée des marigots et autres rivières comme source d'approvisionnement en eau et comme lieu pour faire la lessive, laver la vaisselle et se baigner a aussi une incidence certaine sur la situation sanitaire des populations. Elle explique dans une large mesure les taux d'incidence élevés en Guinée des maladies diarrhéiques, des parasitoses intestinales, de la gale, du polio, de l'onchocercose, etc.. Une enquête sur la gestion de l'eau et l'hygiène réalisée dans deux préfectures de la Basse Guinée a révélé qu'il n'y a aucun impact significatif de la présence de forages sur l'incidence des maladies diarrhéiques chez les enfants avant la mise en place d'un programme d'éducation sanitaire. Cela veut dire que la construction de points d'eau modernes ne peut donner les résultats escomptés que lorsqu'elle est accompagnée par des actions d'information et de sensibilisation des populations sur les dispositions à prendre pour maintenir la qualité de l'eau.

CHAPITRE 6 : DROITS SOCIAUX ET HUMAINS ET EXCLUSION SOCIALE

La politique du Gouvernement en matière de protection sociale est mise en œuvre par le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). L'objectif est d'aider les femmes et les enfants considérées comme appartenant aux groupes sociaux défavorisés donc vulnérables. à vivre du fruit de leur travail en étant capables d'entretenir avec les autres des rapports dénués de tout complexe. La protection et la promotion des droits sociaux et humains sont inhérents à la réalisation d'un tel objectif.

Sur le plan juridique, la Guinée, membre de l'Organisation des Nations Unies, s'est dotée d'un ensemble de textes juridiques, tels que la Loi Fondamentale, le Code Civil, le Code Pénal, le Code Foncier et Domanial, qui s'inspirent tous des résolutions et conventions internationales relatives aux droits sociaux et économiques ainsi qu'au respect des libertés fondamentales.

Le respect et l'application de ces textes de Loi vont être analysés dans les parties qui vont suivre pour faire ressortir les différents aspects de l'exclusion selon le sexe et le handicap qui peuvent constituer de limites à la jouissance de certains droits.

6.1 Genre et exclusion sociale

Le principe de l'égalité entre les sexes, notamment la possibilité de participer à la prise de décision, est une des questions essentielles de développement humain. Ce principe permet de mieux rendre compte des situations d'inégalité et d'iniquité des femmes.

6.1.1 Femmes et participation à la prise de décision

Selon le Programme Cadre « Genre et Développement » (PCGED), la femme guinéenne a acquis, sur le plan légal, les mêmes droits que l'homme. Les textes de loi, notamment la constitution et le code civil, qui constituent les bases juridiques des conditions et des modalités du mariage et du divorce, représentent des acquis incontestables dans l'élévation du statut de la femme et la reconnaissance de sa dignité en tant que citoyenne.

Cependant, l'application de ces textes de Loi se heurte encore à des contraintes liées aux résistances sociales et à plus généralement l'analphabétisme. Les droits reconnus aux femmes tels que l'âge du mariage fixé à 17 ans, le libre choix de son conjoint, rencontrent encore des obstacles du point de vue de leur application. Ces obstacles ont été signalés dans le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH 97) qui évoque entre autres, des situations de mariages forcés.

Selon les résultats de l'EDS 99, une proportion de 30,5% des filles âgées mariées de 15 à 19 ans ont une coépouse. Cette proportion est de 70% pour les femmes âgées de 45-49 ans. Il faut ajouter à cela les grossesses rapprochées ou non désirées que les femmes sont assez souvent obligées d'accepter par obéissance à leur mari et au péril de leur vie. Il y a aussi l'excision dont sont victimes les jeunes filles, pratiques qui sont aujourd'hui dénoncées à cause notamment de leurs conséquences sur la santé de la femme. Selon les résultats de la même étude, une proportion de 98,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont excisées.

Dans les ménages, très peu de femmes sont consultées par leur mari pour les questions relatives à la procréation. L'EDS 92 révèle que 81% des maris interrogés ont déclaré n'avoir jamais discuté avec leur femme sur le nombre d'enfants souhaités. Ceux des maris qui ont discuté de cette question avec leur(s) épouse(s), la majorité s'est prononcée sur un nombre toujours supérieur au souhait de leur(s) femme(s). Ce qui pose toujours le problème de la santé de la reproduction.

Le MASPFE et certaines ONG qui oeuvrent pour la promotion des femme ont entrepris depuis quelques années des activités de vulgarisation des droits de la femme. Ces activités concernent la mise en oeuvre par des sensibilisation de proximité à la prise de conscience générale aussi bien en campagne que dans les villes de la nécessité d'engager un processus de réduction de la persistance des valeurs très fortes attachées à la fécondité, à l'incitation aux femmes de se remarier rapidement en cas de divorce ou juste après le veuvage, la réglementation discriminatoire en matière d'héritage. Ces faits méritent une étude approfondie à la fois sur le social et celui de la justice.

6.1.2 Femmes et participation à la gestion politique, administrative et sociale

La participation aux instances de décision politiques, administratives et sociales représente un autre enjeu majeur du combat contre l'exclusion et la discrimination des femmes. Le tableau 30 montre la faible représentation des femmes dans les instances de prise de décisions.

Tableau 30 : Degré de responsabilité des femmes aux postes de responsabilité

Niveau de décision	Nombres de postes	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Assemblée Nationale	114	10	8,8
Gouvernement	22	2	9,1
Conseillers de Ministre	111	2	1,8
Secrétaires généraux et chefs de cabinets (ministères)	44	4	9,1
Chargés de mission	22	1	4,5
Directeurs nationaux	120	6	5,0
Ambassadeurs	31	1	3,2
Gouverneurs ou préfets	41	0	0
Secrétaires généraux de préfecture	33	1	3,0
Sous-préfets	302	0	0
Maires de Commune	38	3	7,9
Secrétaires généraux de Commune	38	0	0
Leaders des partis	45	1	2,2
Cours Suprême	14	3	21,4
Procureurs de la République	6	1	16,7
Conseil Economique et Social	45	9	20,0
Présidents de CA d'entreprises nationales	12	1	8,3
Directeurs d'Hôpital	33	1	3,0
Recteurs d'université et directeurs d'instituts	6	0	0
Total	1077	46	4,2

Source : MASPFE, 2000

Les femmes sont représentées à 4,2% de l'ensemble des postes. Cette proportion varie selon les institutions, mais demeure toujours inférieure à un quart des postes de responsabilité. Les femmes sont plus représentées à la Cour Suprême (21%) et au Conseil Economique et Social (20%). Elles représentent moins de 10% dans le Gouvernement et à l'Assemblée Nationale.

Au niveau local, les femmes sont peu représentées dans les collectivités décentralisées avec à peine 10% des maires, soit 3 femmes sur 38 maires en 1999.

Cette représentativité des femmes dans les structures de décision administratives en Guinée demeure encore très loin du quota de 30% fixé par le Conseil Economique et Social des Nations Unies.

6.2 Les personnes handicapées et l'exclusion

Analyser la situation socio-économique des personnes handicapées à la lumière du concept d'exclusion sociale apparaît comme une voie prometteuse pour identifier et lever les goulots d'étranglement, d'ordre social et institutionnel notamment, qui entravent leur intégration harmonieuse dans la société guinéenne. Il est certainement erroné d'imaginer une intégration toute naturelle de la personne handicapée, car il n'a jamais et nulle part été facile de s'affirmer et de se faire accepter en tant qu'être humain tout court lorsqu'on présente des signes visibles de handicap physique ou mental. Les sociétés humaines n'étant pas construites que sur la base de la solidarité et de la sollicitude, il faut certainement, au nom du droit et de la justice sociale, des choix politiques et des interventions spécifiques pour atténuer les conséquences néfastes d'une déficience ou d'une invalidité sur la vie quotidienne d'un individu.

Après un bref commentaire sur la situation socio-économique des personnes handicapées, les causes de leur marginalisation seront examinées à travers l'analyse du cadre d'insertion mis en place par les institutions traditionnelles et modernes.

6.2.1 Situation socio-économique des personnes handicapées en Guinée

La situation des personnes handicapées demeure relativement peu connue en Guinée. Ce qui en soi est un indicateur de marginalisation, car la disponibilité de données appropriées est un préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute politique, notamment des politiques délibérément orientées vers la correction des inégalités et des disparités en matière d'intégration sociale. A partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) et de la compilation des statistiques internationales, il est cependant possible d'attirer l'attention sur les incertitudes et ambiguïtés relatives à l'estimation de l'effectif des personnes handicapées en Guinée avant de mettre en évidence quelques signes d'alerte de la faible dotation des handicapés en capital humain et en capacités productives.

a). Incertitudes et ambiguïtés relatives à l'estimation de l'effectif des personnes handicapées

Le RGPH de 1983 évaluait la population guinéenne à 4 700 000 habitants dont 104 815 handicapés (soit 2,2% de la population totale). Parmi les handicapés recensés, 92% résident en milieu rural et plus de la moitié sont des femmes (56%). Il faut préciser que la personne handicapée, était définie comme "toute personne de 10 ans ou plus atteinte d'une infirmité physique ou mentale grave qui l'empêche de travailler".

Les résultats du recensement de 1996 (RGPH 96) donnent un total de 138 388 handicapés soit 2% de la population résidente des ménages ordinaires. Les populations rurales renferment deux fois plus de personnes handicapées que les populations urbaines (2,3% contre 1,2%), et de sensibilisation des populations rurales sur les facteurs de risques liés aux divers la différence pouvant principalement s'expliquer par la faiblesse relative des taux de couverture vaccinale et sanitaire en milieu rural et la faible niveau d'information handicaps.

Quant aux statistiques internationales sur la situation des personnes handicapées, celles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont parmi les plus utilisées, mais aussi les plus pertinentes. En 1976, dans un document intitulé "Prévention de l'invalidité et réadaptation des handicapés", l'OMS avait estimé que "10% de la population mondiale seraient handicapées, une moyenne valable aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement" (OP/Guinée : contribution de Roeske J.). Partant de cette indication et tenant compte du fait qu'il y avait 6 048 000 guinéens en 1993, selon le Rapport national de la Guinée au sommet de Copenhague, on évaluait à environ 600 000 l'effectif global des personnes handicapées de Guinée en 1993. Mais ces dernières années, avec l'accumulation des données sur le handicap et le perfectionnement des systèmes de collecte et d'analyse d'informations, l'OMS a révisé à la baisse le taux de 10% à 7% pour les pays en développement et 10% pour les pays développés (voir OP/Guinée : contribution de Roeske, BIT/EMANO).

Sur la base de ces indications, une étude du BIT, réalisée par Dioubaté Y. et Bah A., a essayé d'estimer la population des personnes handicapées en Guinée en 1994 en procédant de la façon suivante.

La population guinéenne croît à un taux de 2,8%; ce qui veut dire qu'en 1994 la Guinée comptait 6 217 000 habitants s'il y avait, bien sûr, 6 048 000 habitants en 1993. En admettant avec les nouvelles indications de l'OMS que la population globale renferme en son sein 7% de handicapés, alors on peut raisonnablement estimer l'effectif total des handicapés de Guinée à 435 000 personnes en 1994. Certaines recherches assez récentes permettent de décomposer ce chiffre estimatif global suivant les groupes d'âge quinquennaux et le degré de sévérité du handicap (tableau 31).

Tableau 31 : Effectif et structure d'âge de la population des personnes sévèrement ou moyennement handicapées en Guinée

Paramètre - > Groupe d'âge	Ti (%)	Ni (%)	Nombre de handicapés	
			Zi = p - Ti - Ni	SA = Zi/298021 (%)
0 - 4 ans	1,3	16,4	13225	4,4
5 - 9 - "	2,5	14,8	23004	7,7
10 - 14 - "	2,7	10,4	17458	5,9
15 - 19 - "	1,9	9,48	11197	3,8
20 - 24 - "	2,0	7,53	9363	3,1
25 - 29 - "	2,3	7,95	11368	3,8
30 - 34 - "	3,2	6,17	12275	4,1
35 - 39 - "	3,7	5,4	12422	4,2
40 - 44 - "	4,4	4,7	12857	4,3
45 - 49 - "	5,8	3,84	13847	4,7
50 - 54 - "	7,7	3,43	16421	5,5
55 - 59 - "	10,8	2,32	15578	5,2
60 - 64 - "	15,1	2,46	23095	7,8
65 - 69 - "	18,3	1,57	17863	6,0
70 - 74 - "	25,5	1,43	22671	7,6
75 - 79 - "	37,6	0,74	17299	5,8
80 ans et plus	56,0	1,38	48048	16,1
-	-	100,0	298021	100

Source : Dioubaté Y. et Bah A. (1995), BIT/EMANO

Notes :

Ti = Taux opérationnels de prévalence de handicaps sévères et moyens par groupe d'âge quinquennaux, taux valables dans des sociétés très diverses (voir papier de Roeske J.)

Ni = Répartition en % de la population guinéenne suivant les groupes d'âge quinquennaux (structure de 1988)

P = Population totale guinéenne en 1994 = 6 217 334 habitants

Zi = Nombre de guinéens gravement ou moyennement handicapés par groupe d'âge quinquennal (valeur absolue)

SA = Répartition en % des handicapés suivant les groupes d'âge.

Sur les 435 000 handicapés que comptait la Guinée en 1994, 298 000 personnes, soit 4,8% de l'ensemble de la population guinéenne, sont atteintes de handicap(s) sévère(s) et moyen(s) contre 137 000 personnes, soit 2,2% de la population totale guinéenne, souffrant de handicap(s) moins visible(s). Parmi les personnes souffrant de handicap(s) sévère(s) et moyen(s), 18% ont moins de 15 ans, 46,5% ont entre 15 et 64 ans et 35% ont dépassé 64 ans ¹⁹.

Ces données montrent que le handicap de par son ampleur, surtout dans les zones rurales guinéennes, est un problème médical, social et économique d'importance majeure. Il ne s'agit, certes, que d'estimations et d'un ensemble d'approximations de la réalité. Mais dans la pratique, il paraît particulièrement difficile de faire autrement pour avoir une vue générale de la question. Les difficultés inhérentes à la collecte d'informations relatives aux handicapés (définition et identification du handicap, problèmes de communication...) et l'absence d'un système unique permettant de saisir toutes les facettes du problème sont, entre autres, des facteurs qui justifient le raisonnement spéculatif. Les services spécialisés de l'ONU en matière d'intégration des handicapés ont voulu mettre cet aspect en relief en affirmant qu'il "devrait être possible de faire une estimation valable en recourant à la fois aux données disponibles sur le plan international et à des méthodes de sondage par échantillonnage" ²⁰.

b)- Faiblesse relative des dotations en capital humain

Selon le RGPH 96, dernier en date, 86,2% des personnes handicapées âgées de 6 ans et plus ne savent ni lire ni écrire; taux qui est plus élevé par rapport à celui de l'ensemble de la population guinéenne de 6 ans et plus (74,6%). Moins du quart (24,4%) des enfants handicapés de 7 à 12 ans sont scolarisés contre une proportion qui est près de 2,5 fois plus élevée (60,1%) pour l'ensemble des enfants guinéens de même âge (Tableau 32).

Tableau 32 : Différentiels de capital humain entre handicapés et ensemble de la population de 6 ans et plus par sexe, milieu et région de résidence

	% d'analphabètes	Taux brut de scolarisation 7 à 12 ans		% d'inactif	
		Handicapés	Ensemble	Handicapés	Ensemble
Milieu de résidence					
Urbain	64,9	50,3	104,0	62,6	58,3
Rural	90,7	17,1	41,5	64,3	29,4
Ensemble	86,2	24,4	60,1	64,0	38,4
Région					
Basse Guinée	83,1	27,3	57,6	62,3	36,7
Moyenne Guinée	90,6	13,2	40,0	70,3	35,7
Haute Guinée	93,1	17,5	40,0	63,4	33,4
Guinée Forestière	86,4	31,8	69,1	56,2	33,9
Conakry	54,4	54,5	112,4	62,3	55,9
Sexe					
Masculin	78,6	28,4	70,9	57,3	33,4
Féminin	93,7	19,4	48,1	70,6	43,0

Source : MPC/RGPH 96/résultats provisoires

Les personnes handicapées ayant la chance d'accéder au système éducatif dépassent rarement le stade de l'enseignement élémentaire.

En matière de formation professionnelle, une enquête du BIT à Conakry et à Kindia en 1991 permet d'affirmer que le système traditionnel de transmission des connaissances est la voie empruntée par l'écrasante majorité (90%) des personnes handicapées ayant eu la chance d'apprendre un métier avant ou après la survenance de l'événement malheureux qui a provoqué la déficience ou l'invalidité. Il faut reconnaître que sur ce plan, les personnes handicapées ne diffèrent en rien des personnes valides. Même si on peut être amené à penser, à juste titre, que dans les structures ordinaires d'apprentissage, les personnes handicapées, à cause notamment des problèmes de communication, de déplacement et d'adaptation à certaines tâches pénibles, pourraient rencontrer de difficultés spécifiques dans l'assimilation rapide des connaissances. Les personnes, souffrant de certains handicaps sévères ou moyens sont même d'office disqualifiées pour ce type de formation s'il y a pas quelques adaptations particulières.

Pour la très grande majorité des personnes handicapées, le non succès au système éducatif s'explique, tout d'abord, et cela est valable pour les autres composantes de la population, par l'absence d'infrastructures scolaires (écoles, salles de classe suffisantes) au village ou à une distance raisonnable ne dépassant pas deux à trois heures de marche du village. Dans ces conditions, plusieurs parents s'abstiennent d'inscrire leurs enfants valides à l'école a fortiori des enfants physiquement diminués. Parmi les autres facteurs explicatifs du non accès au système éducatif et de formation professionnelle, il convient de mentionner l'absence totale d'école et de structure de formation spécifique pour les personnes handicapées, sauf dans quelques grandes villes et plus particulièrement à Conakry.

La faiblesse du capital humain ainsi mis en évidence prédestine les personnes handicapées à des modes particuliers d'insertion et de non insertion sur le marché du travail. Il apparaît au tableau... que près de deux tiers (64%) des personnes handicapées de 6 ans et plus sont inactives, proportion qui n'est que de 38,4% pour l'ensemble de la population de 6 ans et plus. Par ailleurs, 93% des handicapés employés sont en fait des petits entrepreneurs travaillant principalement dans le secteur informel de survie. Cette proportion varie peu selon le sexe (94,3% pour les femmes et 91,7% pour les hommes).

6.2.2 Contexte et précarité du cadre d'insertion sociale

Dans les sociétés guinéennes, les institutions traditionnelles (familles, bonnes volontés, communautés religieuses...) comme modernes (Etat, organisations humanitaires, agences, ONG de développement) se sont toujours efforcées d'offrir aux personnes handicapées une enveloppe de sécurité et un cadre d'insertion sociale qui les épargnent de l'errance quotidienne et de la marginalisation.

^{20 19} Voir Dioubaté Y et Bah A. (1995): "La politique d'intégration socio-économique des handicapés en Guinée : incidences et proposition de réorientation", BIT/EMANO, Conakry

²⁰ Nations Unies (1981) : *Intégration des handicapés dans la vie sociale*, New York; p.13

a). Institutions traditionnelles et intégration sociale des handicapés

Bien que les sociétés dites traditionnelles reposaient sur des bases matérielles assez précaires, le handicap en soi n'y apparaissait généralement pas comme un motif de rejet et de marginalisation de l'individu. Très souvent, selon le type de société, le degré de sévérité du handicap et l'interprétation sociale qui lui en était donnée, les handicapés pouvaient pratiquer un métier et fonder un foyer. Ils vivaient également du soutien familial ou de l'aumône collective de tous les membres valides de la communauté.

Toutefois, selon le sociologue guinéen Aly Oularé, l'acceptation ou le rejet d'un handicapé par son milieu social dépendait non seulement du type de handicap, mais aussi de la nature de la communauté considérée. Ainsi, dans certaines communautés guinéennes, lorsque certaines formes de handicap étaient particulièrement prononcées, la réaction du milieu social était simplement le rejet. Dans ce cas, l'enfant qui naissait avec un lourd handicap (malformations prononcées, graves déficiences mentales...) était assimilé à un esprit malveillant, incarnation du diable. On demandait alors à la mère de s'en débarrasser pour ne pas en être la victime. Et pour que l'opération n'apparaisse pas comme un crime du pure règle, certains lieux (coins de forêts, les sources des termitières) réputés hantés par les esprits étaient choisis pour que la mère y dépose l'enfant. Après le départ de la mère, ce sont les tenants des sociétés secrètes ou des forêts sacrées qui se chargeaient de la liquidation physique de l'enfant.

Il y a une raison fondamentale qui se cache derrière cette mystification selon Oularé. C'est que la société, soucieuse de l'équilibre entre ses ressources et le nombre de bouches à nourrir, se débarrasse de ceux qui seront dépendants toute leur vie durant. C'est pourquoi cette pratique s'étendait aux vieillards et aux grands malades dont on facilitait le trépas.

Mais, si ces pratiques ont existé dans certaines communautés guinéennes, elles étaient rares et ont disparu avec l'évolution. Dans la plupart des communautés, les handicapés échappaient à ce terrible sort et bénéficiaient du soutien de toute la communauté, car son état est considéré comme un fait de Dieu. La société toute entière compatit à son sort. Mais, cette compassion est souvent poussée "si loin" que ses inconvénients l'emportent parfois sur les avantages. Elle se traduit très souvent par des conséquences néfastes sur l'équilibre psychique de la personne handicapée : perte de confiance en soi, tendance fâcheuse à toujours se considérer comme devant légitimement recevoir des autres et absence quasi totale d'initiative personnelle chez maints handicapés.

A travers cette analyse, il apparaît que la dernière réalité de la personne handicapée n'est pas cette réalité "objective", mais la perception, l'interprétation culturelle de cette réalité par elle-même et par les autres. Cela entraîne des réactions très diverses envers les handicapés : lorsque le handicap est perçu comme une punition d'une personne autre que le handicapé lui-même, cette perception "déculpabilise" le handicapé; celui-ci fait pénitence pour une faute qu'il n'a pas lui-même commise, à la limite il n'est même pas concerné. Il est victime. Par contre, on peut observer toute une série de comportements opposés lorsque le handicap est perçu et interprété comme la punition pour fautes commises par la personne handicapée elle-même dans sa vie actuelle ou dans une vie antérieure.

b). Les limites de la politique nationale d'intégration des handicapés

Sous l'effet de profondes mutations économiques, politiques et sociales enregistrées depuis l'indépendance du pays, la situation des personnes handicapées a beaucoup évolué. Dans les zones rurales, les handicapés, souvent incapables de pratiquer les rudes travaux agricoles, ne peuvent subsister que grâce à la solidarité au sein de la famille élargie. La précarité des conditions de vie en milieu rural, le relâchement des liens traditionnels de solidarité qui en découle et le mirage d'un lendemain plus favorable en milieu urbain les poussent généralement à émigrer vers les grandes villes, notamment Conakry. Arrivés là, ils sont, pour la plupart, réduits à la mendicité dans les cours des mosquées ou sur les lieux publics.

La politique gouvernementale en matière d'intégration des personnes handicapées, après avoir essentiellement consisté avant 1986 à une institutionnalisation de la charité traditionnelle à travers la "Cité de solidarité" notamment, a été orientée vers l'insertion socio-professionnelle.

En 1988, une déclaration de la politique nationale visant la promotion de l'emploi et de l'action sociale propose les actions suivantes concernant les personnes handicapées.

- ?? la redéfinition du rôle de la cité de solidarité (en un centre de formation et de production pour personnes handicapées);
- ?? la constitution d'un fonds national de solidarité pour les personnes handicapées;
- ?? la création d'un centre de réadaptation professionnelle;
- ?? la création d'un comité de coordination des actions non-gouvernementales en faveur des personnes handicapées;
- ?? la désignation d'une ligne budgétaire en faveur de la Direction Nationale des Affaires Sociales (DNAS).

En vue d'atteindre son objectif en matière d'intégration socio-économique des handicapés, le gouvernement entend assurer la couverture de toutes les catégories de personnes handicapées en associations ayant pour but de seconder l'action gouvernementale. Ces associations, regroupées au sein d'une Fédération (FEGUIPAH), sont aujourd'hui au nombre d'une vingtaine et agissent dans le cadre de la politique définie par le gouvernement à travers le Ministère chargé des affaires sociales. Le gouvernement entend également former des éducateurs spécialisés dans la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Si l'on se pose des questions sur l'efficacité de l'action sociale du gouvernement, deux remarques principales peuvent être formulées.

Tout d'abord, "l'absence de politique d'intégration multi-sectorielle en faveur des personnes handicapées" tout comme en faveur des autres couches vulnérables. Ce qui explique leur difficulté d'accès aux services de santé, de formation et d'emploi. En effet, les programmes ou projets mis en œuvre, quelle que soit leur domiciliation, sont destinés à l'amélioration de la situation socio-économique du guinéen, qu'il soit handicapé ou personne valide. Pour les citoyens ordinaires, les besoins sectoriels (emploi, éducation...) sont pris en charge par des structures sectorielles existantes

(Ministères en charge du travail, de l'éducation...) tandis que pour les personnes handicapées, l'organisation des responsabilités a été clôturée dans un seul Ministère, celui en charge des questions d'action sociale. Seul ce Ministère, à travers la Direction Nationale de l'Action Sociale (DNAS), est chargée des personnes handicapées. La personne handicapée fait donc l'objet d'une singularité de traitement contraire au traitement accordé à tous les autres citoyens (BIT/EMANO/Roeske J.).

Ensuite, le modèle sectoriel de la fonction Action Sociale, est développé sous la responsabilité exclusive de la Direction Nationale de l'Action Sociale (DNAS). Or, cette Direction connaît actuellement assez de problèmes relatifs surtout qu'un manque de ressources matérielles (véhicule de service, matériels appropriés) et d'insuffisance de ressources humaines. Les moyens et les capacités de la DNAS sont, pour l'instant, faibles pour amener les autres départements ministériels et services techniques à intégrer dans leurs programmes les préoccupations spécifiques de développement socio-économique des couches vulnérables et particulièrement des personnes handicapées. Etant donné le contexte actuel de tensions sociales où les problèmes sociaux ne font que se multiplier, il est indispensable de prendre dans les meilleurs délais les dispositions qui s'imposent pour corriger une telle situation.

CONCLUSION

Le sens et le vécu de l'exclusion sociale tout comme les mécanismes qui l'engendrent diffèrent d'une société à une autre. Dans les sociétés industrialisées où la structuration sociale repose essentiellement sur la solidarité organique et la primauté de l'économique sur le culturel, l'exclusion sociale est principalement perçue et vécue comme la rupture du lien social et la faillite des relations entre l'individu et la société.

En Afrique, par contre, les modèles d'exclusion sociale développés sont centrés sur les relations entre certains éléments de l'identité sociale (sexe, âge, ethnie, appartenance géographique etc...) et le droit à disposer d'un ensemble de ressources, de biens et services sociaux essentiels (terre, emploi, capital, éducation, santé, pouvoir de décision...), modèles jugés mieux adaptés aux réalités politiques, socio-culturelles et à l'ampleur du retard en matière de développement social.

Dans le contexte spécifique de la Guinée, les déficits sociaux générés par la stratégie de décolonisation de l'économie et par la difficile gestion de la transition vers l'édification d'une économie libérale incitent à privilégier trois dimensions essentielles d'exclusion sociale : l'exclusion des moyens durables d'existence, l'exclusion dans l'accès aux biens et services sociaux de base et l'exclusion des droits sociaux.

L'exclusion des moyens durables d'existence est intimement liée à la pauvreté, phénomène qui est solidement rattaché au statut de chômeur, de petit paysan et d'entrepreneur du secteur informel. La forte incidence de la pauvreté, notamment au sein des populations rurales, et l'échec des populations pauvres pour accéder à des niveaux décents de revenu sont pour la plupart dus à la faiblesse des capacités productives et à l'existence de rigidités et de situation de discrimination sur les marchés spécifiques des facteurs de production et des produits.

L'exclusion dans l'accès aux biens et services sociaux de base comme l'éducation, les soins de santé et l'eau potable se manifeste par la faiblesse des taux d'accès par rapport aux normes internationales et aux objectifs nationaux projetés. Cette faiblesse s'explique principalement par l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, mais aussi par la pauvreté des ménages, l'importance des distances à parcourir et les habitudes et pesanteurs socio-culturelles.

A l'instar de la quasi-totalité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies, la Guinée s'est dotée d'un ensemble de textes sur le respect des droits sociaux et humains, démontrant ainsi sa bonne disposition à lutter contre toutes les formes d'injustice, de discrimination et d'exclusion. Cependant, l'analyse de la situation des femmes et des personnes handicapées, notamment en matière d'intégration sociale et de participation à la prise de décision, montre que les écarts demeurent encore profonds entre la reconnaissance formelle des droits et leur respect dans la réalité.

En dépit de l'évolution des normes sociales et malgré sa contribution décisive dans la survie quotidienne des ménages et dans le développement de la société sur tous les plans, la femme est rarement associée à la prise des décisions importantes ayant trait aussi bien à sa personne (mariage arrangé, par exemple, à son insu par les hommes) qu'à son cadre de vie (gestion politique, décision administrative et sociale).

Pour lutter efficacement contre les dimensions de l'exclusion sociale analysées dans le cadre de cette étude, il faut sans aucun doute adopter des solutions spécifiques tenant compte de la complexité des processus d'insertion et de la pluralité des parcours individuels. A cet égard,

plusieurs programmes et projets de développement, conçus et exécutés dans le secteur social notamment (éducation, santé, eau potable, développement rural...) avec l'appui de la communauté internationale, contribuent à la lutte contre l'exclusion sociale en agissant sur les mécanismes qui la génèrent.

A la lumière des acquis actuels, il semble pertinent de continuer à soutenir ces programmes et projets de développement. En effet, la Guinée est un pays pauvre et sous ajustement qui connaît une transition difficile vers l'économie de marché après plus de deux décennies de gestion fortement centralisée. Le développement à envisager et les attentes légitimes en matière de lutte contre l'exclusion ne peuvent réussir sans une grande dose de patience et de l'opiniâtreté dans l'accompagnement des processus amorcés.

Dans ce contexte et pour éviter que les acquis encore fragiles ne s'étiolent, les efforts doivent se poursuivre dans plusieurs directions et en particulier dans les domaines prioritaires cibles par le Programme National de Développement Humain (PNDH). Elaboré sur la base d'un large consensus national à la suite de diagnostics participatifs approfondis réalisés dans les quatre régions naturelles en zones urbaines comme rurales, le PNDH privilégie les populations les plus pauvres, vulnérables et frappées d'exclusion dans un esprit de réduction des disparités entre les différentes composantes de la société.

En s'inspirant des stratégies définies dans le PNDH, on peut suggérer comme domaines prioritaires d'intervention :

- le renforcement des capacités de gestion macro-économique, surtout dans la perspective de stimuler une croissance économique dont le taux et le schéma sont propices à la réduction des inégalités;
- l'appui à la décentralisation et le renforcement des capacités de la société civile, en mettant à la disposition des communautés de base, des ONG et associations de développement davantage de ressources financières et humaines pour les aider à devenir les premiers artisans de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- le renforcement des capacités productives, notamment celles des couches vulnérables et des populations rurales pauvres;
- la consolidation des acquis en matière d'accès aux biens et services sociaux de base (éducation de base, santé primaire, sécurité alimentaire, eau potable, logement sociaux...).

Toutefois, pour s'entourer de toutes les chances d'un plus grand succès des actions à entreprendre et aussi compte tenu de la multiplicité des intervenants et de la diversité des approches d'évaluation de l'efficacité des programmes, le Gouvernement devrait s'attacher à créer certaines conditions préalables dont au moins deux paraissent essentielles dans le contexte actuel de la Guinée. Il s'agit d'abord de développer une conscience civique élevée de la responsabilité individuelle et collective du devenir commun.

La conquête de l'efficacité passe nécessairement par une bonne connaissance de la situation réelle de l'économie nationale et des efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à travers des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour. Dans cette perspective, il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer l'appareil statistique national et les mécanismes de coordination et de concertation à travers la mise en place d'un observatoire de la pauvreté, observatoire dont les missions et le cadre institutionnel pourraient être définis en s'inspirant de l'expérience des autres pays.

Références Bibliographiques

1. Direction nationale de la statistique : "Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages avec module budget et consommation (EIBC 1994-1995). Rapport final", Conakry
2. Direction Nationale de la Statistique (1996): "Enquête à indicateurs multiples (EIM)", Conakry
3. République de Guinée (2000) : "Enquête démographique et de santé", Direction nationale de la statistique et macro international Inc.
4. PADSE (1994) : "Dimensions sociales du développement et lutte contre la pauvreté. Préparation d'un schéma directeur pour les interventions, Bruxelles, Agreeer
5. Ministère du Plan et de la Coopération (1997) : "Programme national de développement Humain (PNDH) 1997-2000", Conakry
6. République de Guinée : Rapport national sur le développement humain 1997
7. République de Guinée : Rapport national sur le développement humain 1998
8. MAEF/Service national de statistiques agricoles (1996) : "Enquête agricole 1995: résultats", Conakry, juin 1996.
9. MAEF/Service national de statistiques agricoles (1999): "Enquête agricole 1997-1998: résultats", Conakry, février 1999
10. Programme-cadre "Promotion de la décentralisation et renforcement des capacités de la société civile".
11. Programme-cadre "Genre et développement"
12. Ministère du plan et de la coopération (1995) : "Rapport national au Sommet Mondial pour le développement social- Copenhague 1995, Conakry
13. Keïta M.L et Youla D. (2000) : "La dimension sociale de la pauvreté en Guinée: analyses à l'échelle des sous-préfectures basées sur les données de recensement".
14. PNUD : "Rapport mondial sur le développement humain 2000"
15. Dioubaté Y. et Lachaud J.P (avec la participation et sous la direction de)(1992) : "Pauvreté et marché du travail du travail à Conakry (R. de Guinée)"; Genève, DP/49, Institut international études sociales.
16. Dioubaté Y. (1964) : "Problématique de la réinsertion des déflatés sur le marché de travail en Guinée", BI/IIES/RAMTA, Document polycopié, Conakry.
17. Dioubaté Y. et MM Kesseba (janvier 1995) : "Pauvreté en Guinée : analyse micro-économique", Conakry (IDH/Etude diagnostic)
18. Dioubaté Y et Bah A. (1995): " La politique d'intégration socio-économique des handicapés en Guinée : incidences et proposition de réorientation", BIT/EMANO, Conakry
19. Dioubaté Y. et Sangaré M. (1999) : "Les déterminants de recours aux soins de santé à Conakry : analyse selon le niveau de vie des ménages à Conakry, Direction de la santé de la ville de Conakry/UNICEF/CF.
20. Lachaud J.P : " Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse" in revue Tiers Monde, n° 142 avril-juin 1995.
21. Lachaud J.P (sous la direction de) (1994) : "Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative", Genève, Institut International d'Etudes sociales.
22. Institut International d'Etudes Sociales (1996): "Exclusion sociale et stratégies de lutte contre la pauvreté. Projet de recherche sur les modèles et les causes de l'exclusion sociale et formulation de politiques visant à promouvoir l'intégration: une synthèse des résultats, Genève, IIES
23. Samule Inak Inak (sous la direction de) (1995): "L'exclusion sociale au Cameroun", Genève, Institut international d'études sociales
24. "L'exclusion sociale en Tunisie", Genève, Institut international d'études sociales
25. MEPU/SSP/Projet NFQE (1997): "Enquête sur les dépenses des familles liées à la scolarisation des enfants", Conakry